

Patrimoine canadien

Évaluation sommative du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo

Bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation Direction des services d'évaluation Février 2008



Table des matières

So	mmaii	re	i
1.	Des	cription du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo	1
	1.1 1.2 1.3 1.4	Contexte du Programme	2 5
2.	Que	estions et méthodes liées à la collecte des données	6
	2.1 2.2 2.3 2.4 2.5	Examen des documents officiels relatifs au Programme Examen des dossiers et des bases de données	6 7 8
3.	Pri	ncipales constatations	11
	3.1 3.2 3.3	Raison d'être et pertinence Rôle du gouvernement fédéral et des autres intervenants clés Contribution du Programme aux objectifs stratégiques du Ministère	15
4.	Réu	ssites et incidence	20
	4.1 4.2 4.3 4.4	Résultats directs Résultats à moyen terme Résultats à long terme Résultats non prévus	33 38
5.	Rap	oport coûts-efficacité et solutions de rechange	41
	5.1 5.2	Utilisation du budget	
6.	Cor	nclusions, recommandations, réponse de la direction et plan d'action	51
	6.1 6.2 6.3 6.4	Raison d'être et pertinence	51 54
Αľ	NEX	E A Modèle logique	58
		E B Admissibilité au PNFSFV, critères d'évaluation et procédures de présentation des	59
		E C Programmes de formation offerts en 2006 2007 par les établissements financés par	
Αľ	NEX	E D Matrice d'évaluation	70
Αľ	NEX	E E Liste des documents examinés	75
Αľ	NEX	E F Liste des informateurs clés	77
Αľ	NEX	E H Profil démographique des diplômés ayant répondu au sondage	78
		E I Comparaison du Programme national de formation dans le secteur du film et de la ogramme national de formation dans le secteur des arts	

Listes des acronymes

IATSE International Alliance of Theatrical Stage Employees

BNMI The Banff New Media Institute (trad.: institut pour les nouveaux médias situé à

Banff)

CFC Canadian Film Centre (trad. : centre canadien du film)

CGRR Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats

CIPC Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique

canadienne

CQRHC Conseil québécois des ressources humaines en culture CRHSC Conseil des ressources humaines du secteur culturel

CVAR Cadre de vérification axé sur les risques

DRHC Développement des ressources humaines Canada
EDMT Entente sur le développement du marché du travail

ETP Équivalents temps plein

FCFVI Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants

FCT Fonds canadien de télévision

FLMC Fonds du long métrage du Canada INIS Institut national de l'image et du son

NSI National Screen Institute - Canada (trad. : institut national des arts de l'écran)

ONF Office national du film

PCH Ministère du Patrimoine canadien

PNFSFV Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo

PNFSA Programme national de formation dans le secteur des arts

RACC Réseau d'ateliers cinématographiques canadiens RTPA Réseau de télévision des peuples autochtones

SRC Société Radio-Canada

Sommaire

Le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo (PNFSFV), établi en 1997, fournit un soutien financier aux établissements canadiens indépendants à but non lucratif offrant une formation aux artistes canadiens qui souhaitent faire carrière dans le domaine du film et de la vidéo. L'objectif principal du PNFSFV est d'assurer la santé et la prospérité d'une industrie du film et de la télévision dont les auditoires canadiens peuvent bénéficier, aujourd'hui comme demain.

Le Programme, qui respecte les normes adoptées par l'industrie du film et de la vidéo, appuie des organismes indépendants à but non lucratif qui se sont fait une spécialité de la formation d'artistes canadiens souhaitant faire carrière à l'échelle nationale dans le secteur du film et de la vidéo. Le Programme offre un financement annuel ou pluriannuel qui permet à ces organismes de maintenir une base stable pour les opérations courantes liées à leurs programmes de formation professionnelle et à leurs projets spéciaux. Ce financement ne peut cependant pas être utilisé pour des immobilisations.

Téléfilm Canada administre le PNFSFV au nom du ministère du Patrimoine canadien (PCH), conformément à un accord de contribution régissant la relation entre ces deux organisations. En outre, PCH maintient un dialogue constant avec Téléfilm Canada concernant la gestion du Programme. Téléfilm Canada est responsable de tous les aspects de la gestion du Programme, y compris la gestion du processus de présentation des demandes d'aide financière, l'évaluation des demandes de financement annuel soumises par les quatre établissements recevant l'aide du PNFSFV, l'établissement des sommes à accorder, et tous les rapports sur les résultats et sur la responsabilisation.

Pendant la période de cinq ans visée par la présente évaluation (exercices 2001-2002 à 2006-2007), un total de 16 050 000 \$ a été investi dans le PNFSFV. La Direction générale des industries culturelles du Ministère n'alloue formellement aucune de ses ressources financières ni d'équivalents en main-d'œuvre à temps plein au soutien opérationnel du Programme, lequel est en fait administré par son personnel de manière ponctuelle. La gestion de l'accord de contribution avec Téléfilm Canada ne requiert d'eux, en effet, que l'équivalent de quelques jours par an. Le Ministère, au titre du PNFSFV et par l'intermédiaire de Téléfilm Canada, accorde chaque année à quatre établissements de formation reconnus la somme totale de 2,55 M\$ (moins 10 % pour les frais d'administration de Téléfilm Canada, tel que stipulé dans l'accord de contribution avec l'organisme).

Objectifs et méthodologie de l'évaluation

L'étude avait pour objectif de réaliser une évaluation sommative du PNFSFV afin d'étayer une demande de renouvellement des conditions et modalités du Programme, lesquelles arriveront à terme le 31 mars 2008. L'évaluation portait sur les questions suivantes : raison d'être et pertinence, réussites et incidence, rapport coûts-efficacité, et solutions de rechange.

L'évaluation a eu recours à plusieurs sources d'information différentes :

- Examen des documents officiels relatifs au Programme: L'examen de la documentation officielle relative au Programme a été limité du fait que l'exécution et les effets anticipés du Programme différaient quelque peu des objectifs initiaux et des résultats prévus originellement, tels qu'énoncés dans le modèle logique élaboré au printemps 2007. Une autre difficulté a été la non disponibilité de certains renseignements qui auraient été utiles pour cette évaluation, notamment des données sur les coûts d'administration du Programme pour Téléfilm Canada et sur le nombre de diplômés pour l'ensemble de la période visée par l'évaluation et pour chacune des cinq années.
- Examen des dossiers et des bases de données: Les dossiers de chacun des établissements financés pour la période de 2001-2002 à 2005-2006 ont été mis à la disposition de l'équipe de recherche au siège social de Téléfilm Canada à Montréal. L'établissement de rapports et la surveillance sont assurés au moyen des rapports annuels que les quatre établissements de formation soumettent à Téléfilm Canada qui, à son tour, présente un rapport annuel à PCH. Ces rapports ont été examinés dans le cadre de l'évaluation.
- Étude documentaire et analyse des données secondaires: L'étude documentaire comportait un examen de la situation générale de la formation dans le secteur du film et de la vidéo, et un examen de programmes similaires au PNFSFV offerts par d'autres gouvernements au Canada ou dans d'autres pays. Pour l'examen de la situation générale de la formation dans le secteur du film et de la vidéo, on a recueilli des documents accessibles au grand public et traitant de la justification, de la pertinence et du rapport coûts-efficacité du Programme ainsi que des solutions de rechange. L'analyse de ces documents a porté plus particulièrement sur les raisons pour lesquelles il est nécessaire de maintenir ce programme, sur le rôle du gouvernement fédéral et des autres intervenants dans ce secteur, et sur les facteurs pouvant influencer les besoins en formation dans ce domaine. Quant à l'examen de programmes similaires au PNFSFV, il s'est agi de passer en revue de l'information accessible au grand public concernant les pratiques et les programmes comparables dans certaines provinces et dans d'autres pays.
- Entrevues auprès d'informateurs clés : Des entrevues approfondies ont été réalisées auprès d'un total de 26 informateurs clés représentant les 12 groupes suivants : Politique et programmes du film et de la vidéo à PCH (3 entrevues); Téléfilm Canada (2); industrie du film et de la vidéo (3); Stratégie sur la culture canadienne en ligne à PCH (1); Office national du film (1); Conseil des ressources humaines du secteur culturel (1); programmes similaires offerts par certaines provinces (2); représentant d'organisations étrangères ou internationales ayant une bonne connaissance de la mise en œuvre du PNFSFV et de l'efficacité / la situation / le rôle du programme canadien ou de programmes de formation dans le secteur du film et de la vidéo dans un autre pays (1); associations professionnelles du secteur du film et de la vidéo, intervenants ou chefs de production bien au fait du travail et des rôles du PNFSFV (2); universitaire de premier plan spécialiste du domaine du film et de la vidéo et connaissant bien les besoins de formation du secteur (1); dirigeants d'établissements de formation dans le secteur du film et de la vidéo ayant reçu

un financement du PNFSFV (4); et dirigeants d'établissements de formation dans le secteur du film et de la vidéo n'ayant pas sollicité un financement du PNFSFV (5).

• Sondage auprès des diplômés: Un sondage en ligne auprès de tous les diplômés a été effectué, sans échantillonnage. Un total de 339 diplômés y ont répondu, soit 323 diplômés issus des quatre établissements financés et 16 d'établissements non financés. Les réponses obtenues de ce second groupe n'ont pas été prises en compte dans l'analyse à cause du trop petit nombre de répondants.

Constatations de l'évaluation

Raison d'être et pertinence

L'évaluation révèle que les industries des médias de l'écran font actuellement face à deux défis principaux : d'une part, faire en sorte que la main-d'œuvre du secteur ait la formation nécessaire pour tirer avantage des nouvelles technologies numériques et, d'autre part, veiller à ce que cette main-d'oeuvre possède les habiletés créatives et les compétences avancées en techniques des affaires et en finance qui sont de plus en plus recherchées. L'étude a aussi permis de constater qu'ensemble, les nouvelles technologies et les nouvelles formes de médias constituent le facteur exerçant le plus d'influence sur la détermination des besoins de formation dans le secteur du film et de la vidéo.

Bien que les descriptions des programmes de formation offerts par les quatre établissements financés semblent, dans l'ensemble, refléter les besoins de formation du secteur du film et de la vidéo, les constatations de l'évaluation ne permettent pas d'établir de façon probante qu'il existe un lien direct entre le Programme, un énoncé clair et bien documenté des besoins de l'industrie en matière de formation, et les programmes de formation offerts; il ne semble pas non plus y avoir de coordination formelle entre les quatre établissements financés par le Programme ou avec d'autres établissements de formation qui ne reçoivent pas l'aide du Programme. Dans la conception même du Programme, il n'est pas clair non plus comment le financement en continu de quatre établissements de formation en particulier constitue une méthode appropriée pour répondre aux besoins de formation du secteur du film et de la vidéo.

Le secteur du film et de la vidéo emploie beaucoup de personnes et il est important sur le plan de l'identité culturelle. À priori, il est raisonnable de penser qu'une intervention du gouvernement fédéral dans ce secteur pourrait être parfaitement justifiable. Cependant, si l'on en juge par l'information disponible, les responsables du Programme n'ont pas réussi à énoncer clairement cette nécessité d'une intervention du gouvernement fédéral.

Le Ministère contribue depuis plusieurs années au financement de quatre établissements, mais il est difficile de trouver dans les documents officiels les arguments justifiant l'existence du Programme. Il est également difficile de trouver de l'information qui permettrait d'étayer l'idée que le Programme découle de la nécessité d'assurer le financement d'une formation avancée dans le secteur du film et de la vidéo à l'échelle nationale, et cela pour combler un vide qui aurait été créé par le transfert aux provinces et territoires des responsabilités fédérales en matière de formation. L'enseignement et la formation relèvent en effet de la compétence des provinces,

comme l'officialisent les ententes de développement du marché du travail qui ont été conclues avec chaque province et territoire.

Il serait donc important d'énoncer plus clairement ce qui, de manière générale, justifie l'existence du Programme et, plus particulièrement, ce qui justifie une contribution du gouvernement fédéral à la formation dans le domaine du film et de la vidéo.

Réussites et incidence

Résultats directs

Les résultats directs prévus par le Programme sont les suivants :

- Accroissement de la capacité financière des établissements.
- Accroissement de la stabilité financière des établissements.
- Amélioration des cursus et de la qualité de la formation.
- Amélioration du contenu des exercices pratiques.
- Plus grande diversité d'étudiants et de diplômés.

Le Programme a contribué directement à la stabilité financière des quatre établissements financés tout au long de la période visée. Cependant, les opinions de ces établissements sont partagées quant à leur situation financière. Les établissements financés ont consacré entre 11 % et 17 % de leur financement total (toutes sources confondues) à l'administration (de l'ensemble de leurs programmes). Les coûts d'administration de Téléfilm Canada sont passés de 5 % à 10 % du financement du Programme au cours de la période visée, tel que prévu dans les documents officiels d'autorisation du Programme de 2002. Le financement fourni par le PNFSFV semble avoir servi de levier aux établissements financés pour obtenir des fonds de diverses sources. Il faut noter toutefois qu'il existe des différences importantes entre les quatre établissements financés pour ce qui concerne les sources de financement et la dépendance à l'égard de l'aide financière accordée par le Programme.

Selon les éléments d'information recueillis dans le cadre de l'évaluation, il est clair que les quatre établissements financés offrent une formation de bonne qualité et que leurs diplômés sont très satisfaits. Toutefois, il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure exactement cette réussite est attribuable au Programme, étant donné l'absence de liens directs apparents entre le financement d'une part, et les activités et leurs résultats d'autre part.

À cet égard, la grille d'évaluation comprend plusieurs indicateurs qui, pris ensemble, ont pour but de fournir une appréciation de la mesure dans laquelle le Programme a eu pour résultats l'amélioration des cursus et une formation de plus grande qualité. Il s'avère que le Programme ne peut avoir eu une incidence directe sur ces indicateurs étant donné sa conception même et son mode d'exécution actuel. Outre cette difficulté relative aux rapports de cause à effet, il y a également un problème lié à la définition même de certains indicateurs, notamment : la stabilité financière, la formation pratique par rapport à la formation théorique, le nombre de diplômés, et les activités auxquelles les étudiants participent. Ce second problème tient au fait que le Programme n'a pas défini précisément ces indicateurs ni établi quels points de référence devaient

être utilisés pour mesurer une réussite ou un progrès dans les domaines visés par ces indicateurs en particulier (ni d'ailleurs pour aucun autre des indicateurs). Par conséquent, il faut revoir les indicateurs de réussite afin de s'assurer de leur pertinence et se donner les moyens d'établir dans quelle mesure le Programme les influence directement.

Selon les constatations de l'évaluation, un pourcentage élevé de formation pratique a été offert en 2004-2005 et en 2005-2006. Le Programme ne peut avoir d'effet sur la proportion de formation pratique par rapport à la formation technique puisqu'il n'établit pas de points de référence ni n'impose de conditions à cet égard aux établissements financés. Ainsi, le Programme ne peut raisonnablement être tenu responsable des résultats mesurés grâce à cet indicateur.

Il n'existe pas de données quant aux sommes que chacun des établissements affecte à ses activités à long terme, à la dotation et aux activités auxquelles les étudiants participent.

Résultats à moyen terme

Les résultats à moyen terme prévus par le Programme sont les suivants :

- Des établissements à caractère national offrant une formation de haut niveau dans le domaine du film et de la vidéo à des étudiants talentueux, provenant de partout au Canada.
- Des diplômés qui exercent des activités professionnelles dans leurs domaines respectifs au Canada.
- Des diplômés qui reflètent et illustrent la diversité de la société canadienne.

Selon les constatations de l'évaluation, il y a au Canada un grand nombre d'établissements offrant une formation dans le domaine du film et de la vidéo, ainsi qu'une large gamme de programmes et de cours. L'enseignement étant une responsabilité des provinces et territoires, il existe une grande diversité parmi ces programmes de formation pour ce qui est de leurs objectifs, de leurs modèles de gestion et de leurs façons de concevoir la formation dans ce domaine. Dans plusieurs cas, le type de formation offert est similaire à celui qu'offrent les quatre établissements financés. Il faut donc une meilleure coordination à l'échelle nationale.

Bien que certains éléments d'information indiquent que les programmes de formation des quatre établissements financés aident les diplômés à obtenir un emploi dans leur domaine, il faut être circonspect avant d'attribuer ces résultats au Programme, dans la mesure où on ne dispose pas de données comparables pour d'autres programmes de formation. De plus, les données disponibles montrent qu'une certaine proportion des diplômés étaient déjà employés dans le secteur avant d'avoir suivi une formation.

Un indicateur de réussite clé établi par le Programme et exigé par Téléfilm Canada est le nombre de nominations et de prix éventuellement reçus par les diplômés. La collecte et la transmission de données relatives à cet indicateur ont posé problème, car elles exigent des établissements financés un très bon suivi des diplômés. En outre, l'attribution au Programme des effets mesurés par cet indicateur est évidemment problématique du fait que les diplômés fréquentent souvent

plusieurs établissements – dont certains sont financés par le Programme et d'autres pas – et que bon nombre d'entre eux possèdent une expérience de travail considérable dans le secteur. Des diplômés sont effectivement mis en nomination pour des prix et des récompenses et certains d'entre eux en remportent, mais cela ne suffit pas pour être en mesure d'attribuer cette réussite au Programme.

Résultats ultimes ou à long terme

Le résultat ultime ou à long terme prévu pour le Programme est le suivant : « Les Canadiens et Canadiennes bénéficient d'activités et d'œuvres cinématographiques et magnétoscopiques de grande qualité, lesquels sont réalisés par des artistes et des créateurs canadiens ayant été formés au Canada. »

Selon les résultats du sondage auprès des diplômés, la plupart de ceux-ci participent à la réalisation d'œuvres cinématographiques ou magnétoscopiques. Ici encore, on ne peut dire de façon certaine dans quelle mesure ce résultat est attribuable au Programme. Les données ne permettent pas de tirer des conclusions sur la mesure dans laquelle il y a un rapport de cause à effet entre les diplômés des établissements financés et la disponibilité ou la qualité des œuvres cinématographiques ou magnétoscopiques au Canada.

Résultats non anticipés

Selon les données de l'évaluation, il n'y a qu'une faible proportion de diplômés qui ont travaillé dans un pays autre que le Canada depuis l'obtention de leur diplôme. Très peu de résultats non anticipés et attribuables au Programme ont été constatés au cours de l'évaluation. Les enjeux ou les difficultés qui ont été relevés avaient davantage trait aux limitations mêmes du Programme ou à des enjeux propres au secteur dans lequel il fonctionne, par exemple une demande pour de la formation qui dépasse l'offre en raison d'un financement insuffisant, ou encore des changements ou de nouveaux défis au sein de l'industrie cinématographique.

Rapport coûts-efficacité et solutions de rechange

Selon l'information recueillie lors de l'évaluation, il est très difficile d'établir un rapport coûts-efficacité pour le Programme. Le coût par diplômé pour le Programme a été calculé dans toute la mesure du possible, mais un tel calcul ne permet pas d'estimer la qualité de la formation reçue non plus que sa durée. Sans point de référence, cet indicateur ne donne qu'une idée très approximative du rapport coûts-efficacité du Programme. Il ne semble pas exister d'autres programmes semblables (c.-à-d. qui fournissent un financement continu pour les activités d'établissements de formation avancée dans le domaine du film et de la vidéo). Les constatations montrent que les quatre établissements financés ont un niveau élevé de dépendance à l'égard du financement du Programme, mais l'estimation de l'effet possible du retrait du financement du Programme aux quatre établissements ne faisait pas partie du mandat de cette évaluation. En outre, cette évaluation n'a pas tenté d'établir si les établissements non financés auraient pu produire plus de résultats ou de meilleurs résultats s'ils avaient eux-mêmes reçu du financement de la part du Programme. Par ailleurs, l'information recueillie révèle qu'il y a désalignement entre le budget du Programme et les résultats prévus.

On constate un manque général de coordination, ainsi qu'un partenariat limité avec le secteur du film et de la vidéo en ce qui concerne la formation. On pourrait faire davantage pour rapprocher les différents intervenants à l'échelle nationale.

Pour ce qui est des façons plus efficaces d'atteindre les mêmes résultats que le PNFSFV, de nombreuses suggestions ont été formulées. Voici quelques-unes des solutions proposées : transférer la gestion du Programme à l'Office national du film (ONF); transférer la responsabilité totale du Programme à Téléfilm Canada ou à l'ONF (PCH ne serait plus responsable du Programme); fusionner le Programme avec d'autres programmes gérés par Téléfilm (p. ex., le Fonds des nouveaux médias du Canada), ce qui pourrait se traduire par des économies importantes pour les administrateurs et les clients (c.-à-d. par une réduction du nombre de demandes et une simplification des procédures); ou gérer en tandem le Programme national de formation dans le secteur des arts (PNFSA) et le PNFSFV. Selon les données de l'évaluation, ces solutions pourraient toutes être des options viables, mais elles nécessitent un examen plus détaillé de leurs implications stratégiques de même que de leurs coûts et avantages possibles. Il faudrait également consulter tous les partenaires éventuels.

La façon de faire du PNFSFV quant au financement de ce type de formation contraste avec la méthode adoptée par plusieurs provinces, qui est d'accorder de l'aide directement aux apprenants plutôt qu'aux établissements. Enfin, l'investissement de fonds publics par personne pour les professionnels du film et de la vidéo est considérablement moindre au Canada que dans plusieurs autres pays.

Recommandations et réponses de la direction

1. Établir les raisons justifiant une intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de la formation dans le secteur du film et de la vidéo et clarifier le rôle que gouvernement fédéral doit jouer, notamment en énonçant clairement ce que le Ministère doit chercher à accomplir.

L'évaluation montre qu'il y a désalignement entre la justification du Programme, sa conception (la méthode utilisée pour accorder de l'aide financière), et sa prestation (le budget disponible). Par conséquent, il est recommandé que toute décision concernant l'avenir du Programme soit appuyée d'une justification détaillée du Programme, y compris le rôle que le Ministère veut jouer en ce qui concerne la formation dans le secteur du film et de la vidéo et ce qu'il veut accomplir. Voici des exemples de questions qui devront être abordées afin de clarifier le rôle du Ministère et la justification du Programme :

- Pourquoi est-ce important pour le ministère du Patrimoine canadien de contribuer à la formation dans ce secteur, alors qu'il ne le fait pas pour d'autres?
- Quel devrait être le rôle du Ministère en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie nationale coordonnée pour la formation dans ce secteur?

- Qu'est-ce qui doit être soutenu exactement dans ce secteur? Les établissements? Les apprenants? De nouvelles technologies pour les établissements? Un corps professoral plus stable? Un plus grand nombre d'enseignants possédant des compétences techniques particulières? Autres?
- Quel budget serait nécessaire et quels sont les partenaires (c.-à-d. Téléfilm, ONF, etc.) dont la collaboration serait la plus fructueuse pour réaliser ce que le gouvernement cherche à accomplir?

Si on devait juger que les établissements de formation doivent continuer de recevoir un financement permanent, alors il faudrait que ces établissements soient considérés comme étant des « établissements de formation nationaux » et, à ce titre, être tenus d'élaborer un mandat et des objectifs, d'établir des normes et des critères de formation et de coordonner leurs activités de formation. Cependant, ces établissements de formation pourraient avoir besoin d'une aide financière supplémentaire pour être en mesure de remplir un tel mandat et respecter de telles conditions. En outre, on devrait établir le nombre d'établissements de formation devant être considérés comme des « établissements de formation nationaux » de même que leur emplacement géographique en suivant une méthode transparente, axée sur la qualité de la formation offerte et fondée sur les avis d'experts. Les principes directeurs pour la présentation des demandes devraient être revus afin que davantage d'établissements dans le secteur du film et de la vidéo puissent être admissibles. Le processus de sélection devrait être transparent et impartial.

Cependant, il faudra du temps pour redéfinir la raison d'être du Programme et le rôle que doit jouer le Ministère dans le domaine de la formation pour le secteur du film et de la vidéo. Il faudra donc adopter une stratégie de transition pour la période requise par le Ministère pour mettre au point une nouvelle façon de faire dans ce domaine.

Recommandation acceptée

Le paysage du secteur du film et de la vidéo a évolué au fil des ans. Le PNFSFV a été créé en 1997 et a besoin d'être révisé à la lumière des changements qui sont survenus depuis sa création, notamment les changements en besoins de formation du secteur.

La Direction examine la raison d'être et le rôle du gouvernement au niveau de l'aide à la formation dans le secteur du film et de la vidéo. Elle reconnaît la nécessité de s'assurer que l'aide à la formation soit alignée sur les objectifs généraux du gouvernement dans le secteur du film et de la vidéo.

Calendrier de mise en œuvre 2009/03/31

2. Tout financement futur de PCH dans le domaine de la formation dans le secteur du film et de la vidéo devrait se fonder sur un examen du mécanisme de gestion devant être utilisé (à l'heure actuelle un accord de contribution avec Téléfilm Canada), en consultation avec les intervenants clés.

Recommandation acceptée

La Direction reconnaît les problèmes inhérents au mécanisme de prestation du Programme actuel. Elle étudie d'autres modes de prestation, inclus dans la revue du rôle du gouvernement concernant le support offert dans la formation dans le secteur du film et de la vidéo.

Calendrier de mise en œuvre 2009/03/31

1. Description du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo

Le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo (PNFSFV) fournit un soutien financier aux établissements canadiens indépendants à but non lucratif offrant de la formation aux artistes canadiens qui souhaitent faire carrière dans le domaine du film et de la vidéo au Canada. Le PNFSFV (ci-après le « Programme ») a été créé en 1997. Son objectif principal est de préparer les diplômés à des carrières professionnelles dans le secteur du film et de la vidéo afin de permettre aux Canadiens et Canadiennes de profiter, en bout de chaîne, de films et vidéos de grande qualité créés ou réalisés par ces diplômés au cours de leur carrière. Les conditions et modalités du Programme viendront à terme le 31 mars 2008 et une évaluation sommative doit être complétée pour qu'une décision éclairée puisse être prise quant au renouvellement du Programme.

1.1 Contexte du Programme

Entre 1986 et 1993, le financement accordé aux établissements nationaux de formation dans le secteur du film et de la vidéo était approuvé de façon ponctuelle, car le ministère du Patrimoine canadien (PCH) n'avait aucun programme consacré à cette fin particulière. PCH était alors le principal ministère fournissant de l'aide financière à quatre établissements de formation dans le domaine du film et de la vidéo, à savoir : le Canadian Film Centre (trad. : centre canadien du film) (CFC), le National Screen Institute – Canada (trad. : institut national des arts de l'écran) (NSI), l'Institut national de l'image et du son (INIS) et le Réseau d'ateliers cinématographiques canadiens (RACC). Les rapports du Comité d'examen des mandats concernant la Société Radio-Canada, l'Office national du film du Canada (ONF), Téléfilm Canada (1996) et le Comité consultatif sur le long métrage (1998) ont tous souligné l'importance de la formation pour soutenir la croissance de l'industrie du film et de la vidéo. Ils ont également insisté sur l'importance de fournir un soutien constant aux établissements de formation à caractère national afin de les aider à atteindre cet objectif.

Le 17 avril 1997, le ministre du Patrimoine canadien (PCH) et le ministre de l'ancêtre de l'actuel ministère du Développement des ressources humaines Canada (DRHC) annonçaient la création de deux programmes : le PNFSFV et le Programme national de formation dans le secteur des arts (PNFSA). Ce dernier fournit une aide à long terme aux projets de formation dans les arts et les industries culturelles tandis que le PNFSFV vient en aide aux établissements canadiens indépendants à but non lucratif qui se spécialisent dans la préparation d'artistes canadiens à une carrière d'envergure nationale dans le domaine du film et de la vidéo.

Le 3 novembre 1999, des fonds supplémentaires permanents pour le PNFSA et le PNFSFV ont été annoncés. Le budget annuel du PNFSFV de 2,8 millions de dollars a été approuvé. Ce niveau de financement a été maintenu pour les exercices 2001-2002 et 2002-2003. En 2003-2004, le financement a été réduit à 2 550 000 \$ par an, un niveau de financement maintenu en 2004-2005 et 2005-2006. En 2006-2007, du fait de pressions internes, le financement a encore été réduit à hauteur de 2 516 287 \$.

1.2 Objectifs, résultats prévus et critères de financement

1.2.1 Objectifs et résultats prévus

Le principal objectif du PNFSFV est de garantir la santé et la prospérité de l'industrie du film et de la vidéo et d'en faire bénéficier les auditoires canadiens. À cette fin, et en se fondant sur les normes reconnues par l'industrie du film et de la vidéo, le PNFSFV finance quatre établissements indépendants à but non lucratif qui se spécialisent dans la préparation d'artistes canadiens à une carrière d'envergure nationale dans le secteur du film et de la vidéo. Le Programme offre un financement annuel ou pluriannuel qui permet à ces organismes de maintenir une base stable pour leurs activités courantes liées à leurs programmes de formation professionnelle et à leurs projets spéciaux dans ce domaine. Ce financement ne peut cependant pas être utilisé pour des immobilisations.

Les conditions et modalités officielles du Programme comportent un bref exposé des résultats prévus à moyen terme (les résultats intermédiaires) et à long terme (les résultats ultimes ou finaux). Cependant, il n'y est pas fait mention des résultats à court terme (les résultats directs). Aux fins de cette évaluation, la Direction des services d'évaluation de PCH a défini des résultats directs pour le Programme et, au cours du printemps 2007, a élaboré (en collaboration avec le personnel de PCH affecté au Programme) un nouveau modèle logique pour le PNFSFV. On trouvera ce modèle logique à l'annexe A. Les résultats directs, à moyen terme et à long terme sont exposés ci-dessous.

Résultats directs

- Accroissement de la capacité financière des établissements.
- Accroissement de la stabilité financière des établissements.
- Amélioration des cursus et de la qualité de la formation.
- Amélioration du contenu des exercices pratiques.
- Plus grande diversité d'étudiants et de diplômés.

Résultats à moyen terme

- Des établissements à caractère national qui offrent une formation de haut niveau dans le domaine du film et de la vidéo à des étudiants talentueux, de partout au Canada.
- Des diplômés qui exercent des activités professionnelles dans leur domaine respectif au Canada.
- Des diplômés qui reflètent et illustrent la diversité de la société canadienne.

Résultats à long terme

• Les Canadiens et Canadiennes bénéficient d'activités et d'œuvres de grande qualité en cinéma et en vidéo, lesquelles sont réalisées par des artistes et des créateurs canadiens ayant été formés au Canada.

1.2.2 Mécanisme de gestion et budget du Programme

Téléfilm Canada administre le PNFSFV pour le compte de PCH conformément à un accord de contribution régissant la relation entre ces deux organisations. En outre, PCH maintient un dialogue constant avec Téléfilm Canada concernant la gestion du Programme. Téléfilm Canada est responsable de tous les aspects de la gestion du Programme, y compris la gestion des procédures de présentation des demandes, l'évaluation des demandes de financement annuel soumises par quatre établissements, l'établissement des sommes à accorder, et tous les rapports sur les résultats et la responsabilisation. On trouvera à l'annexe B une description des conditions d'admissibilité, des critères d'évaluation et des procédures de demande.

Pendant la période de cinq ans visée par la présente évaluation (exercices 2001-2002 à 2006-2007 inclusivement), un total de 16 050 000 \$ a été investi dans le PNFSFV. La Direction générale des industries culturelles du Ministère n'alloue formellement aucune de ses ressources financières ni d'équivalents en main-d'œuvre à temps plein au soutien opérationnel du Programme, lequel est en fait administré par son personnel de manière ponctuelle. La gestion de l'accord de contribution avec Téléfilm Canada ne requiert en effet d'eux que l'équivalent de quelques jours par an. Le Ministère, au titre du PNFSFV et par l'intermédiaire de Téléfilm Canada, accorde chaque année à quatre établissements de formation reconnus la somme totale de 2,55 M\$ (moins 10 % pour les frais d'administration de Téléfilm Canada, tel que stipulé dans l'accord de contribution avec l'organisme). Le tableau 1.1 présente une ventilation par exercice de la somme fournie par PCH pour chacun des cinq exercices.

Tableau 1.1: Contributions de PCH, 2001-2002 à 2006-2007

_	Exercice	2001-2002	2002-2003 ^a	2003-2004 ^a	2004-2005 ^b	2005-2006 ^c	2006-2007
	Contribution	2 800 000 \$	2 800 000 \$	2 550 000 \$	2 550 000 \$	2 550 000 \$	2 516 287 \$

Établissements	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	
National Screen Institute	non disponible	688 600 \$	595 702 \$	443 670 \$	441 170 \$	non disponible
Canadian Film Centre	non disponible	765 000 \$	765 000 \$	774 990 \$	774 990 \$	non disponible
Réseau d'ateliers cinématographiques canadiens	non disponible	non disponible	225 000 \$	200 000 \$	202 500 \$	non disponible
Institut national de l'image et du son	non disponible	983 750 \$	891 500 \$	876 340 \$	876 340 \$	non disponible
Total	non disponible	non disponible	2 477 202 \$	2 295 000 \$	2 295 000 \$	non disponible

^a Source: Drisdell Consulting, *Indicateurs de rendement des écoles nationales de formation – Outil d'évaluation, information financière*, 2002-2003 et 2003-2004, confidentiel.

b Source: Téléfilm Canada, Rapport annuel, exercice 2004-2005, 3 mars 2006

^c Source: Téléfilm Canada, *Rapport annuel*, *exercice* 2005-2006, 10 octobre 2006

1.2.3 Utilisation du budget du Programme

Conformément à l'accord de contribution entre PCH et Téléfilm Canada, le financement du PNFSFV est destiné aux dépenses de fonctionnement admissibles ou aux dépenses liées à des projets spéciaux. Les dépenses de fonctionnement courantes comprennent notamment les salaires et les avantages sociaux, le matériel et les fournitures, les frais de communication, de marketing et de publicité, les honoraires d'experts conseils et d'avocats, etc., qui sont directement liés aux activités de formation en film et en vidéo ainsi qu'aux projets spéciaux. En général, ces différents types de dépenses apparaissent dans les budgets de chacun des quatre établissements financés. Cependant, la manière exacte dont ces dépenses sont ventilées varie selon l'établissement. En conséquence, ces différents postes budgétaires ne peuvent être ni regroupés, ni comparés d'un établissement financé à un autre. L'aide financière ne peut être utilisée pour des dépenses d'immobilisations. Téléfilm Canada étudie chaque année au cas par cas le financement destiné aux projets spéciaux. En règle générale, les projets spéciaux sont des activités qui ne s'inscrivent pas strictement dans le cadre des cursus réguliers de l'établissement, mais qui concourent néanmoins à l'atteinte des objectifs de ces cursus. Plus précisément, les projets spéciaux offrent des avantages directs pour un plus grand perfectionnement professionnel dans des domaines particuliers. Toutefois, ces domaines particuliers ne sont ni décrits ni même nommés dans l'accord de contribution.

1.2.4 Établissements financés

Actuellement, le PNFSFV finance quatre établissements :

- Le Canadian Film Centre à Toronto.
- Le Réseau d'ateliers cinématographiques canadiens à Ottawa.
- National Screen Institute Canada à Winnipeg.
- L'Institut national de l'image et du son à Montréal.

Pour avoir droit au financement, ces établissements doivent démontrer qu'ils offrent une formation pratique qui permet aux étudiants d'acquérir de l'expérience dans des domaines créatifs clés pour l'industrie du film et de la vidéo, à savoir : la production, la réalisation, l'écriture de scénario et le montage. Les établissements offrent une large gamme de cursus conçus pour répondre efficacement aux besoins en matière de perfectionnement professionnel dans l'industrie canadienne du film et de la vidéo. Il importe de noter que les cursus offerts ainsi que les conditions d'admission varient d'un établissement à l'autre.

Chacun des quatre établissements financés fonctionne de façon indépendante. On trouvera en annexe C une brève description des programmes de formation de ces établissements, cette information ayant été tirée de leurs sites Web respectifs.

1.3 Objectifs de l'évaluation et questions à l'étude

Cette étude avait pour objectif de réaliser une évaluation sommative du PNFSFV afin d'étayer une demande de renouvellement des conditions et modalités du Programme, lesquelles arriveront à terme le 31 mars 2008.

L'évaluation portait principalement sur les questions suivantes : raison d'être et pertinence, réussites et incidence, rapport coûts-efficacité, et solutions de rechange. On trouvera à l'annexe D une matrice des questions précises de la présente évaluation de même que de l'information additionnelle sur les questions à l'étude, les indicateurs et les diverses méthodes utilisées.

L'étude a été menée par EKOS pour le compte de PCH entre mars et août 2007. L'évaluation porte sur les activités du PNFSFV du 1^{er} avril 2002, date de son dernier renouvellement, au 31 mars 2007.

1.4 Organisation du rapport

L'objectif de ce rapport consiste à présenter les constatations et les conclusions de l'évaluation sommative du PNFSFV. Ce rapport compte cinq chapitres. Le chapitre 2 décrit les méthodes de collecte des données et traite des difficultés rencontrées au cours de l'évaluation. Le chapitre 3 traite de la raison d'être et de la pertinence du Programme, de la nécessité d'un tel programme ainsi que de la nécessité d'une intervention à long terme du gouvernement fédéral dans le domaine de la formation dans le secteur du film et de la vidéo. Ce chapitre traite également de l'harmonisation du PNFSFV avec les priorités du gouvernement fédéral ainsi qu'avec les objectifs stratégiques du Ministère. Le chapitre 4 porte principalement sur l'incidence du Programme et sur sa capacité à atteindre les objectifs énoncés. Le chapitre 5 traite du rapport coûts-efficacité du Programme et de diverses solutions de rechange qui permettraient d'atteindre les mêmes objectifs. Enfin, le chapitre 6 présente les conclusions générales et les recommandations découlant de cette évaluation.

2. Questions et méthodes liées à la collecte des données

Ce chapitre décrit les méthodes de collecte de données utilisées et traite de la qualité des données et des limitations de l'évaluation.

2.1 Examen des documents officiels relatifs au Programme

La part du travail d'évaluation consacrée à l'étude des documents officiels a permis à l'équipe d'évaluation de mieux comprendre le Programme et d'examiner en détail un certain nombre de problèmes et de questions soulevés par l'évaluation. En outre, l'information colligée grâce à l'examen de ce type de documents a fourni des données contextuelles utiles pour interpréter, confirmer ou compléter les données recueillies grâce à d'autres méthodes. L'examen et l'organisation de ce type de données ont été guidés par les questions dont l'évaluation devait traiter (annexe D). PCH et Téléfilm Canada ont fourni tous les documents officiels qui ont été utilisés pour la présente évaluation.

L'examen des documents officiels relatifs au Programme était limité par le fait que la mise en œuvre et les résultats attendus du Programme diffèrent quelque peu des objectifs et des résultats prévus, tels qu'ils ont été énoncés dans le modèle logique élaboré au cours du printemps 2007. Parmi les autres limitations, on peut citer l'absence de certains documents qui auraient été particulièrement utiles aux fins de la présente évaluation. Autrement dit, certaines données qui auraient été fort utiles pour l'évaluation se sont avérées manquantes (p. ex., des données sur les frais administratifs de Téléfilm Canada, le nombre de diplômés pour chacune des années couvertes par l'étude, et le nombre de projets par étudiant par année). On trouvera à l'annexe E la liste des documents qui ont été examinés.

2.2 Examen des dossiers et des bases de données

L'examen des dossiers et des bases de données avait pour but d'assembler de l'information sur les activités, les extrants, et les résultats directs du Programme, afin de quantifier, de valider et de compléter l'information présentée dans les rapports annuels de Téléfilm Canada sur le PNFSFV. Les dossiers correspondant à chaque établissement financé pour la période de 2001-2002 à 2005-2006 ont été mis à la disposition de l'équipe de recherche au siège social de Téléfilm Canada à Montréal. Le Programme n'a pas de base de données à jour ni de système informatisé pour le suivi administratif. La reddition des comptes et le suivi se font à l'aide des rapports annuels fournis à Téléfilm Canada par les quatre établissements de formation financés. Pour sa part, Téléfilm Canada transmet un rapport annuel ainsi que des rapports trimestriels à PCH. Ces rapports ont été examinés dans le cadre de cette évaluation.

Un examen préliminaire d'un échantillon de dossiers a été effectué afin de déterminer si des données comparables sur le Programme étaient disponibles pour les années antérieures à l'exercice 2003-2004. Cet examen visait à déterminer si de l'information plus détaillée était disponible pour les indicateurs relatifs au niveau de financement, à la diversification des sources

de financement et au coût par diplômé. Dans l'ensemble, cet examen préliminaire a révélé que des données comparables pour les indicateurs cités dans les rapports annuels n'étaient pas toujours disponibles dans les dossiers. L'examen préliminaire des dossiers a révélé que certaines données financières étaient disponibles, mais qu'elles n'étaient pas systématiquement fournies chaque année ou pour chaque établissement, rendant ainsi difficiles les comparaisons ou le suivi des changements. Suite à ce travail préliminaire, l'examen des dossiers a consisté en une analyse des dossiers de tous les établissements pour la période de 2002 à 2006, l'accent étant mis sur l'analyse des données financières à compter de l'exercice 2003-2004. Cependant, les quatre établissements financés n'ont pu fournir une ventilation systématique et détaillée de leurs sources de financement (province, entreprise, etc.).

La qualité des données contenues dans les dossiers du Programme a réduit la portée et l'utilité de l'analyse des dossiers. Du fait du manque d'information et du manque de cohérence des dossiers du Programme, l'objectif de l'examen des dossiers a été restreint à une analyse des données financières des quatre établissements. Pour cette raison, il n'a pas été possible de recueillir l'information qui aurait été requise pour un certain nombre de questions de cette évaluation et pour des indicateurs liés à la réussite du Programme, notamment le nombre total de diplômés (par région et par origine culturelle) pour la période de 2002 à 2006, le coût par diplômé selon les années, les qualifications des enseignants ainsi que les récompenses et les nominations nationales et internationales obtenues par les diplômés, entre autres, n'ont pu être établis.

2.3 Étude documentaire et analyse de données secondaires

L'étude documentaire avait deux objectifs : d'une part, un examen de la situation générale de la formation dans le secteur du film et de la vidéo et, d'autre part, un examen de programmes similaires au PNFSFV offerts par d'autres gouvernements, au Canada ou à l'étranger.

Les responsables de l'examen de la documentation existante sur la situation générale de la formation dans le secteur du film et de la vidéo ont cherché de l'information accessible au grand public sur la raison d'être, la pertinence et le rapport coûts-efficacité du Programme ainsi que sur des solutions de rechange. Dans cette partie de l'analyse documentaire, l'accent a été mis sur les raisons pour lesquelles il est nécessaire de maintenir le Programme, sur le rôle du gouvernement fédéral et celui d'autres intervenants dans ce secteur, et sur les facteurs pouvant influencer les besoins en formation dans ce secteur. Quant à l'examen de programmes similaires au PNFSFV, il s'est agi de passer en revue de l'information accessible au grand public concernant des pratiques et des programmes comparables dans d'autres pays (Australie, Danemark, Pays-Bas, France, Royaume-Uni).

Pour repérer de l'information pertinente, on a procédé à une recherche sur Internet à partir de mots clés liés au PNFSFV et d'associations de mots (guillemets et fonctions booléennes). Des recherches plus pointues par mots clés ont été effectuées pour le secteur du film et de la vidéo ainsi que pour chaque pays choisi. Le but de ce travail était de repérer des données sur les coûts des programmes et de l'information sur des méthodes de financement similaires à ceux du PNFSFV dans d'autres pays. Pour chaque document ou site web consulté, l'information pertinente pour l'évaluation a été recueillie et synthétisée.

De plus, on a pris en compte de l'information provenant de sondages déjà réalisés, afin de mieux comprendre les nouvelles conditions ou les nouveaux facteurs susceptibles d'influencer les besoins en matière de formation. Pour réaliser cette analyse de données secondaires, on a procédé à un examen des résultats de sondages touchant au même sujet, recueilli et analysé les données pertinentes, et intégré les résultats de cette analyse à l'évaluation.

Les constatations de l'étude documentaire et de l'analyse de données secondaires ont été limitées du fait qu'il n'a pas été possible de trouver toute l'information requise pour l'ensemble des indicateurs, et parce qu'il n'existe que très peu de programmes semblables au PNFSFV, au Canada ou ailleurs dans le monde.

2.4 Entrevues auprès d'informateurs clés et d'experts

Le ministère du Patrimoine canadien a offert une liste de noms pour d'éventuelles entrevues. L'information requise pour contacter ces personnes n'était pas disponible dans tous les cas. EKOS a donc utilisé une technique additionnelle, dite « boule de neige » en choisissant d'autres informateurs clés à partir de renseignements tirés de l'étude documentaire, de suggestions des personnes interviewées et de recommandations additionnelles du Ministère. Des entrevues en profondeur ont été effectuées auprès de 26 informateurs clés représentant les 12 catégories suivantes d'informateurs :

- Direction de la politique et des programmes du film et de la vidéo de PCH : 3 entrevues.
- Téléfilm Canada: 2.
- Industrie du film et de la vidéo : 3.
- Stratégie sur la culture canadienne en ligne de PCH : 1.
- Office national du film: 1.
- Conseil des ressources humaines du secteur culturel : 1.
- Programmes similaires offerts par des provinces canadiennes : 2.
- Organismes étrangers ou internationaux connaissant bien la genèse du PNFSFV de même que l'efficacité/la situation/le rôle du programme canadien et/ou des programmes de formation en film et en vidéo dans d'autres pays : 1.
- Associations professionnelles dans le secteur du film et de la vidéo, intervenants ou chefs de production connaissant bien le travail et les rôles du PNFSFV : 2.
- Universitaire de premier plan spécialiste du domaine du film et de la vidéo et connaissant bien les besoins en formation dans ce secteur : 1.
- Dirigeants des établissements de formation dans le domaine du film et de la vidéo ayant reçu un financement du PNFSFV : 4.
- Dirigeants d'établissements de formation dans le domaine du film et de la vidéo n'ayant pas demandé l'aide du PNFSFV : 5.

On a élaboré des guides pour des entrevues semi structurées incluant des questions ouvertes. Ces questions ouvertes ont permis aux personnes interviewées de donner des réponses détaillées et approfondies. Ces guides ont été conçus de telle sorte qu'ils soient adaptés aux connaissances sur le Programme et au niveau de participation dans le PNFSFV jugés typiques pour chacun des

groupes clés. Ces guides d'entrevues ont également été élaborés en fonction de la matrice d'évaluation, chacune des questions de l'entrevue étant liée à une ou plusieurs questions de l'évaluation. Les entrevues ont duré de 45 à 90 minutes et ont été menées dans la langue officielle choisie par la personne interviewée, soit par téléphone soit (pour les personnes résidant dans la région de la capitale nationale qui le souhaitaient) en personne. Tous les informateurs ont reçu à l'avance le guide d'entrevue par courriel afin qu'ils puissent se préparer. Ils ont également reçu de l'information sur le contexte de l'évaluation et sur le Programme afin qu'ils comprennent bien le but de l'entrevue et les objectifs et la portée de l'évaluation. On trouvera à l'annexe F la liste des informateurs clés.

L'information recueillie grâce aux entrevues étant essentiellement qualitative, le rapport ne porte aucun jugement sur la précision numérique ni la fiabilité statistique des données recueillies par ce moyen. Les expressions suivantes sont utilisées pour décrire les résultats des entrevues :

- « Quelques répondants » : moins de 25 %.
- « Une minorité de répondants » : de 25 % à 49 %.
- « Une majorité de répondants » : de 50 % à 75 %.
- « La plupart des répondants » : plus de 75 %.
- « Presque tous les répondants » : 95 % ou plus.

Un inconvénient de la méthode consistant à interviewer des informateurs clés est que certaines de leurs réponses ont pu être biaisées, la plupart des répondants ayant, à des degrés divers, un intérêt personnel dans le Programme. Toutefois, un certain nombre d'entrevues ont été menées auprès de personnes qui n'étaient intéressées que de loin au PNFSFV en particulier, ce qui a permis de rétablir un certain équilibre parmi l'ensemble des points de vue exprimés. De plus, l'information tirée des entrevues d'informateurs clés a été analysée en tenant compte des données tirées d'autres sources d'information.

2.5 Sondage auprès des diplômés

Un sondage en ligne auprès des diplômés a été effectué, tenant pour acquis que les diplômés avaient accès à des ordinateurs et à Internet et qu'ils avaient l'habitude de s'en servir. En outre, compte tenu de la forte mobilité de ce groupe de répondants, il était plus probable que leur adresse électronique soit plus exacte et à jour que leur numéro de téléphone ou leur adresse postale. La méthode dite du recensement a été utilisée pour ce sondage en ligne auprès des diplômés issus des établissements qui bénéficient du financement du PNFSFV. Les consultants ont pris contact avec tous les établissements que le Programme et Téléfilm Canada ont jugés comme étant les plus comparables aux établissements financés par le PNFSFV, et cela, aux fins d'étendre le sondage à un groupe témoin de diplômés. Pour diverses raisons, la participation des établissements non financés a été très faible.

Au total, 339 diplômés ont répondu à l'enquête, dont 323 issus d'établissements financés et 16 seulement d'établissements non financés. Les réponses de ce second groupe n'ont pas été prises en compte dans l'analyse à cause du trop petit nombre de répondants.

Le sondage a mis l'accent sur l'expérience vécue par les diplômés et inclus des questions sur le type de formation reçue, leur degré de satisfaction quant à cette formation, et ses répercussions

sur leur carrière professionnelle. Plus précisément, ce sondage a permis de répondre à des questions comme celles-ci : le degré de satisfaction quant à la formation et au cursus, les bénéfices au plan professionnel, la reconnaissance nationale ou internationale, les accomplissements et les répercussions sur la carrière professionnelle ainsi que les besoins actuels du secteur en matière de formation.

Le sondage en ligne auprès des diplômés a rencontré quelques obstacles, dont entre autres :

- L'absence d'un groupe témoin. La participation très limitée des établissements comparables aux établissements financés a privé l'étude d'un groupe témoin. Le petit nombre de répondants diplômés issus d'établissements non financés est dû à un certain nombre d'obstacles : la difficulté d'obtenir l'accord et la participation active d'établissements comparables (p. ex., réponses tardives), les difficultés liées à l'administration même du sondage (p. ex., adresses de courriel caduques), et la nette impression de la part des responsables du sondage qu'il n'existait pas de bases solides de comparaison entre les différents programmes et les différents groupes de diplômés.
- Le manque d'information sur l'échantillonnage. La méthode utilisée pour le sondage n'a pas permis de contrôler ni la représentativité de l'échantillon ni le taux de réponse. Les établissements participants devaient indiquer le nombre d'étudiants ayant accepté l'invitation par courriel (hormis les courriels retournés); cependant, tous n'ont pas fourni cette information si bien que le taux de réponse au sondage n'a pu être calculé. De plus, l'absence de données sur les répondants a fait qu'il est impossible de juger dans quelle mesure ceux qui ont répondu sont représentatifs de la population totale de diplômés des quatre établissements financés. Qui plus est, il ne s'agissait pas d'un sondage « fermé », en ce sens que quiconque ayant eu accès au questionnaire sur Internet aurait pu y répondre. Il est possible que des diplômés invités à participer au sondage par leur alma mater aient transmis le questionnaire à des amis ou collègues. Il s'agit d'un risque lié à toute enquête « ouverte » de ce type. Toutefois, les données brutes du sondage ont été examinées avec soin afin d'éliminer, dans la mesure du possible, des réponses provenant de diplômés d'établissements non financés ou ayant compété leurs études avant la période visée par l'évaluation.
- Comparabilité des diplômés des établissements financés. Les groupes de diplômés issus de chacun des quatre établissements ne sont pas nécessairement comparables entre eux, du fait des différences qui existent dans les types de formation offerts, la durée des différents programmes, la gestion des programmes, le stade dans leur carrière auquel les étudiants en étaient arrivés au moment de suivre un cursus, et d'autres caractéristiques encore.

3. Principales constatations

Ce chapitre présente les constatations relatives aux questions et problèmes étudiés par la présente évaluation qui concernent la raison d'être et la pertinence du PNFSFV, et plus particulièrement, la nécessité de maintenir le Programme, le rôle du gouvernement fédéral, et la mesure dans laquelle le PNFSFV est en harmonie avec les priorités du Ministère et celles du gouvernement.

3.1 Raison d'être et pertinence

3.1.1 Facteurs qui influencent les besoins en formation

La technologie évolue sans cesse et en conséquence, dans la plupart des secteurs d'industrie, il est constamment nécessaire que la main-d'œuvre qualifiée soit capable de s'adapter à ces changements technologiques. Les industries des médias de l'écran font actuellement face à deux défis principaux : d'une part, faire en sorte que la main-d'œuvre du secteur ait la formation nécessaire pour tirer avantage des nouvelles technologies numériques et, d'autre part, veiller à ce que cette main-d'oeuvre possède les habiletés créatives et les compétences avancées en techniques des affaires et en finance qui sont de plus en plus recherchées. Les secteurs de la production et de la distribution cinématographique et vidéo ainsi que celui des nouveaux médias font face à une pénurie de ces deux grands types de compétences et on s'attend à ce que la demande augmente encore au cours des cinq prochaines années. Par contre, selon les éducateurs qui œuvrent dans le secteur sondé par EKOS en 2004, la demande de compétences liées aux technologies analogiques (traditionnelles) et cinématographiques a, elle, diminué au cours des dix dernières années. I

Un certain nombre des personnes interviewées dans le cadre cette évaluation ont cité les nouvelles technologies et les nouvelles formes de média comme le facteur qui influencera le plus les besoins en formation du secteur du film et de la vidéo. Une minorité de ces informateurs clés a insisté sur le fait qu'en dépit des changements qui amènent constamment de nouvelles technologies et de nouvelles plateformes, il faut continuer d'enseigner les techniques fondamentales d'écriture, de réalisation et de production. À leur avis, l'art de raconter, lui, ne change pas et les diplômés doivent savoir comment produire du contenu créatif de qualité, peu importe le format ou le canal de distribution. Et pour citer un répondant, les étudiants auront toujours besoin de formation sur la façon de bien raconter une histoire, car « un bon contenu demeure un bon contenu ». Les informateurs clés ont cependant souligné que même si les techniques fondamentales demeurent inchangées, il faut aussi acquérir la formation nécessaire pour savoir comment produire du contenu pour les nouvelles plateformes (c.-à-d. raconter des histoires selon différents formats) et pour travailler avec ces nouveaux formats et produits dans une perspective d'affaires (p. ex., marketing et promotion du contenu, questions juridiques comme la propriété intellectuelle et les droits d'auteur, adaptation d'un contenu à des marchés ou des formats différents). Sur ce point, quelques informateurs clés ont indiqué que la formation en techniques des affaires est primordiale pour permettre aux étudiants de comprendre le nouvel

_

EKOS, Cadre de travail : Emploi dans les médias audiovisuels canadiens – Un profil national, juin 2004

univers multi plateforme ainsi que pour les aider à savoir comment bien protéger et commercialiser leurs oeuvres.

• Il existe un besoin de formation en nouvelles technologies et en nouvelles formes de média, en plus des besoins en apprentissage des techniques fondamentales comme l'écriture, la réalisation et la production.

3.1.2 Adéquation du Programme par rapport aux besoins en matière de formation

Comme on l'a noté ci-dessus, de précédentes études sur le secteur du film et de la vidéo ont démontré qu'il existe une pénurie de compétences techniques dans plusieurs domaines. Les besoins en formation sont particulièrement pressants dans deux grands domaines : les compétences en techniques des affaires et en finance, et les compétences requises pour travailler avec les nouvelles technologies. Aux fins de l'évaluation, les programmes des quatre établissements financés – tels que décrits sur leur site Web – ont été examinés en regard des besoins dans ces domaines de compétences en particulier. Ces descriptions révèlent que la plupart des programmes accordent une importance primordiale à la formation technique et au réseautage professionnel. On trouvera ces descriptions à l'annexe B.

Si certains des informateurs clés ont dit voir une complémentarité entre les quatre établissements financés, aucun par contre n'a avancé l'idée qu'il existait des liens directs entre les programmes de formation d'une part, et une conception claire et bien documentée de ce que sont les besoins de l'industrie, d'autre part. En outre, pour ce qui concerne la complémentarité, un examen des documents et des programmes de formation des quatre établissements financés n'a révélé aucun effort formel de coordination de la formation entre les quatre établissements financés ni avec d'autres établissements de formation (non financés). Cela est également l'avis de quelques informateurs clés qui ont dit penser que le Programme, dans sa conception et sa prestation actuelle, opère de manière ponctuelle, sans stratégie d'ensemble relativement aux besoins en formation dans le secteur.

Les données disponibles portent à croire que les programmes de formation des quatre établissements financés reflètent les besoins en formation du secteur du film et de la vidéo. Par contre, le Programme, dans sa conception même comme dans sa façon de faire, ne dispose d'aucun moyen pour agir directement sur les établissements pour les encourager à adapter leurs programmes à des besoins en formation clairement énoncés. Autrement dit, les critères de financement n'exigent pas des bénéficiaires qu'ils démontrent que leurs programmes de formation répondent aux besoins particuliers du secteur en matière de formation. Il est d'ailleurs difficile de voir comment le Programme de par sa conception même – un financement en continu de quatre établissements en particulier – constitue une méthode appropriée pour répondre aux besoins en formation.

- Les données disponibles relativement aux programmes de formation laissent à penser que les quatre établissements fiancés répondent aux besoins du secteur en matière de formation. Cependant, ce résultat ne peut raisonnablement être imputé au Programme.
- Il est nécessaire que le Programme élabore un mécanisme bien défini qui permette une coordination à l'échelle nationale de la formation dans ce secteur, de manière à ce que s'établisse un étroit rapport entre les programmes de formation offerts par les établissements financés et les besoins en formation du secteur.

3.1.3 Raison d'être du Programme

Le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) actuellement utilisé par le Programme prend acte du fait que le Ministère finance ces quatre établissements depuis longtemps, mais n'explicite pas les raisons qui ont mené à sa création. Néanmoins, certains documents de Téléfilm Canada offrent des pistes d'explication quant à sa raison d'être. On y apprend qu'en 2003, l'industrie canadienne de la formation en audiovisuel avait atteint un stage « critique » de son évolution, en ce qu'elle était confrontée à certains défis importants comme la réduction du financement par le PNFSFV et l'augmentation de la concurrence pour les sources de financement et pour les étudiants les plus talentueux. D'après le rapport annuel 2004-2005 de Téléfilm Canada, le manque de financement était à l'époque un défi majeur pour les quatre établissements financés par le Programme, car cela freinait leur capacité à s'adapter aux changements d'un monde de la production audiovisuelle en évolution rapide tout en continuant de former des diplômés ayant les compétences nécessaires pour demeurer concurrentiels dans l'industrie².

D'après les commentaires des informateurs clés, il est raisonnable de penser que le Programme est né d'un besoin de financement pour de la formation avancée dans le secteur du film et de la vidéo sur le plan national, dans la foulée du transfert des compétences en matière de formation du gouvernement fédéral aux gouvernements des provinces et territoires. Ce transfert a été l'aboutissement de la négociation d'ententes sur le développement du marché du travail (EDMT). Toutefois, on ne trouve rien à ce sujet dans les documents officiels relatifs au Programme. En fait, l'enseignement et la formation sont de compétence provinciale et territoriale, ce que les EDMT conclues avec chaque province et territoire ont officialisé.

Le Programme est ainsi né de deux besoins au sein du secteur du film et de la vidéo : un financement stable pour les quatre établissements de formation et un apport continu de travailleurs hautement qualifiés pour le secteur. Cependant, on ne trouve pas dans les documents qui ont pu être examinés les raisons justifiant l'existence d'un programme de formation à caractère national – en fait, les quatre établissements continuent d'agir indépendamment les uns des autres alors qu'en plus, selon les données du sondage, la plupart des diplômés (83 %) proviennent de l'Ontario et du Québec³.

_

² Téléfilm Canada, Rapport annuel 2004-2005 du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, p. 10.

³ Se reporter à l'annexe G pour les origines géographiques des diplômés ayant répondu au sondage.

En outre, la méthode de financement du Programme (financement continu des activités de quatre établissements de formation en particulier) ne semble pas correspondre tout à fait aux résultats prévus, du moins si l'on se fonde sur les objectifs du Programme, tels qu'énoncés dans les documents officiels examinés dans le cadre de cette évaluation. Bien que le soutien des activités des établissements concernés puisse être vu comme un moyen approprié pour accroître leur capacité financière (*résultat direct 1*) de même que leur stabilité financière (*résultat direct 2*), il n'est pas possible, aux fins d'une évaluation, de faire un lien direct entre ce soutien et les autres résultats prévus du Programme. On pourrait faire valoir que l'amélioration de la capacité et de la stabilité financières de ces établissements les aide à atteindre les autres résultats prévus (p. ex., meilleurs cursus, qualité de la formation, contenu, diversité), mais il n'y a pas de doute que le rapport de cause à effet demeure très indirect. En outre, le montant du budget du Programme et le fait que ce financement n'ait jamais été accessible qu'aux quatre mêmes établissements ne semblent pas être dans la logique du résultat ultime prévu, soit la réalisation d'activités et d'œuvres cinématographiques et magnétoscopiques de grande qualité, et cela, par une industrie canadienne du film et de la vidéo qui fait face à une forte concurrence étrangère.

Il serait donc nécessaire de mieux définir la raison d'être fondamentale du Programme, et d'expliciter les raisons justifiant une intervention fédérale dans le domaine de la formation au sein du secteur du film et de la vidéo.

Le secteur de la production cinématographique et magnétoscopique est un employeur important au Canada et le volume total de la production cinématographique et télévisuelle est en croissance constante⁴. Un examen de la formation dans l'industrie du film et de la vidéo, réalisé par Mercadex International Inc. (2002) dans quatre provinces (non précisées), a conclu que des programmes de formation efficaces pour les nouveaux employés sont un atout clé pour cette industrie et que la formation continue pour ceux et celles qui y travaillent déjà en est un autre⁵. On peut donc dire que le secteur du film et de la vidéo, qui constitue une part importante et grandissante de l'économie canadienne, pourrait être mis en péril par l'absence de programmes de formation efficaces à tous les niveaux qui puissent garantir sa survie et soutenir sa croissance.

• Bon nombre de pays (France, Australie, Danemark, Pays-Bas) ont des établissements ou des programmes nationaux de formation avancée dans le domaine du film et de la vidéo qui s'inscrivent dans un cadre national pour la formation dans ce secteur. Depuis longtemps, production et contenu cinématographique et magnétoscopique sont perçus comme ayant une importance stratégique pour l'identité culturelle et la communication. Outre cet argument d'ordre socioculturel, il existe des raisons d'ordre économique qui justifient que la formation dans le secteur soit considérée comme un enjeu à dimension nationale. Les données

Association canadienne de production de films et de télévision, *Profil 2007 : Rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada*, page 11.

Conseil des ressources humaines du secteur culturel, *Le reflet de notre avenir : Une étude des questions sur les ressources humaines dans le secteur culturel au Canada*, décembre 2002

disponibles les plus récentes montrent que le secteur a connu une croissance plus rapide que l'économie dans son ensemble et qu'il représente une source d'emplois importante.⁶

On pourrait enfin justifier une action centralisée ou de caractère national en matière de formation avancée en se fondant sur un impératif d'égalité des chances au plan national. Les provinces et territoires ne voient d'ailleurs pas tous le secteur comme une priorité et ne disposent pas tous des ressources nécessaires pour financer une formation avancée du calibre de celle qui est offerte par les quatre établissements financés.

• Bien qu'il existe des raisons pouvant justifier l'existence d'un programme comme le PNFSFV, sa raison d'être telle qu'on l'entend actuellement repose principalement sur le fait que quatre établissements de formation reçoivent depuis longtemps de l'aide financière. Autrement dit, la raison d'être du Programme est axée sur les besoins financiers des établissements plutôt que sur les besoins en formation du secteur.

3.2 Rôle du gouvernement fédéral et des autres intervenants clés

3.2.1 Rôle du gouvernement fédéral

D'après la documentation de Téléfilm Canada relative au Programme, la mission du PNFSFV est de garantir le plus haut niveau de compétences possible aux professionnels qui travaillent dans le domaine du film et de la vidéo⁷. Les informateurs clés connaissant le PNFSA autant que le PNFSFV ont souligné que PNFSFV suivait le modèle utilisé par le PNFSA pour assurer une formation de haut calibre qui soit profitable à l'industrie. Quelques informateurs clés ont indiqué qu'un lobbying efficace de la part des établissements qui bénéficiaient d'un financement du Ministère avant le lancement du Programme a joué un certain rôle dans le processus qui a mené à sa création.

Le secteur du film et de la vidéo est un secteur important en ce qui concerne l'emploi et l'identité culturelle et il y a donc de bonnes raisons justifiant l'intervention du gouvernement fédéral dans ce secteur. Toutefois, si l'on en juge d'après l'information disponible, le Programme n'a pas énoncé clairement la nécessité d'une telle intervention. Le retrait du gouvernement fédéral créerait certes un manque à gagner important dans les ressources financières des quatre établissements de formation, mais cela n'est pas en soi une justification suffisante pour une intervention fédérale. Rien ne permet de penser que le Programme a eu pour effet de favoriser une méthode d'approche davantage centralisée (nationale) en matière de formation, les données disponibles montrant que les cursus offerts dans les quatre établissements financés sont élaborés de manière indépendante par chacun de ces établissements, sans concertation entre eux et sans interventions du Programme ou de Téléfilm Canada.

Conseil des resources humaines du secteur culturel : A study of Human Resources Issues in Canada's Cultural Sector (trad. : Une étude sur les questions de resources humaines dans le secteur culturel au Canada). Décembre 2002

⁷ Téléfilm Canada, *Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo. Principes directeurs* 2005-2006, p. 1.

3.2.2 Lien entre les objectifs du Programme et les priorités gouvernementales

Selon son CGRR, le Programme aide le gouvernement du Canada à atteindre ses objectifs stratégiques dans le secteur du film et de la vidéo en jouant un rôle « complémentaire ». Plus précisément, le Programme encourage la formation continue parmi les créateurs canadiens établis et contribue à la découverte et à la formation de nouveaux talents, favorisant ainsi l'émergence des futurs chefs de file du secteur du film et de la vidéo au Canada. Le Programme appuie l'objectif du gouvernement visant à encourager l'expression de la diversité de la société canadienne en participant à la formation de Canadiens et Canadiennes talentueux issus de différentes régions et origines linguistiques et culturelles. On trouvera à l'annexe H le profil socio-démographique des diplômés ayant répondu au sondage.

• Il paraît tout à fait possible de justifier une intervention fédérale à long terme dans le domaine du film et de la vidéo, compte tenu de l'importance de ce secteur en matière d'identité culturelle et de communication, de son rôle économique, ainsi que de l'impératif d'un accès égal pour tous à une formation avancée dans ce domaine. Toutefois, une telle justification n'a pas été énoncée par le Programme.

3.3 Contribution du Programme aux objectifs stratégiques du Ministère

Après examen des objectifs stratégiques du Ministère, il appert que le Programme pourrait jouer un rôle dans l'atteinte de l'un des objectifs stratégiques de PCH, à savoir : « les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde ». Il s'est avéré difficile de faire des liens entre les activités et résultats des établissements financés et la prestation du Programme; à noter toutefois que les changements apportés au formulaire de demande en 2005-2006 devraient permettre d'améliorer la collecte de données aux fins de la mesure du rendement. Cela dit, il n'est pas assuré que les données sur les résultats (même si elles étaient de meilleure qualité) puissent permettre d'évaluer la mesure dans laquelle le PNFSFV contribue aux objectifs stratégiques du Ministère, les liens entre le Programme et les objectifs ministériels n'étant pas clairement définis, ni dans le CGRR ni dans d'autres documents officiels relatifs au Programme. La mesure du rendement et les données utilisées à cette fin sont traitées au chapitre 4.

• Le PNFSFV est en harmonie avec les objectifs stratégiques du Ministère, mais les liens entre le Programme et ces objectifs ministériels ne sont ni énoncés ni décrits dans le CGRR du Programme.

3.3.1 Rôles des autres intervenants clés

Le ministère du Patrimoine canadien. Avant la création du PNFSFV, le gouvernement fédéral avait depuis longtemps reconnu le rôle fondamental des établissements de formation à caractère national dans le développement culturel du pays et, de ce fait, soutenait activement la formation professionnelle dans le domaine culturel. Traditionnellement, PCH compte parmi les principaux bailleurs de fonds des quatre établissements de formation. De 1986 à 1993, le financement des quatre établissements de formation a été octroyé de façon ponctuelle, le Ministère n'ayant pas de programme approprié à cette fin. De 1994 à 1996-1997, le gouvernement fédéral a approuvé la réaffectation de crédits pour soutenir les établissements de formation à caractère national, étant entendu que le Ministère élaborerait une politique sur la formation et une stratégie de financement⁸. En dépit de son engagement de longue date envers les établissements financés par le PNFSFV, ni le Programme ni le Ministère n'ont joué un rôle prépondérant en matière de formation sur la scène nationale, et aucune politique sur la formation n'a été élaborée.

Téléfilm Canada. Téléfilm Canada fournit un financement de base (fonds de fonctionnement) au nom de PCH aux établissements canadiens de formation au titre des cours hautement spécialisés et de la formation professionnelle qu'ils offrent aux créateurs canadiens se préparant à une carrière dans la production cinématographique ou magnétoscopique. Téléfilm Canada s'engage à promouvoir la diversité dans l'industrie et à créer des occasions de perfectionnement professionnel pour les artistes canadiens, quelles que soient leur langue ou la régions dans laquelle ils sont établis⁹. Conformément à l'accord de contribution conclu entre PCH et Téléfilm Canada, l'administration du Programme a été confiée à Téléfilm Canada, compte tenu : (i) de son statut de société d'État, (ii) de son mandat législatif qui est d'encourager et de promouvoir le développement d'une industrie cinématographique au Canada, et (iii) de sa grande expérience dans l'administration efficace de programmes d'assistance publique qui appuient le secteur du film et de la vidéo au Canada.

Office national du film. Le rapport intitulé 3,2,1... Action définit le rôle de l'Office national du film (ONF) comme étant un moyen important permettant de passer des études de type traditionnel à une carrière dans l'industrie et recommande que ce rôle soit reconnu et pleinement exploité. Dans ce contexte, les établissements de formation à caractère national sont vus comme des intervenants clés qui, en collaboration avec les établissements d'enseignement, font la promotion du rôle que joue l'Office national du film et collaborent avec l'ONF de différentes manières dont des stages, des sessions travail/étude, le mentorat, et la diffusion de films réalisés par de jeunes cinéastes¹⁰.

Provinces et Territoires. De façon générale, les provinces et territoires accordent des crédits d'impôt pour la formation et forment certains partenariats avec l'industrie. La plupart des provinces et territoires (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Saskatchewan et Yukon)

_

⁸ Le ministère du Patrimoine canadien, *Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats* [CGRR] et *Cadre de vérification axé sur les risques* [CVAR], p. 6, janvier 2002

⁹ Téléfilm Canada, *ibid.*, p. 2.

Conseil des ressources humaines du secteur culturel, 3,2,1... Action : Recommandations pour une stratégie nationale de formation dans l'industrie du cinéma et de la télévision, avril 2006, p. 27.

accordent directement de l'aide financière aux individus pour leur formation dans le domaine sous forme de bourses ou de subventions. Certaines provinces ont également établi des partenariats avec l'industrie et offrent des crédits d'impôt destinés à la formation dans le domaine. Le Québec fournit de l'aide financière (fonds de fonctionnement) directement aux établissements de formation situés sur son territoire, y compris à l'Institut national de l'image et du son. Bien que les quatre établissements financés par le PNFSFV reçoivent des fonds de plusieurs sources et ordres de gouvernement, il ne semble pas y avoir beaucoup de chevauchements dans l'usage de ces fonds. Par exemple, les fonds accordés par les provinces ou territoires sont généralement destinés à des projets spéciaux ou à des programmes de formation complémentaires, plutôt qu'aux activités régulières comme c'est le cas pour les fonds fournis par le PNFSFV aux quatre établissements financés.

Les gouvernements des provinces et territoires financent la formation dans le secteur du film et de la vidéo par l'intermédiaire des universités et des autres établissements d'enseignement postsecondaire. Toutefois, selon les informateurs clés connaissant aussi bien les programmes de formation des établissements financés par le PNFSFV que ceux des établissements d'enseignement postsecondaire, la formation offerte par ces derniers tend à être davantage théorique. Au Québec, des organismes provinciaux travaillant au sein du Conseil québécois des ressources humaines en culture ont assumé certaines responsabilités en matière de formation pour ceux qui œuvrent déjà dans l'industrie. Pour sa part, Emploi-Québec intervient en matière de formation dans le cadre du programme dit « un pour cent » en vertu duquel les employeurs dont la masse salariale est de 1 million de dollars ou plus doivent investir au moins 1 % de leur masse salariale totale dans la formation des employés.

En outre, un petit nombre de programmes provinciaux fournissent de l'aide financière à des programmes de formation offerts par diverses associations. Ces programmes tendent à mettre l'accent sur la formation dans le domaine du soutien aux créateurs et réalisateurs (postes techniques et postes de service) et, de ce fait, ne se chevauchent avec les programmes offerts par les quatre établissements financés et n'en sont donc pas des doublons.

Guildes, associations et syndicats. Ils tendent à mettre l'accent sur des programmes de mentorat ou d'apprentissage et, dans une moindre mesure, sur des ateliers de perfectionnement de certaines compétences ou connaissances particulières. Dans l'ensemble, le rôle des associations professionnelles consiste principalement à offrir une formation à leurs membres. Plus précisément, les guildes et les syndicats offrent une formation à leurs membres alors que les associations d'entreprises tendent à proposer des mentorats et des stages. Quelques informateurs ont fait remarquer que la capacité des syndicats et des guildes à offrir de la formation est limitée par leur manque de ressources.

La majorité des informateurs clés ont dit ne pas voir quel avantage on pourrait tirer d'un transfert par le gouvernement fédéral de ses rôles ou responsabilités en matière de formation dans le secteur du film et de la vidéo. Toutefois, force est de constater que le rôle du gouvernement fédéral se limite en fait à fournir sur une base continue un financement annuel de 2,5 M\$ à quatre établissements de formation. Quelques-uns des informateurs clés ont indiqué qu'il pourrait y avoir avantage à transférer l'administration du Programme de Téléfilm Canada à l'Office national du film, dans la mesure où l'ONF met davantage l'accent sur les aspects créatifs du

domaine. Toutefois, personne à l'Office national du film n'a été en mesure de faire des commentaires à ce sujet, car aucun débat à ce sujet n'a encore officiellement eu lieu au sein de l'ONF.

3.3.2 Chevauchement ou double emploi

L'aide financière accordée aux établissements financés grâce au Programme par l'intermédiaire de Téléfilm Canada est régie par des accords de contribution où il est stipulé que cette aide ne peut en aucun cas représenter plus de 50 % du budget total que l'établissement consacrera à ses activités régulières admissibles ou, le cas échéant, à ses projets spéciaux admissibles. Il est également stipulé que l'aide financière totale reçue par chacun des quatre établissements de toutes les sources gouvernementales prises ensemble (gouvernement fédéral, provinces et territoires, gouvernements locaux) ne peut excéder 90 % du coût total des activités et des projets spéciaux admissibles 11. Il est possible que des contributions financières de sources différentes soient utilisées aux mêmes fins. L'examen des dossiers du Programme, y compris des états financiers présentés par les établissements bénéficiaires, a permis de constater que l'aide provenant du PNFSFV n'est généralement pas séparée des autres sources de financement. Traiter de façon distincte les fonds reçus du Programme exigerait des systèmes comptables plus complexes, demandant plus de main-d'œuvre et donc plus onéreux.

La majorité des informateurs clés ont dit ne pas connaître de modèles ou de programmes semblables au Canada. Seuls quelques informateurs clés ont cité d'autres programmes au Canada qui financent la formation. Comme on l'a déjà noté, la plupart des gouvernements provinciaux offrent un soutien aux individus pour leur formation (par opposition au financement d'établissements de formation). Ce type d'aide n'est ni comparable à l'aide fournie par le PNFSFV, ni exactement semblable d'une province à une autre. Les informateurs clés ont dit ne pas connaître les coûts de fonctionnement de ces programmes. En fait, les données sur les coûts de ces programmes ne sont pas publiques et ne peuvent donc être utilisées dans cette évaluation à des fins d'analyse comparative du rapport coûts-efficacité.

• L'aide financière fournie par le PNFSFV étant destinée à des établissements – et non à des individus –, il n'y a aucun chevauchement ou double emploi entre le Programme et les autres intervenants du secteur. La quasi-totalité de l'aide versée aux quatre établissements financés représente un complément à d'autres sources de financement. Autrement dit, les sommes provenant du gouvernement fédéral servent à cofinancer des programmes de formation.

Patrimoine canadien, *Accord de contribution entre le ministère du Patrimoine canadien et Téléfilm Canada*, Annexe A, 23 décembre 2003

4. Réussites et incidence

Ce chapitre traite des résultats directs, à moyen terme et à long terme du PNFSFV. Les indicateurs de ces résultats ainsi que les sources de données utilisées pour chacun des résultats sont présentés dans la matrice d'évaluation que l'on trouvera à l'annexe D.

Sur la base de l'information présentée dans ce chapitre, on peut affirmer que la réussite clé du Programme est d'avoir assurer la stabilité financière des quatre établissements financés et contribuer à l'augmentation de leur capacité financière (plus de détails dans les sections 4.1.1 et 4.1.2). Cette réussite concorde avec la méthode de financement du Programme, laquelle est axée sur le soutien financier des activités régulières des établissements.

L'évaluation montre également que les quatre établissements financés offrent une formation de bonne qualité et que leurs diplômés en sont très satisfaits. Toutefois, comme on l'a noté précédemment, on ne peut que présumer que le Programme a contribué à ces autres résultats grâce à l'aide qu'il fournit aux quatre établissements pour augmenter leur capacité et leur stabilité financières. Une autre considération à prendre en compte dans toute tentative d'établir un lien direct entre ces autres résultats et le Programme est le fait que pour chacun des établissements, les fonds fournis par le Programme représentent moins de 50 % du financement disponible. Les résultats présentés dans la section 4.1.3 reflètent la situation des établissements financés. Ces résultats ne peuvent qu'être indirectement reliés au Programme.

4.1 Résultats directs

Les résultats directs prévus pour le Programme sont les suivants :

- Amélioration de la stabilité financière des établissements.
- Accroissement de la capacité financière des établissements.
- Amélioration des cursus et de la qualité de la formation.
- Amélioration du contenu des exercices pratiques.
- Plus grande diversité d'étudiants et de diplômés.

Réussites et incidence du Programme

4.1.1 Stabilité financière des établissements financés

Pris ensemble, les points de vue exprimés par les dirigeants des établissements financés et non financés sont partagés en ce qui concerne la situation financière de leurs établissements. Alors que certains des informateurs clés des deux groupes ont souligné la stabilité financière de leur établissement, d'autres ont noté des problèmes importants notamment en ce qui a trait à l'aide financière qui n'est accordée que pour une année à la fois et au besoin de tenir compte et de tirer parti des commentaires des étudiants. Par exemple, des dirigeants des deux types d'établissements ont déploré le manque de ressources financières pour améliorer leurs programmes de formation. Pour citer un informateur clé, « les besoins augmentent, mais

l'inflation réduit la valeur du financement ». D'après les données de la Banque du Canada, l'index des prix à la consommation a augmenté de 11,44 % entre 2002 et 2007. Cela a pour effet de diminuer la valeur réelle des fonds fournis par le Programme, l'aide provenant de programmes fédéraux n'étant généralement pas indexée à l'inflation.

Les quatre établissements financés ont été les seuls et uniques bénéficiaires de l'aide du Programme depuis ses débuts, le montant en étant demeuré relativement constant depuis 2004-2005 (tableau 1.1). Ces mêmes quatre établissements recevaient un financement avant même la création du Programme. L'accord de contribution entre PCH et Téléfilm Canada prévoit qu'il est possible pour les établissements de formation de demander un financement pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Pour être admissible à un financement pluriannuel, les établissements doivent présenter un plan d'affaires pluriannuel couvrant les années pour lesquelles le financement est demandé. L'examen des dossiers du Programme n'a pas permis de découvrir si de telles demandes pluriannuelles ont déjà été présentées.

Tableau 4.1 : Contribution du PNFSFV en pourcentage des budgets d'exploitation des établissements financés

4	Contribution du PNFSFV en pourcentage du budget d'exploitation						
Établissement financé	2001-2002	2002-2003 ^b	2003-2004 ^b	2004-2005 ^c	2005-2006 ^c		
Canadian Film Centre	non disponible	10 %	9 %	10 %	9 %		
Institut national de l'image et du son	non disponible	29 %	19 %	24 %	27 %		
National Screen Institute - Canada	non disponible	33 %	29 %	22 %	20 %		
Réseau d'ateliers cinématographiques canadiens ^a	non disponible	44 %	42 %	40 %	42 %		

a L'exercice financier du Réseau d'ateliers cinématographiques canadiens correspondant à l'année civile, les contributions présentées ici comme étant celles des exercices 2002-2003 et 2003-2004 concernent en fait les années civiles 2003 et 2004

L'examen des documents a permis d'établir que la contribution financière du PNFSFV représente moins de 50 % des budgets d'exploitation de chacun des quatre établissements, ce qui est conforme aux critères du Programme concernant le niveau maximal de contribution. Le tableau 4.1 présente la contribution du Programme sous forme de pourcentage du budget d'exploitation de chaque établissement pour les exercices 2002-2003 à 2005-2006 (les données pour l'exercice 2001-2002 ne sont pas disponibles). Au cours de cette période, les contributions

b Source : Téléfilm Canada, Évaluation du rendement du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, p. 4.

Source :Téléfilm Canada, Rapport annuel du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, 2004-2005 et 2005-2006

du Programme, exprimées en pourcentage des budgets d'exploitation, sont demeurées relativement stables, sauf dans le cas du National Screen Institute (baisse de 33 % à 20 %). Le pourcentage de l'aide par rapport aux budgets d'exploitation varie d'un établissement à l'autre, soit d'environ 10 % pour le moins élevé jusqu'à 40 % pour le plus élevé.

La part que représentent les frais d'administration par rapport aux dépenses totales fournit une indication indirecte de la capacité financière des établissements financés. En moyenne et sur une période de cinq ans, les frais d'administration des établissements varient de 11 % à 17 %. Il est à noter que certaines données financières ne sont pas disponibles pour tous les établissements ni pour toutes les années, et que les frais d'administration de certains établissements comprennent à la fois les coûts indirects (p. ex., les frais de location des bureaux et du matériel ou les frais d'assurance) et les dépenses reliées à l'expansion des activités.

Pour ce qui est du Programme lui-même, l'examen de l'information disponible révèle que ses frais d'administration ont augmenté au cours de la période visée. Le CGRR de 2002 indique que Téléfilm Canada est autorisée à prélever un maximum de 5 % des fonds pour couvrir les frais d'administration engendrés par la gestion du Programme, même si les documents d'approbation de 2002 indiquent que Téléfilm Canada peut prélever jusqu'à 10 % ¹². L'accord de contribution conclu entre PCH et Téléfilm Canada en décembre 2003 prévoit que Téléfilm Canada pourra utiliser jusqu'à 10 % des fonds pour couvrir ses frais d'administration ¹³. Téléfilm Canada ne fournit à PCH aucune ventilation détaillée des frais d'administration du Programme et l'équipe d'évaluation n'a trouvé aucune explication quant à cette dernière augmentation.

- Le Programme a directement contribué à la stabilité financière des quatre établissements financés grâce au financement qui leur a été versé tout au long de la période d'examen. Les montants accordés sont demeurés stables depuis 2004-2005.
- Les établissements financés ont dépensé de 11 % à 17 % du financement total (toutes sources confondues) en frais d'administration (tous programmes confondus). La part des frais d'administration de Téléfilm Canada a augmenté de 5 % à 10 % du financement du Programme au cours de la période à l'étude.

4.1.2 Capacité financière des établissements financés

L'examen des documents officiels relatifs au Programme révèle que les établissements doivent prouver que leurs budgets sont financés par deux ou plusieurs autres sources que le Programme, y compris des sources privées¹⁴. Ils doivent également démontrer être capables d'obtenir un soutien financier de sources autres que Téléfilm Canada, du secteur privé notamment.

Patrimoine canadien, Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats [CGRR] et Cadre de vérification axé sur les risques [CVAR], janvier 2002, p. 16.

Patrimoine canadien, *Accord de contribution entre le ministère du Patrimoine canadien et Téléfilm Canada*, 23 décembre 2003, p. 4.

Patrimoine canadien, *id.*, Annexe A: Directives du Programme.

La disponibilité de données sur les sources de revenus s'est avérée variable d'un établissement à un autre, mais l'examen des dossiers a quand même fourni un aperçu des autres sources de soutien financier des établissements financés. Cet examen des sources de revenus des quatre établissements financés montre qu'une part importante de leurs revenus provenait de subventions. Par exemple, en pourcentage du total des revenus, la part des subventions a représenté de 50 % à 80 %, selon l'établissement. Les sources précises de ces subventions ne sont pas systématiquement indiquées dans les états financiers des établissements. Une analyse des sources de financement aurait pu donner un aperçu des éventuelles tendances dans les sources de revenus des quatre établissements financés, mais les données nécessaires à une telle analyse ne sont pas systématiquement colligées ou transmises de la même manière par les quatre établissements. Les autres sources importantes de revenus des établissements financés par le Programme sont les suivantes :

- Le secteur privé (environ 30 % pour l'un des établissements).
- Les recettes gagnées (environ 20 % dans un cas et de 11 % à 21 % dans un autre).
- Les droits d'inscriptions (de 17 % à 34 % dans un cas et de 9 % à 14 % dans un autre).
- D'après l'information disponible, un établissement reçoit des subventions provinciales (11 % de ses revenus environ) et municipales (2 % environ).

Conformément à l'information recueillie lors de l'examen des dossiers, les dirigeants des établissements financés (ils ont participé à l'étude comme informateurs clés) ont fait état d'un certain nombre d'autres sources de financement :

- Le Fonds des nouveaux médias du Canada (administré par Téléfilm Canada).
- Routes commerciales (administré par PCH).
- Les gouvernements provinciaux.
- Le secteur privé (des diffuseurs comme CanWest Global et CTVglobemedia Inc.).
- Des entreprises donatrices.

Les dirigeants des établissements financés ont été unanimes à dire que le financement du PNFSFV les avait aidés à obtenir du financement auprès d'autres sources. Voici quelques-uns des exemples cités pour illustrer de quelle manière le financement a été utilisé pour obtenir des financements supplémentaires : le statut que cela confère et le fait d'être reconnu comme un établissement de formation à caractère national; le secteur privé est peu disposé à octroyer un financement sans la reconnaissance de l'établissement par le secteur public; l'exigence même d'avoir à chercher un financement additionnel, l'aide provenant du Programme étant insuffisante pour couvrir les dépenses. Pour ce qui est de ce dernier exemple, diverses inquiétudes ont été exprimées : l'une est que le trop faible niveau du financement du PNFSFV limite l'effet de levier qu'on peut en obtenir auprès de d'autres sources de financement, et l'autre que le financement fédéral a pour effet de rendre plus difficile l'obtention d'aide financière de la part de sources provinciales, bien que l'on reconnaisse que cela varie d'une année à l'autre. Il pourrait s'agir là d'un signe que l'aide fédérale a pour effet une diminution concomitante de l'aide provinciale qui pourrait être éventuellement disponible, mais c'est là une hypothèse que les données disponibles ne permettent pas de confirmer. L'un de ces informateurs clés a par ailleurs fait remarquer qu'il était plus facile d'obtenir un financement provincial pour un événement spécial que pour un programme de formation, c.-à-d. un financement stable et continu.

• Le Programme a fourni un levier aux établissements financés pour obtenir du financement auprès de plusieurs autres sources. Les sources de financement, de même que la dépendance au financement du Programme, varient considérablement d'un établissement financé à un autre.

Réussites et incidence sur les établissements financés

4.1.3 Formation pratique et enseignement théorique

Bien que les données ne soient pas disponibles pour tous les établissements ni pour toutes les années à l'étude, l'examen des documents a néanmoins permis de constater qu'au cours des exercices 2004-2005 et 2005-2006, un fort pourcentage de formation pratique a été offert. La hausse apparemment considérable de la part de formation pratique offerte par l'Institut national de l'image et du son et par le National Screen Institute entre 2003-2004 et 2004-2005 est attribuable à la façon de définir et de mesurer pratique et théorie. Cet indicateur a fait l'objet d'un grand débat à l'occasion de l'évaluation du rendement du Programme réalisée en 2005 par Téléfilm Canada. Cette évaluation a conclu à ce sujet que même si les chiffres pour 2003-2004 et 2004-2005 paraissent indiquer une forte proportion d'enseignement « théorique », la majeure partie de l'enseignement dit théorique dispensé par les établissements est en fait de nature essentiellement pratique alors que d'autre part, la part consacrée à la « formation pratique » ne concerne en fait que le temps consacré à de réels exercices pratiques de production en studio ou en extérieur¹⁵.

Il convient également de noter que, dans sa conception et sa prestation actuelle, le PNFSFV ne peut exercer une influence sur le ratio de formation pratique par rapport à l'enseignement magistral dans la mesure où le Programme ne définit pas de normes précises ni de points de référence particuliers que les établissements financés devraient respecter ou viser pour ce qui concerne le ratio formation pratique/enseignement technique. En conséquence, le Programme ne peut raisonnablement pas être considéré comme ayant une influence sur les effets mesurés grâce à cet indicateur.

Les constatations ci-dessus révèlent aussi que les établissements financés ont éprouvé des difficultés à rendre compte de cet indicateur de rendement. Par exemple, le rapport annuel 2004-2005 indique que Téléfilm Canada et le Ministère doivent « mieux définir » ce qu'ils entendent par un enseignement théorique par opposition à un enseignement pratique de manière à ce que les établissements puissent rendre compte plus systématiquement et plus fidèlement de cet indicateur; ce rapport note d'ailleurs qu'il y a « beaucoup de confusion et peu de consensus » quant à la définition de ces termes dans le secteur de la formation ¹⁶. Des constatations du même ordre ont été faites également lors de l'évaluation de rendement réalisée en 2005, où l'on soulignait le fait « qu'il sera à l'avenir primordial de veiller à ce que les établissements calculent de façon uniforme les heures consacrées aux différents types de formation, de manière à

_

Téléfilm Canada, Évaluation du rendement du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, p. 5.

¹⁶ Téléfilm Canada, Rapport annuel 2004-2005 du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, p. 10.

permettre des comparaisons précises qui mesurent leurs progrès réels dans l'atteinte de cet objectif » ¹⁷.

En réponse à ces constatations, Téléfilm Canada a établi le pourcentage d'enseignement pratique en utilisant comme base de calcul le nombre total d'heures de formation par étudiant type et par établissement. Le tableau 4.2 présente le ratio de formation pratique par rapport à la formation technique pour les quatre établissements financés en 2005-2006.

Tableau 4.2 : Contenu théorique et contenu pratique de la formation dispensée, 2005-2006^a

Établissement	Heures de théorique ^b	formation	Heures de formation pratique ^c		Nombre total d'heures de formation pour un étudiant type, selon l'établissement
Canadian Film Centre	270	17 %	1 280	83 %	1 550
Réseau d'ateliers cinématographiques canadiens	709	13 %	4 896	87 %	5 605
National Screen Institute - Canada	535	10 %	4 575	90 %	5 110
Institut national de l'image et du son	621	27 %	1 695	73 %	2 315
Total (tous les établissements)	2 135	15 % ^d	12 446	85 % ^d	14 580

^a Basé sur le total d'heures de formation pour un étudiant type dans les programmes de chacun des établissements.

Cette façon de faire le calcul constitue une amélioration, mais la mesure de cet indicateur demeure problématique, car le nombre total d'heures de formation pour un étudiant type varie considérablement d'un établissement financé à l'autre (de 1 550 heures à 5 605 heures). Cet indicateur demeure par conséquent une mesure peu fiable de la part du temps consacré à la formation pratique et ne permet pas de mettre précisément en rapport les deux types de formation. Par exemple, le pourcentage d'enseignement pratique d'un établissement donné peut paraître moins élevé que celui d'un autre, mais dans les faits, ledit établissement peut s'avérer être celui des deux qui dispense le plus grand nombre d'heures de formation pratique à l'étudiant type. De plus, aucun point de référence ni pourcentage minimum n'ont été établis pour mesurer

Formation généralement dispensée dans une salle de classe, y compris les cours magistraux, les conférenciers invités, les études de cas, l'information pratique ainsi que toute autre formation de type magistral.

^c Comprend des exercices liés à la production comme le temps consacré aux exercices réels de production en studio, au montage de séquences ou à la rédaction d'un scénario. Source : Téléfilm Canada, *Rapport annuel sur le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo*, 2005-2006

Pourcentages basés sur le total de toutes les heures de formation dispensées par tous les établissements pris ensemble (2 135) 14 580 = 15 % et 12 446) 14 580 = 85 %).

¹⁷ Téléfilm Canada, *Évaluation*, p. 5.

dans quelle mesure chaque établissement ou le Programme dans son ensemble atteint les résultats prévus.

Les données tirées du sondage auprès des diplômés indiquent que le niveau de satisfaction à l'égard de ce ratio est positif : 60 % des diplômés se sont dits très satisfaits du ratio de formation pratique par rapport à l'enseignement théorique, contre un tiers plutôt satisfaits et quelques-uns seulement insatisfaits (6 %).

• L'évaluation a permis de constater qu'un pourcentage élevé de la formation actuellement offerte par les quatre établissements financés est constitué de formation pratique. Il paraît nécessaire d'améliorer la fiabilité et la fidélité de cet indicateur de rendement et de clarifier le rapport entre cet indicateur et les objectifs du Programme.

4.1.4 Amélioration des cursus et de la qualité de la formation

La matrice d'évaluation comprend un certain nombre d'indicateurs qui, pris ensemble, visent à fournir une évaluation de la mesure dans laquelle le Programme a pu contribuer à l'amélioration des cursus offerts et de la qualité de la formation dispensée. Comme on l'a déjà noté, le Programme, étant donné sa conception et sa façon de faire actuelle, ne saurait exercer une influence directe sur ces indicateurs. Il est donc nécessaire de revoir les indicateurs de réussite du PNFSFV pour faire en sorte qu'ils soient atteignables et qu'ils soient susceptibles d'être directement influencés par le Programme. De plus, on ne peut pas trouver dans la documentation de données sur la part de l'aide financière reçue que chaque établissement consacre aux installations, au personnel et aux activités auxquelles participent les étudiants. Les indicateurs utilisés pour mesurer l'amélioration des cursus et de la qualité de la formation sont traités dans les sections qui suivent.

a. Réalisations des étudiants

Les réalisations des étudiants constituent un des indicateurs utilisés par le Programme pour mesurer l'amélioration des cursus et de la qualité de la formation. Ébauches de scénarios, scénarios complets, courts métrages et vidéos, exercices de production, budgets, épisodes télévisés et longs métrages sont des exemples de travaux et d'œuvres qui sont pris en compte par les établissements financés aux fins de cet indicateur.

L'examen des données disponibles révèle que le nombre de réalisations par étudiant de même que la nature de ces réalisations varient d'un établissement financé à un autre. Cette constatation coïncide avec les vues exprimées par les diplômés qui ont répondu au sondage et paraît tenir au fait que ces programmes sont axés sur une formation de nature pratique. Au cours de la période visée par l'étude, Téléfilm Canada a entrepris d'obtenir de l'information des établissements financés sur les réalisations des étudiants; les données actuellement disponibles ne concernent que les exercices 2004-2005 et 2005-2006¹⁸.

Les observations suivantes, tirées du sondage auprès des diplômés, viennent appuyer les constatations découlant de l'analyse documentaire :

¹⁸ Téléfilm Canada, *idem.*, p. 5.

- La majorité des diplômés (87 %) ont indiqué avoir réalisé des travaux ou des œuvres au cours de leur formation.
- Plus du tiers des diplômés ayant répondu à cette question ont indiqué avoir travaillé à des idées ou des esquisses de projets lorsqu'ils étaient étudiants.
- Un nombre équivalent (30 %) ont dit avoir rédigé des ébauches, des scripts et des scénarios pendant leur formation.
- Environ 10 % des diplômés ont travaillé à des courts métrages ou à des vidéos ou encore ont acquis une expérience pratique en réalisation pendant leur formation.

b. Harmonisation des cursus avec les besoins en formation du secteur

Comme l'indique la section 3.1, la plupart des informateurs clés associés aux établissements (financés et non financés) se sont dits convaincus que les cursus de leurs établissements respectifs correspondaient bien aux besoins en formation de l'industrie et des étudiants. Plus précisément, les dirigeants des établissements (financés et non financés) ont souvent cité trois moyens clés qu'ils utilisent pour s'assurer que leurs cursus sont en harmonie avec les besoins de l'industrie :

- Consultations auprès de représentants de l'industrie.
- Pré/post-évaluations auprès de ceux qui suivent les programmes de formation.
- Plusieurs enseignants provenant directement de l'industrie et qui ont donc une très bonne compréhension des compétences requises par le secteur et des besoins en formation.

Les informateurs clés associés au Ministère ont soulevé quelques inquiétudes concernant le degré réel d'harmonie entre cursus et besoins en formation. Ils ont en particulier souligné un manque de données quantitatives fiables pour évaluer cette harmonisation, de même que ce qui leur apparaît être un grand besoin non comblé dans le domaine de la formation en techniques des affaires. Ces points de vue reflètent les difficultés qu'éprouve le Programme dans son ensemble pour ce qui est d'évaluer dans quelle mesure il y a harmonie entre les besoins en formation et la formation financée par le Programme. Comme on l'a noté précédemment, le Programme ne dispose d'aucun mécanisme permettant de démontrer qu'un tel alignement est réellement atteint. Dans l'ensemble, près des deux tiers des diplômés ayant répondu au sondage sont très satisfaits du cursus qu'ils ont suivi pour ce qui est de son harmonisation avec les besoins du secteur, alors que 30 % des répondants en sont plutôt satisfaits. Très peu de ces diplômés (4 %) se sont dits insatisfaits.

c. Adéquation des équipements et des installations par rapport aux besoins en formation du secteur

Les données révèlent que les établissements (financés et non financés) utilisent diverses méthodes pour s'assurer qu'ils disposent des équipements et des installations requis. Tant les établissements financés que les autres ont déclaré énormément compter sur le secteur privé ou sur d'autres établissements pour des espaces et des équipements, soit par contrats de location ou grâce à des dons en nature. Alors que les établissements non financés ont dit percevoir cette situation comme normale, deux des établissements financés ont manifesté de l'inquiétude à ce sujet, étant d'avis que cette « simplicité involontaire » diminuait leur capacité de dispenser leurs

programmes convenablement. Ces informateurs clés n'ont cependant pas explicité comment exactement cette situation affectait leur manière de dispenser de la formation.

Dans l'ensemble, les diplômés ayant répondu au sondage se sont dits satisfaits de la qualité des équipements et des installations disponibles dans le cadre du programme de formation suivi : 60 % d'entre eux se sont dits très satisfaits et 32 % satisfaits.

Bien que cet indicateur permette de mesurer la réussite du Programme dans l'atteinte de ses résultats directs, l'aide financière fournie par le Programme n'est pas destinée aux installations. En conséquence, aucun effet relatif aux installations ne saurait être directement imputable au financement provenant du Programme.

d. Qualifications des enseignants

Comme on l'a noté précédemment, le Programme escompte qu'un établissement dont la situation financière est saine et stable verra augmenter sa capacité d'améliorer ses programmes en les rendant plus attirants pour les enseignants hautement qualifiés. Les données de l'évaluation montrent que les établissements financés sont capables d'attirer des enseignants de haut calibre, bien qu'en général, cela se fasse sur une base temporaire.

Les dirigeants d'établissements (financés et non financés) ont dit être en mesure d'attirer des enseignants de haut calibre. Force est de constater cependant que ces enseignants sont pour la plupart recrutés sur une base temporaire; cela est le cas pour les deux types d'établissements. Selon les dirigeants d'établissements, ces enseignants – dans l'un et l'autre des types d'établissements – sont, pour la plupart, des professionnels qui travaillent dans l'industrie du film et de la vidéo. Cela représente un défi pour ce qui concerne leurs salaires. Les dirigeants des établissements ont indiqué être incapables de rémunérer ces enseignants comme ceux-ci le souhaiteraient, certains d'entre eux précisant que la rémunération qu'ils offrent n'est en aucun cas concurrentielle par rapport aux niveaux de rémunération offerts dans l'industrie. Néanmoins, aucun de ces informateurs clés n'a dit avoir de la difficulté à attirer des enseignants qualifiés. Un autre point mentionné par quelques-uns de ces informateurs clés est le fait que plusieurs des professionnels bien établis dans l'industrie que les établissements aimeraient bien recruter ont des emplois du temps déjà très chargés (p. ex., certaines personnes de très grande réputation ont dû annuler des séances de formation à cause de conflits d'horaires).

La majorité des diplômés issus d'établissements financés et ayant répondu au sondage se sont dits très satisfaits des qualifications professionnelles des enseignants (77 %). Ceux d'entre eux qui avaient suivi un programme de formation de courte durée (3 mois ou moins) ont été plus nombreux à se dire satisfaits quant aux qualifications professionnelles du personnel enseignant. Cela pourrait s'expliquer par des attentes différentes selon qu'on suit une formation courte (p. ex., des ateliers) ou une formation longue, les programmes plus longs exigeant en effet des étudiants comme des enseignants un plus grand investissement en temps et en argent.

e. Participation des étudiants aux activités

Le Programme estime que le nombre d'activités auxquelles assistent les étudiants est un indicateur de la qualité de formation. On ne voit pas bien cependant en quoi exactement la présence à des activités reflète la qualité de la formation ni en quoi cet effet peut être attribuable au Programme et à l'aide financière qu'il fournit. Les descriptions des cursus offerts dans les quatre établissements financés semblent indiquer que pour certains de ces cursus, les droits d'inscription incluent les frais de participation à différentes activités.

Dans le sondage, les diplômés devaient indiquer si, au cours de leur formation, ils avaient assisté à des activités en cinéma ou en vidéo, et devaient préciser si ces évènements avaient un caractère national ou international. Ceux qui avaient assisté à au moins une activité devaient également préciser s'ils y avaient participé activement (p. ex., en présentant une de leurs propres créations). Moins de la moitié des répondants (47 %) ont dit avoir assisté à une ou plusieurs activités à caractère national en cinéma ou en vidéo, alors qu'un tiers (33 %) ont dit que l'activité à laquelle ils avaient assisté avait un caractère international. Parmi ceux qui ont assisté à au moins une activité, près de la moitié l'ont fait de façon active, soit lors d'une activité à caractère national (42 %) ou lors d'un évènement international (44 %), par exemple en présentant l'une de leurs propres créations.

Les diplômés ayant suivi des programmes plus longs (quatre mois ou plus) ont été plus nombreux à avoir participé à une activité lorsqu'ils étaient étudiants, soit à des activités à caractère national (55 %), soit à des évènements internationaux (49 %). De plus, les diplômés de ce groupe ayant assisté à au moins une activité étaient plus susceptibles d'y avoir également participé de façon active que les diplômés ayant suivi des programmes courts.

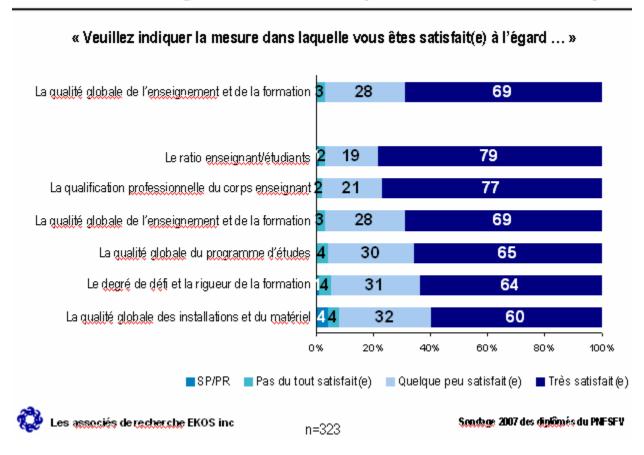
f. Degré de satisfaction des diplômés

Dans l'ensemble, les diplômés sont satisfaits des cursus offerts par les établissements financés : 70 % des diplômés se disent très satisfaits en général de leur formation, alors qu'un autre quart s'en disent plutôt satisfaits. De plus, la plupart des diplômés (88 %) ont indiqué que s'ils pouvaient choisir à nouveau, ils suivraient le même cursus, ce qui tend à confirmer que les diplômés sont en général très contents de la formation qu'ils ont reçue.

La majorité des diplômés ayant répondu au sondage se sont dits très satisfaits à la fois des qualifications professionnelles du personnel enseignant (77 %) et du ratio étudiant/enseignant (79 %). Les deux tiers environ se sont dits très satisfaits de la qualité générale des cours et de l'enseignement (69 %) et de la qualité du cursus (65 %). Pour ce qui est de la qualité générale des équipements et des installations, 60 % se sont dits très satisfaits alors que 64 % se sont dits satisfaits des hautes exigences et de la rigueur de la formation reçue.

DIAGRAMME 1

Satisfaction à l'égard de certains aspects de la formation reçue



Parmi les principaux bénéfices de la formation reçue cités par les répondants au sondage, on trouve l'élargissement de leur réseau professionnel (90 % des diplômés ont vu un effet modéré ou très positif) et l'amélioration de leurs qualifications professionnelles (93 % des diplômés ont vu un effet modéré ou très positif). La plupart ont aussi mentionné au moins un effet modéré quant à l'augmentation de leurs chances de travailler dans le secteur du film et de la vidéo au Canada (85 % ont vu un effet modéré ou très bénéfique) et également quant à leurs chances de participer à des événements en cinéma et en vidéo au Canada (85 % ont vu un effet modéré ou très bénéfique).

Les diplômés ayant suivi des cursus longs (quatre mois ou plus) ont été plus nombreux que les autres à indiquer que la formation reçue avait eu un effet très positif dans divers domaines, notamment pour ce qui concerne l'amélioration de leurs qualifications professionnelles, l'élargissement de leurs réseaux professionnels, leurs chances de participer à des évènements à caractère national ou international, et les occasions de travailler dans le secteur du film et de la vidéo au Canada.

Les diplômés sondés devaient également indiquer quels autres avantages leur avait apportés le programme de formation auquel ils avaient participé. Parmi ces autres avantages, les répondants

ont cité le réseautage (12 %), le mentorat professionnel (9 %), la stimulation de la créativité (9 %), des contacts avec l'industrie (9 %), ainsi que l'amélioration de la confiance en soi (8 %).

4.1.5 Diversité des diplômés et rayonnement

Selon le Cadre de gestion axé sur la responsabilisation et les résultats (CGRR), Téléfilm Canada doit tenir compte des caractéristiques linguistiques et régionales du marché dans l'attribution des fonds. Bien que cela paraisse impliquer que l'on cherche à favoriser la diversité, le CGRR ne fait mention d'aucun point de référence ni d'actions particulières que les établissements financés devraient mener à cette fin.

Les diplômés sondés devaient indiquer leur province ou territoire d'origine, mais ces données ne sont pas fiables, la représentativité des répondants par rapport au nombre total d'étudiants des quatre établissements ne pouvant être établie à cause de l'absence de contrôle sur l'échantillon et de la non disponibilité de données sur les caractéristiques de la population étudiante dans son ensemble.

Les dirigeants d'établissements financés ont indiqué qu'ils arrivaient très facilement à avoir une bonne diversité d'étudiants, certains d'entre eux citant des statistiques et l'un en particulier disant être convaincu que la population étudiante de son établissement était encore plus diversifiée que la population canadienne dans son ensemble. Le commentaire le plus fréquemment entendu a été que les établissements organisent des campagnes de publicité ou de sensibilisation ainsi que des visites un peu partout au pays afin d'attirer des étudiants issus de différents milieux. En outre, la moitié environ des dirigeants d'établissements ont décrit des activités destinées à attirer des étudiants autochtones en particulier et mentionné l'existence de bourses destinées à différents groupes cibles. Encore une fois, il est difficile de dire dans quelle mesure ces activités et cette réussite sont attribuables à l'amélioration de la capacité et de la stabilité financières que rend possible le financement fourni par le Programme.

Les dirigeants des établissements non financés ont décrit le même degré de diversité parmi leurs étudiants. La plupart ont indiqué qu'eux aussi prenaient des mesures pour attirer une population étudiante plus diversifiée, dont entre autres : des bourses, du réseautage avec des entreprises du secteur, l'existence d'un agent de liaison autochtone, et des ateliers et des conférences spécialement conçus pour les Autochtones. Ces efforts pour accroître la diversité sont en tous points semblables à ceux que déploient les quatre établissements financés.

Le tableau 4.5 présente la ventilation des étudiants des quatre établissements financés pour 2003-2004 et 2005-2006 selon trois catégories : candidats, inscrits et diplômés. Le pourcentage de diplômés disant appartenir à une minorité visible a augmenté de 9 % à 15 % en trois ans.

Pour les exercices 2003-2004 et 2004-2005, cette proportion est inférieure à ce qu'elle est dans la population en général, mais pour l'exercice 2005-2006, elle correspond à la proportion observée dans la population canadienne lors du recensement de 2001, soit 13,4 % ¹⁹. Le pourcentage de

http://www12.statcan.ca/english/census01/products/highlight/Ethnicity/Page.cfm?Lang=F&Geo=PR&View=%201&Code=0&Table=2&StartRec=1&Sort=2&B1=Distribution.

¹⁹

diplômés se déclarant Autochtones a lui aussi fluctué au cours de ces trois mêmes années, mais il est très semblable au pourcentage observé lors du recensement de 2001, à savoir 3,3 % ²⁰. Les données disponibles montrent donc clairement que la population étudiante des quatre établissements financés est de plus en plus diversifiée et qu'elle reflète bien le profil socio-démographique de la société canadienne dans son ensemble. Toutefois, étant donné qu'il n'existe pas de données comparables pour les établissements non financés (qui serviraient de groupe témoin), il n'est pas possible d'affirmer de manière certaine que le degré de diversité de la population étudiante dans les établissements financés est attribuable à l'aide financière fournie par le Programme.

Tableau 4.5 : Diversité de la population étudiante des établissements financés, 2003-2004 à 2005-2006

	Exercice 2003-2004		Exercice 2004-2005			Exercice 2005-2006			
	Candidats	Inscrits	Diplômés	Candidats	Inscrits	Diplômés	Candidats	Inscrits	Diplômés
Nombre total d'étudiants	1599	920	912	1991	1079	1071	1792	962	943
Nombre d'étudiants déclarant appartenir à une minorité visible	176	86	84	273	113	111	329	144	141
Pourcentage d'étudiants déclarant appartenir à une minorité visible	11 %	9 %	9 %	14 %	10 %	10 %	18 %	15 %	15 %
Nombre d'étudiants se déclarant Autochtones	44	26	25	95	73	73	81	51	49
Pourcentage d'étudiants se déclarant Autochtones	3 %	3 %	3 %	5 %	7 %	7 %	5 %	5 %	5 %

Source : Téléfilm Canada, Rapports annuels du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, 2004-2005 et 2005-2006

http://www12.statcan.ca/english/census01/products/highlight/Aboriginal/Page.cfm?Lang=E&Geo=PR&View=1a&Code=0&Table=2&StartRec=1&Sort=2&B1=Distribution01&B2=Totalhttp://www12.statcan.ca/english/census01/products/highlight/Aboriginal/Page.cfm?Lang=E&Geo=PR&View=1a&Code=0&Table=2&StartRec=1&Sort=2&B1=Distribution01&B2=Total.

²⁰

- Les quatre établissements financés offrent des programmes de qualité, mais il n'est pas possible d'établir dans quelle mesure cela est imputable au Programme en raison de l'absence de liens clairs entre l'aide financière fournie par le Programme d'une part, et ces activités et résultats d'autre part.
- Dans l'ensemble, les diplômés ont manifesté un haut degré de satisfaction quant aux cursus qu'ils ont suivis. Les diplômés ayant suivi des programmes de formation plus longs ont été plus nombreux à se dire très satisfaits de leur formation et des bénéfices qu'ils ont pu en tirer.
- Les établissements financés reflètent de plus en plus la diversité de la société canadienne. Cependant, tout porte à croire que leurs efforts pour augmenter la diversité de leur population étudiante ne peuvent être imputables au Programme puisque les établissements non financés le font également.

4.2 Résultats à moyen terme

Les résultats à moyen terme prévus par le Programme sont les suivants :

- Des établissements à caractère national offrant une formation de haut niveau dans le secteur du film et de la vidéo à des étudiants talentueux, de partout au Canada.
- Des diplômés qui exercent des activités professionnelles dans leurs domaines respectifs au Canada.
- Des diplômés qui reflètent et illustrent la diversité de la société canadienne.

Chacun de ces résultats à moyen terme est traité dans les sections qui suivent, à l'exception du troisième qui est également considéré comme un résultat direct qui a donc déjà été traité précédemment (section 4.1.5).

4.2.1 Établissements de formation dans le domaine du film et de la vidéo au Canada

Selon les constatations de l'évaluation, il y a au Canada un grand nombre d'établissements offrant une formation dans le domaine du film et de la vidéo, ainsi qu'une large gamme de programmes de formation et de cours. L'enseignement étant une responsabilité des provinces et territoires, il existe une grande diversité parmi ces programmes de formation pour ce qui est de leurs mandats, de leurs modèles de gestion et de leurs façons de concevoir la formation dans ce domaine. Dans plusieurs cas, la formation offerte est similaire à celle qu'offrent les quatre établissements financés.

Sur la base de l'analyse documentaire, on peut classer les nombreux établissements de formation au Canada en trois grandes catégories : collèges et instituts de technologie, universités, et associations, syndicats et guildes du secteur d'industrie. Les collèges et instituts de technologie offrent des programmes de formation et des cours menant généralement à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat; toutefois, quelques-uns de ces établissements offrent actuellement des programmes menant à un grade ainsi que des programmes de passage à l'université. Ces

établissements mettent l'accent principalement sur les aspects pratiques et techniques de l'industrie du film et de la vidéo. Les programmes d'études offerts par des universités sont davantage axés sur les aspects théoriques de l'art cinématographique que sur la production; il existe néanmoins bon nombre de programmes universitaires portant principalement sur les aspects techniques de la création et de la production. Ces programmes mènent à un baccalauréat en études cinématographiques ou en beaux-arts et, dans certains cas, à une maîtrise. Les associations d'employeurs, les syndicats et les guildes de ce secteur d'industrie offrent à leurs membres différents programmes de perfectionnement professionnel et d'apprentissage, par exemple des ateliers, de cours de maître ou des séminaires, et du mentorat.

Parmi les documents pertinents pour la présente évaluation figure un rapport préparé en 2006 pour le Conseil des ressources humaines du secteur culturel et portant sur les activités et projets en cours dans l'industrie du film et de la vidéo dans le domaine de la formation. Les auteurs de ce rapport ont constaté « un manque de coordination en matière de formation » et souligné la nécessité de créer un comité consultatif national sur la formation dont la mission serait d'assurer une meilleure coordination des efforts dans le domaine de la formation dans le secteur du film et de la vidéo²¹.

• De nombreux établissements offrent de la formation dans le domaine du film et de la vidéo, et il apparaît nécessaire d'améliorer la coordination entre eux au plan national.

4.2.2 Diplômés qui travaillent dans leur domaine

a. Nombre de diplômés issus des établissements financés

Des données sur le nombre de diplômés issus des établissements financés sont disponibles pour les exercices 2003-2004 à 2005-2006; les données pour l'exercice 2002-2003 sont incomplètes. Le tableau 4.4 présente, pour cette période et pour les établissements financés, le nombre d'étudiants qui ont fait une demande d'inscription, qui ont été acceptés, et qui ont obtenu un diplôme. Les chiffres relatifs à l'exercice 2005-2006 représentent une hausse de 7 % comparativement à 2003-2004, mais une baisse de 12 % comparativement à 2004-2005. Selon les documents examinés, cette dernière baisse s'inscrirait dans « une tendance cyclique normale ». Cependant, ce changement à la baisse pourrait également être lié à une diminution des budgets de publicité résultants de contraintes financières, ou encore, être le résultat d'un resserrement des critères d'admission qui aurait eu le double effet de diminuer le nombre de candidatures retenues tout en augmentant la proportion d'étudiants hautement qualifiés parmi ceux qui ont été acceptés²².

_

Conseil des ressources humaines du secteur culturel, *3,2,1... Action : Recommandations pour une stratégie nationale de formation dans l'industrie du cinéma et de la télévision*, avril 2006, p. 65.

Téléfilm Canada, Rapport annuel du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, 2005-2006, p. 2.

Tableau 4.4 : Nombre de demandes d'inscription, d'inscriptions et de diplômés, établissements financés, 2002-2003 à 2005-2006

	Nombre total					
	Demandes d'inscriptions	Inscriptions	Diplômés			
Exercice 2002-2003 ^a	n. d.	n. d.	n. d.			
Exercice 2003-2004	1599	920	912			
Exercice 2004-2005	1991	1079	1071			
Exercice 2005-2006	1792	962	943			

Les données ne sont pas disponibles pour toutes les écoles financées en 2002-2003.
 Source: Téléfilm Canada, Rapport annuel du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, 2004-2005 et 2005-2006

b. Diplômés au travail

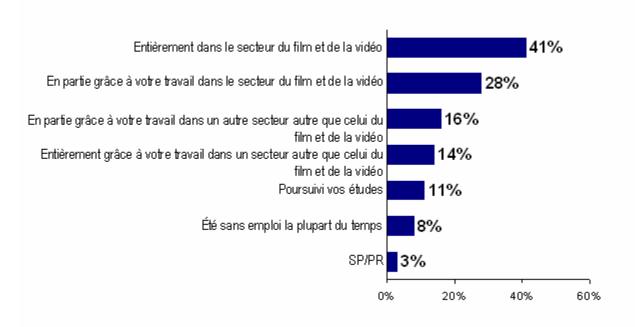
Environ 40 % des diplômés ayant participé au sondage ont dit parvenir à gagner leur vie entièrement grâce à leur travail dans le secteur du film et de la vidéo; 28 % ont dit gagner leur vie en partie grâce à leur travail dans ce secteur alors que 16 % enfin ont dit gagner leur vie en partie grâce à un travail hors du secteur (voir diagramme 2).

Parmi les diplômés ayant participé au sondage, ceux qui avaient suivi de plus longs cursus (quatre mois ou plus) ont été comparativement plus nombreux à dire qu'ils vivaient de leur métier. Par ailleurs, les diplômés qui n'avaient aucune expérience avant leur inscription étaient beaucoup moins nombreux à vivre de leur métier que ceux ayant une telle expérience préalable.

DIAGRAMME 2

Emploi depuis la graduation







n=323

Sondage 2007 des diplômés du PNESEV

La plupart des diplômés ayant répondu au sondage ont indiqué que la formation qu'ils ont reçue avait été assez importante (32 %) ou très importante pour l'obtention de leur poste le plus récent. Par contre, le tiers environ des répondants ont dit que leur formation avait été peu importante ou pas importante du tout dans l'obtention de leur poste le plus récent. Parmi les diplômés ayant répondu au sondage, ceux qui avaient suivi des cursus plus longs ont été comparativement plus nombreux à dire que leur formation avait été très importante dans l'obtention de ce plus récent poste, tandis que ceux qui avaient suivi des cursus plus courts ont été plus nombreux à indiquer que leur formation n'avait joué aucun rôle.

Les données existantes paraissent démontrer que les programmes de formation offerts dans les quatre établissements financés aident les diplômés à trouver un emploi dans leur domaine. Cependant, il serait hasardeux d'imputer ce résultat au Programme en l'absence de données comparables sur d'autres programmes de formation. De plus, il semble bien qu'un certain nombre de diplômés travaillaient déjà dans le secteur avant de suivre un programme de formation : 36 % des diplômés ayant répondu au sondage ont dit avoir eu cinq ans ou plus d'expérience dans le secteur du film et de la vidéo avant leur inscription.

c. Reconnaissance des diplômés

Un indicateur de réussite clé établi par le Programme et exigé par Téléfilm Canada est le nombre de nominations et de prix éventuellement reçus par les diplômés. La collecte et la transmission de données relatives à cet indicateur ont posé problème, car cela exigerait des établissements financés qu'ils fassent un suivi très serré des diplômés. En outre, l'attribution au Programme des effets mesurés par cet indicateur est évidemment problématique du fait que les diplômés fréquentent souvent plusieurs établissements – dont certains sont financés par le Programme et d'autres pas – et que bon nombre d'entre eux possèdent une expérience de travail considérable dans le secteur. Pour toutes ces raisons, il est impossible d'attribuer au Programme cette réussite (prix et mises en nomination).

Plusieurs des informateurs clés ont dit ne pas savoir dans quelle mesure les réalisations de diplômés issus d'établissements financés ou non par le PNFSFV étaient reconnues, au Canada ou sur la scène internationale. Quelques-uns ont souligné le rôle des établissements eux-mêmes pour ce qui est des marques de reconnaissance, l'un d'eux disant croire que les établissements ont « le devoir de promouvoir leurs diplômés et leurs réalisations ». Comme on pouvait s'y attendre, les dirigeants d'établissements (financés comme non financés) ont cité de nombreux exemples de diplômés ayant reçu des honneurs. Par contre, l'un d'eux a fait remarquer que la question clé en est une de l'effet et de sa cause, à savoir, dans quelle mesure il est possible de faire un lien direct entre la formation prise isolément, et les réalisations éventuelles des diplômés.

Les résultats du sondage auprès des diplômés indiquent qu'un petit nombre de répondants (17 %) ont été mis en nomination pour des prix et récompenses dans le secteur canadien du film et de la vidéo depuis l'obtention de leur diplôme, alors qu'un nombre à peine moindre de répondants (15 %) ont dit avoir effectivement reçu de tels prix ou récompenses (vraisemblablement, la plupart des diplômés mis en nomination ont été choisis). Un plus petit nombre de répondants (10 %) ont été mis en nomination pour des prix et récompenses à caractère international dans le domaine du film et de la vidéo, le même nombre ayant effectivement reçu un prix ou une récompense (taux de réussite de 100 %).

La proportion de diplômés ayant indiqué avoir été mis en nomination pour des prix ou récompenses à caractère national depuis l'obtention de leur diplôme est plus élevée chez ceux ayant suivi un cursus plus long (26 % de ceux qui ont suivi un programme de quatre mois ou plus ont dit avoir été mis en nomination) de même que chez ceux ayant obtenu leur diplôme en 2002 ou en 2003 (et ayant, par conséquent, travaillé depuis plus longtemps depuis l'obtention de leur diplôme). Ces derniers diplômés ont également été plus nombreux à indiquer avoir effectivement reçu des récompenses – canadiennes ou internationales – du secteur du film et de la vidéo.

- Selon les données disponibles, le nombre de diplômés est demeuré relativement stable au cours de la période à l'étude.
- Il n'est pas possible de dire de façon certaine si le Programme a eu pour effet d'augmenter le nombre de diplômés de haut calibre travaillant dans le secteur. De nombreux diplômés des établissements financées ont une expérience professionnelle préalable dans le secteur et ont également fréquenté d'autres établissements de formation, financés comme non financés.
- Bien qu'un certain nombre de diplômés soient mis en nomination et remportent des prix et des récompenses, on ne peut raisonnablement imputer cette réussite au Programme. Il est en effet impossible de lier l'attribution d'un prix ou d'une récompense à un établissement financé en particulier puisque plusieurs diplômés avaient une expérience professionnelle préalable avant d'entreprendre une formation et ont également pu fréquenter plusieurs établissements différents.

4.3 Résultats à long terme

Le résultat ultime ou à long terme prévu pour le Programme est le suivant : « Les Canadiens et Canadiennes bénéficient d'activités et d'œuvres cinématographiques et magnétoscopiques de haute qualité, lesquels sont réalisés par des artistes et des créateurs canadiens ayant été formés au Canada. »

À l'instar des résultats directs et des résultats à moyen terme, le résultat à long terme prévu pour le Programme ne peut être attribuable à l'aide financière fournie par le PNFSFV. Une autre difficulté importante est que la méthode de financement utilisée par le Programme ne semble pas être dans la logique des résultats prévus à long terme, comme d'ailleurs on l'a noté précédemment dans la section traitant de la raison d'être du Programme (section 3.1). En fait, il parait bien utopique de penser qu'une aide annuelle totalisant 2,5 M\$ peut avoir un effet notable sur la disponibilité des œuvres cinématographiques et magnétoscopiques de haute qualité au Canada, compte tenu de la taille de l'industrie du film et de la vidéo au Canada et de la place qu'occupent sur le marché canadien les œuvres provenant de l'étranger.

4.3.1 Œuvres réalisées par les diplômés

Les données du sondage auprès des diplômés permettent de penser que la majorité d'entre eux participent à la réalisation d'œuvres cinématographiques ou magnétoscopiques, le plus souvent pour la télévision et le cinéma. Plus des trois quarts des diplômés ayant répondu au sondage (79 %) ont dit avoir travaillé à la réalisation d'œuvres cinématographiques ou magnétoscopiques au Canada depuis l'obtention de leur diplôme, contre 16 % ayant dit ne pas l'avoir fait. Presque tous les diplômés qui avaient suivi un cursus plus long ont participé à la réalisation d'œuvres, alors qu'au contraire, aucun de ceux qui avaient suivi un cursus plus court n'a indiqué l'avoir fait.

Les diplômés qui ont répondu au sondage ont le plus souvent indiqué avoir travaillé à des émissions ou à des séries télévisées, ou à différents types de films à titre de scénaristes ou scripteurs, de producteurs, de monteurs ou de comédiens. Seuls 20 % des diplômés ont

également indiqué avoir participé à la réalisation de documentaires. Enfin, quelques-uns d'entre eux (10 % environ) ont dit avoir travaillé à des films et ou vidéos corporatifs, des annonces publicitaires, du montage ou de la production, ou du théâtre.

Les données du sondage démontrent que les diplômés participent à la réalisation d'œuvres cinématographiques et magnétoscopiques. Toutefois, ici encore, on ne peut dire dans quelle mesure ce résultat est imputable au Programme, les diplômés ayant été nombreux à avoir fréquenté plusieurs établissements différents (financés ou non); plusieurs d'entre eux avaient également de l'expérience professionnelle avant d'entreprendre leur formation. Les constatations de l'évaluation ne permettent pas de tirer des conclusions probantes sur le rapport de cause à effet entre les diplômés des établissements financés d'une part, et la disponibilité ou la qualité des œuvres cinématographiques et magnétoscopiques canadiennes d'autre part.

4.3.2 Œuvres destinées au marché canadien

Les données tirées du sondage révèlent que, le plus souvent, les œuvres cinématographiques, magnétoscopiques ou télévisuelles que les diplômés produisent ou réalisent ou auxquelles ils travaillent sont destinées au marché canadien en particulier. Plus des deux tiers des diplômés (69 %) ont dit avoir travaillé à des œuvres canadiennes destinées au marché canadien depuis l'obtention de leur diplôme. Seulement 14 % d'entre eux ont travaillé à des œuvres non canadiennes destinées au marché canadien depuis l'obtention de leur diplôme, alors que 32 % environ ont dit avoir travaillé à des œuvres cinématographiques, magnétoscopiques ou télévisuelles destinées au marché international.

Les nombre de répondants disant avoir travaillé à des œuvres destinées au marché canadien augmente avec le nombre d'années d'expérience acquise avant leur inscription (48 % pour ceux n'ayant eu aucune expérience, mais 80 % pour ceux ayant eu 6 ans ou plus d'expérience). Parmi ces répondants (ayant travaillé à des œuvres canadiennes destinées au marché canadien), ceux qui ont fourni une description de leur travail ont le plus souvent indiqué qu'ils avaient participé à la réalisation d'émissions ou de séries télévisées, à des films ou à des documentaires.

- Les diplômés réalisent des œuvres cinématographiques et magnétoscopiques ou participent à leur réalisation. Toutefois, ce résultat ne peut être attribué au Programme puisque ces diplômés ont été nombreux à fréquenter plusieurs établissements de formation différents, financés comme non financés.
- Il est impossible d'établir de façon certaine dans quelle mesure le Programme a un effet sur la disponibilité d'œuvres cinématographiques et magnétoscopiques au Canada. Toutefois, étant donné le peu de ressources financières dont dispose le PNFSFV comparativement à la taille du secteur dans sa totalité, il n'est pas réaliste de penser que le Programme puisse avoir un effet notable et quantifiable.

4.4 Résultats non prévus

Quelques diplômés ayant répondu au sondage ont indiqué avoir travaillé à l'extérieur du Canada depuis l'obtention de leur diplôme (48 répondants, soit 15 %), dans la plupart des cas durant l'année précédente.

Les informateurs clés et les diplômés ayant répondu au sondage n'ont mentionné que fort peu de résultats non prévus par le Programme. Les difficultés ou obstacles qui ont été mentionnés avaient davantage trait aux limitations du Programme ou au milieu dans lequel il opère.

Parmi les limitations citées par les informateurs clés et dans le sondage, on trouve : le manque d'aide financière a pour effet que la demande pour de la formation excède l'offre; des changements et des difficultés propres à l'industrie du film, comme un surplus de réalisateurs et une pénurie de producteurs; le fardeau des procédures administratives imposées par le Programme; le fait que certains établissements ne sont pas admissibles; et l'élitisme des établissements financés.

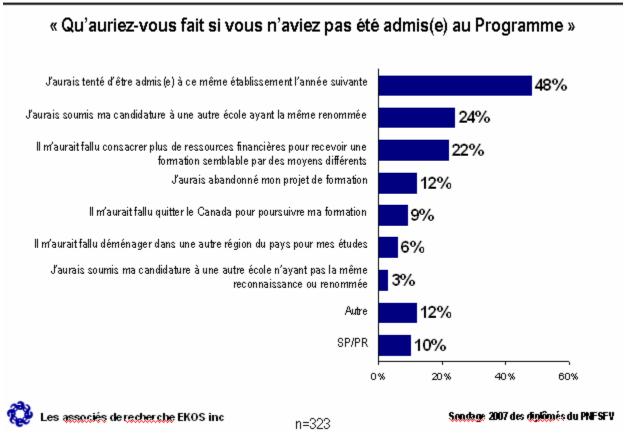
Le résultat positif non prévu qui a le plus souvent été mentionné par les diplômés ayant répondu au sondage a été l'établissement de contacts et le réseautage (21 % des répondants). Quelques diplômés seulement ont cité des effets négatifs non prévus, dont : le coût élevé de la formation, des difficultés liées à la localisation géographique d'un établissement, et le fait que, pour certains d'entre eux, la formation n'avait pas mené à un emploi.

Les diplômés ayant répondu au sondage devaient indiquer ce qu'ils auraient fait s'ils n'avaient pas été acceptés dans le programme de formation qu'ils ont suivi. La plupart ont indiqué qu'ils auraient à nouveau soumis leur candidature l'année suivante (45 %), signe d'un intérêt certain pour le programme de formation choisi. Environ le quart d'entre eux auraient tenté de s'inscrire à un autre établissement de réputation similaire (28 %) ou auraient dépensé plus pour obtenir une formation semblable ailleurs (25 %). Quelques-uns seulement auraient abandonné (12 %) ou auraient été prêts à quitter le pays ou à déménager ailleurs au Canada pour pouvoir suivre un programme de formation.

Les diplômés ayant suivi des cursus courts (3 mois ou moins) ont été comparativement plus nombreux à indiquer qu'ils auraient fréquenté un établissement différent, mais de réputation égale, alors que les diplômés ayant suivi des cursus longs (4 mois ou plus) ont été plus nombreux à dire qu'ils auraient soumis une nouvelle demande d'inscription l'année suivante ou abandonné leur projet de formation.

DIAGRAMME 3

Qu'auriez-vous fait s'il n'y avait pas eu le Programme?



5. Rapport coûts-efficacité et solutions de rechange

Ce chapitre aborde les questions d'évaluation liées à l'utilisation du budget du Programme et aux solutions de rechange possibles.

5.1 Utilisation du budget

5.1.1 Coût du Programme par diplômé

Le tableau 5.1 montre le coût du programme par diplômé pour la période allant de l'exercice 2003-2004 à l'exercice 2005-2006. Les données sur le nombre de diplômés ne sont pas disponibles pour la période antérieure à l'exercice 2003-2004. De plus, il est à noter que le coût par diplômé ne permet pas de mesurer la qualité de la formation reçue ni la durée de la formation. En l'absence d'un point de repère, cet indicateur ne fournit que très peu d'indications quant au rapport coûts-efficacité du Programme.

Tableau 5.1 : Coût du Programme par diplômé, exercices 2001-2002 à 2005-2006

Exercice	Nombre total de diplômés	Financement du PNFSFV ^a	Coût du Programme par diplômé
2001-2002	n. d.	2 800 000 \$	n. d.
2002-2003	n. d.	2 800 000 \$	n. d.
2003-2004	912	2 800 000 \$	3 070 \$
2004-2005	1071	2 550 000 \$	2 381 \$
2005-2006	943	2 550 000 \$	2 704 \$

^a Source: Téléfilm Canada, Rapports annuels du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, 2004-2005 et 2005-2006

5.1.2 Coût de programmes comparables

L'examen de programmes provinciaux/territoriaux et internationaux a révélé qu'il n'existait pas de programmes comparables (c.-à-d. assurant un financement continu des activités d'établissements qui offrent de la formation avancée dans le domaine du film et de la vidéo).

La majorité des informateurs clés ont déclaré ne pas vraiment être en mesure de juger du rapport coût/efficacité du Programme. Quelques-uns d'entre eux ont précisé que cela était difficile en l'absence de données économiques et de données sur les coûts. Il faut également noter que dans la mesure où l'aide fournie par le PNFSFV n'est que l'une des nombreuses sources de revenus des établissements financés, il est impossible d'isoler cette source de fonds en particulier et, en conséquence, d'évaluer directement le rapport coûts-efficacité du Programme.

Une minorité d'informateurs pense que les frais administratifs payés à Téléfilm Canada au titre de l'administration du Programme – pouvant aller jusqu'à 10 % du budget du Programme – sont élevés. Comme on l'a noté précédemment, il est prévu dans les documents officiels d'autorisation du Programme pour l'année 2002 que Téléfilm Canada peut prélever jusqu'à 10 % du budget du PNFSFV pour couvrir ses frais d'administration. La présente évaluation n'a pas permis de trouver des explications ou des données sur la façon dont Téléfilm Canada dépense chaque année près de 250 000 \$ à cette fin. Quelques-uns des informateurs clés ont fait observer que chaque année, l'administration du Programme occasionnait des dépenses considérables pour la négociation des accords de contribution, l'élaboration ou la révision des principes directeurs, le traitement des demandes et l'évaluation des documents soumis par les établissements, la préparation de rapports et la mesure des résultats. Force est de constater toutefois que ces tâches administratives ne concernent que les seuls quatre établissements obtenant de l'aide financière année après année. L'allocation de 10 % (255 000 \$) de l'aide financière disponible aux frais d'administration est donc contestable.

5.1.3 Adéquation du financement fourni par le Programme

L'évaluation réalisée en 2002 constatait que les établissements du secteur du film et de la vidéo « dépendent encore dans une large mesure » du financement fédéral, mais signalait par ailleurs qu'à mesure qu'ils étendaient leur réseau, ces établissements étaient en voie d'augmenter la part de leur financement provenant du secteur privé (entreprises, divers organismes du secteur, fondations et particuliers). Toutefois, les constatations de la présente évaluation révèlent que les quatre établissements financés continuent de dépendre grandement de l'aide financière fournie par le Programme.

L'estimation de l'effet possible d'un retrait du financement du Programme ne faisait pas partie du mandat de la présente évaluation. Les quatre établissements financés feraient sans doute valoir qu'ils ne pourraient pas survivre sans l'aide financière du Programme. Il existe cependant de nombreux autres établissements de formation dans le secteur du film et de la vidéo au Canada qui ne bénéficient pas du financement du PNFSFV, mais qui offrent une formation similaire. Cela dit, il faut reconnaître que la disparition du Programme aurait certainement pour résultat une baisse du nombre d'étudiants ou une réduction de l'étendue de la gamme des programmes de formation offerte par les quatre établissements, ou les deux.

La plupart des dirigeants d'établissements de formation financés n'ont pas été en mesure de nommer un grand nombre d'autres sources possibles de financement, bien que l'un d'entre eux a effectivement cité Téléfilm Canada, le Fonds des nouveaux médias du Canada et le Fonds du long métrage du Canada. Par contre, et comme il fallait probablement s'y attendre, les dirigeants des établissements non financés ont pu nommer diverses sources de financement supplémentaires dont ils bénéficient ou pourraient bénéficier, y compris les suivantes :

- Culture canadienne en ligne (PCH)
- Réseaux nationaux de recherche
- The Banff New Media Institute
- Stratégie des grappes de l'industrie des médias de l'Ontario
- Subventions de fondations
- Financement privé
- Financement provenant de radiodiffuseurs

Il importe de noter que le PNFSFV ne stipule ni ne demande que les établissements fassent la démonstration qu'avec le temps, ils en viennent à dépendre de moins en moins de l'aide financière fournie par le Programme (c.-à-d. que les établissements doivent progressivement s'affranchir du Programme). En réalité, les données démontrent que toute augmentation de l'aide financière provenant d'autres sources sert plutôt à élargir ou à bonifier la gamme des programmes offerts, ou à améliorer les équipements et les installations, ou encore à augmenter le nombre d'étudiants. Autrement dit, le Programme ne prévoit aucun mécanisme susceptible

-

Patrimoine canadien, Rapport final sur l'évaluation du Programme national de formation dans le secteur des arts et du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, février 2002

d'inciter les quatre établissements financés à devenir moins dépendants de l'aide financière fournie par le PNFSFV.

La majorité des intervenants clés associés aux établissements financés ont dit penser que le niveau de financement actuel est insuffisant et indiquer que leurs (trois) établissements avaient soumis au Ministère des demandes d'aide supplémentaire. Pour leur part, les informateurs clés associés à Téléfilm Canada se sont dits d'avis qu'une augmentation du budget alloué au PNFSFV aiderait Téléfilm Canada à atteindre ses objectifs. Ils ont également dit croire qu'il serait nécessaire que le Programme aide un plus grand nombre d'établissements, par exemple en réservant une partie d'un éventuel financement additionnel pour des établissements situés dans d'autres régions du pays, de manière à donner au PNFSFV une envergure véritablement nationale - une suggestion formulée en tenant clairement pour acquis que les quatre établissements présentement financés continueraient de l'être. Cependant, ces suggestions mettent en lumière le caractère exclusif du Programme : rien n'indique en effet que Téléfilm Canada soit prête à examiner des demandes de financement qui proviendraient d'autres établissements de formation. Quoi qu'il en soit, tout examen d'une éventuelle augmentation du budget du Programme devrait impérativement tenir compte de la nécessité d'un meilleur alignement logique entre la raison d'être du Programme, sa mécanique, et les indicateurs utilisés pour mesurer son rapport coûts-efficacité.

Comme on l'a noté au chapitre 4, les données révèlent un alignement imparfait entre les ressources disponibles d'une part, et les résultats prévus d'autre part. Un programme bien conçu devrait disposer d'un budget suffisant pour atteindre des résultats concrets qui lui sont logiquement attribuables et que l'on peut mesurer. Dans le cas du PNFSFV cependant, une augmentation du budget n'aurait pas automatiquement pour effet de permettre au Programme d'atteindre des résultats mesurables : comme il a été démontré au chapitre 4, plusieurs des résultats mesurés par les indicateurs utilisés pour le Programme ne peuvent lui être attribués, et cela sans égard au budget disponible.

- Les quatre établissements financés sont clairement en état de dépendance par rapport au Programme. On ne peut dire toutefois quels effets auraient sur eux l'interruption du Programme. Trois des quatre établissements financés ont présenté au gouvernement fédéral des demandes d'aide supplémentaire.
- L'opinion la plus répandue est que le budget du Programme est inadéquat. Cependant, aucun effort n'a été fait pour établir si d'autres établissements à l'heure actuelle non financés pourraient être en mesure de produire plus de résultats ou de meilleurs résultats, dans l'hypothèse où ils deviendraient les bénéficiaires de l'aide disponible.
- On constate une harmonisation imparfaite entre le budget alloué au Programme et les résultats prévus. Toutefois, tout examen d'une éventuelle augmentation du budget du Programme devrait impérativement tenir compte de la nécessité d'une meilleure harmonisation logique entre la raison d'être du Programme, sa mécanique, et les indicateurs utilisés pour mesurer son rapport coûts-efficacité.

5.1.4 Partenariats

On trouvera dans le chapitre 3 une description des rôles des différents intervenants du secteur et de leurs interrelations.

Il n'existe actuellement aucun mécanisme officiel ou formel qui pourrait aider à définir comment les principaux intervenants de l'industrie canadienne des médias audiovisuels établissent des relations, de quelle manière les établissements de formation à caractère national pourraient bâtir des partenariats avec l'industrie, et quels rôles les différents organismes gouvernementaux pourraient jouer dans le financement du perfectionnement professionnel. Certains²⁴ ont recommandé l'adoption d'une stratégie nationale sur la formation et le perfectionnement professionnel qui fournirait une réponse aux questions suivantes :

- Le ou les rôles que pourraient jouer en matière de formation les intervenants clés du secteur canadien des médias audiovisuels.
- Les organismes et établissements qui pourraient être mis à contribution.
- La façon dont les organismes de financement, tels les ministères et organismes fédéraux, pourraient établir des relations avec les autres intervenants clés et comment les prestataires de services de formation à caractère national pourraient bâtir des partenariats avec l'industrie.

Le Comité permanent du patrimoine canadien va dans le même sens et propose l'établissement d'un conseil sectoriel comme moyen de renforcer les relations entre les intervenants clés du secteur. ²⁵ La récente restructuration de la formation dans le secteur du film au Royaume-Uni est également fondée sur le renforcement des liens non seulement entre le gouvernement et les établissements de formation, mais également avec l'industrie. ²⁶

Les informateurs clés associés au Ministère ont souligné que le Programme est en fait un partenariat entre PCH et Téléfilm, un partenariat qui, à leur avis, fonctionne grâce aux liens étroits qui existent déjà entre Téléfilm Canada et l'industrie. Les informateurs clés associés à Téléfilm Canada ont pour leur part indiqué avoir créé un partenariat aux fins d'élaborer un programme de formation destiné aux Autochtones et aux minorités visibles (Initiative Déclic). Selon les informateurs clés provenant de l'industrie, plusieurs partenariats pourraient être établis par le Programme et par les établissements financés, dont entre autres : des partenariats avec des fournisseurs d'équipement (p. ex., William F. White, Canon, Kodak) et des prestataires de services pour l'industrie (p. ex., des cabinets d'avocats ou de comptables pour offrir une formation plus poussée en techniques des affaires); des partenariats avec d'autres organismes capables de répondre aux besoins en formation de professionnels des niveaux intermédiaire et supérieur (p. ex., l'International Alliance of Theatrical Stage Employees et la Guilde canadienne des réalisateurs); et des partenariats avec des établissements d'enseignement afin d'en arriver à

-

Productions Louise Poulin, Une étude comparative des Programmes nationaux de formation dans le secteur des médias audiovisuels, janvier 2005

Comité permanent du patrimoine canadien, *Scénario*, *grand écran et auditoire : une nouvelle politique du film pour le 21^e siècle*, novembre 2006

²⁶ UK Film Council, *The UK Film Skills Strategy*, février 2003

un système de formation intégré où les étudiants pourraient bénéficier de passerelles entre les collèges ou les universités et les établissements de formation à caractère national.

Les dirigeants des établissements financés ont cité un certain nombre d'organisations avec lesquelles ils ont établi des partenariats dans le cadre des programmes de formation qui sont actuellement offerts, soit :

- Office national du film.
- Réseau de télévision des peuples autochtones.
- Canadian Television Network Inc. (CTVglobemedia Inc.).
- CanWest Global.
- CBC/Radio-Canada.

Les dirigeants des établissements offrant de la formation dans le domaine du film et de la vidéo, mais n'ayant pas fait de demande d'aide financière, ont indiqué que les établissements à caractère national se sont associés à des radiodiffuseurs pour des mesures d'aide aux individus, et également à des entreprises du secteur pour ce qui est des équipements et des installations. L'un de ces informateurs clés a fait référence en particulier à de nouvelles coalitions et à de nouveaux comités en voie de création avec lesquels le Programme ou les établissements financés devraient envisager d'établir des partenariats, comme la National Film Training Coalition, la BC Film Training Coalition, et un comité consultatif national sur la formation que le Conseil des ressources humaines du secteur culturel est en voie d'établir.

• Les données indiquent qu'il y a un manque général de coordination et fort peu d'exemples de partenariat avec le secteur du film et de la vidéo pour ce qui est de la formation. Davantage d'efforts pourraient être faits au plan national pour rapprocher les différents intervenants.

5.2 Solutions de rechange

5.2.1 Amélioration du rapport coûts-efficacité

À la question de savoir si d'autres façons de faire pourraient être plus efficaces, quelques-uns des informateurs clés ont répondu que les établissements existants constituaient en fait un moyen efficace pour atteindre les résultats prévus. D'autres intervenants clés ont fait des suggestions quant à des façons d'administrer le Programme plus efficacement, dont entre autres : confier sa gestion à l'Office national du film (ONF); transférer la responsabilité totale du Programme à Téléfilm ou à l'ONF (PCH ne serait plus responsable du Programme); fusionner le Programme avec d'autres programmes gérés par Téléfilm (p. ex., le Fonds des nouveaux médias du Canada), ce qui pourrait se traduire par des économies importantes pour les administrateurs et les clients (c.-à-d. par une réduction du nombre de demandes et une simplification des procédures). En outre, une des questions retenues par PCH pour l'évaluation du Programme national de formation dans le secteur des arts (PNFSA) comme pour celle du PNFSFV est celle de la faisabilité de gérer en tandem ces deux programmes, compte tenu de leurs similarités et de leurs

différences. On trouvera à l'annexe I un tableau comparatif des caractéristiques de ces deux programmes.

Sur la base des observations de la présente évaluation, toutes ces solutions de rechange pourraient être viables, mais requièrent d'abord un examen plus détaillé des coûts et avantages éventuels, des incidences possibles sur les politiques, tout comme la tenue de discussions avec l'ONF et Téléfilm Canada. De plus, compte tenu des constatations de l'évaluation présentées aux chapitres 2, 3 et 4 de ce rapport, la raison d'être, la conception et la mise en oeuvre du Programme doivent être réexaminées. Toute décision concernant la mécanique de gestion du Programme devrait prendre en compte les objectifs, le budget et la clientèle du PNFSFV.

Selon le site web de PCH, il existe en plus de PNFSFV plusieurs programmes que le Ministère administre lui-même ou finance dans le but de soutenir le secteur canadien du film et de la vidéo. Ces programmes sont les suivants :

- Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.
 Le CIPC soutient la production cinématographique et magnétoscopique au Canada en octroyant un crédit d'impôt à hauteur de 25 % des dépenses admissibles de maind'œuvre.²⁷
- Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants. Le FCFVI est un organisme de financement du secteur privé qui offre de l'aide financière à des producteurs indépendants pour la conception et la production, en français et en anglais, de films, de vidéos et de programmes interactifs dans le domaine des nouveaux médias numériques.²⁸
- Fonds du long métrage du Canada. Le FMLC vise à encourager la production et la mise en marché de longs métrages canadiens ayant un fort potentiel de recettesguichet tout en appuyant la diversité des genres, des budgets, des compagnies et des régions.²⁹
- Fonds canadien de télévision. Le FCT soutient la production et la diffusion d'émissions de télévision de haute qualité au contenu distinctement canadien. Fruit d'un partenariat entre les secteurs public et privé, le FCT reçoit le financement du gouvernement du Canada, des industries canadiennes de la câblodistribution et des satellites de télédiffusion directe ainsi que de Téléfilm Canada. 30

Bien que ces programmes soient offerts en parallèle avec le PNFSFV, ils ont trop peu en commun avec lui pour ce qui est des objectifs principaux pour que leur administration puisse être aisément coordonnée ou intégrée. Ces programmes sont principalement axés sur la production cinématographique et vidéo en tant que telle alors que le PNFSFV est, lui, axé sur la formation de ceux et celles qui participeront à ces productions.

_

Site web de PCH: http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/bcpac-cavco/progs/cipc-cptc/index_f.cfm

²⁸ Site web du FCFVI: http://www.cifvf.ca/french/about-fr.html

Information extraite de la section Programmes du site web de Téléfilm Canada : http://www.telefilm.gc.ca/accueil.asp

Site web de PCH: http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/fct-ctf/index_f.cfm

Comme indiqué au chapitre 3, le PNFSFV a été lancé en même temps que le PNFSA et a été conçu sur le même modèle. Ces deux programmes sont similaires sur les plans des objectifs, des critères d'admissibilité et des procédures administratives. On trouvera un synopsis de ces similarités (et différences) à l'annexe I. Compte tenu de ces similarités, il paraît logique d'examiner la possibilité de les gérer en tandem plutôt que de confier la gestion de l'un à PCH et celle de l'autre à Téléfilm Canada. Il ne semble pas que cette possibilité ait été étudiée par PCH. Cependant, les informateurs clés associés au PNFSFV ont dit estimer que le Ministère ne connaît pas suffisamment le secteur pour bien gérer lui-même le Programme, ou autrement dit, que Téléfilm Canada est en meilleure position pour ce faire compte tenu de ses liens avec l'industrie. Cela est peut-être vrai à l'heure actuelle, mais il n'y a pas d'obstacles apparents qui empêcheraient PCH de se doter des ressources nécessaires pour gérer lui-même le Programme en tandem avec le PNFSA. Il est d'ailleurs à noter que le PNFSA a largement recours à des experts indépendants pour évaluer les programmes de formation des établissements qu'il finance, une facon de faire qui pourrait être adoptée pour le PNFSFV également. À priori, il est raisonnable de penser qu'un gestion conjointe de ces deux programmes pourrait dégager d'importantes économies d'échelle. Toutefois, avant d'adopter une telle solution de rechange, PCH devrait mener une évaluation complète de la faisabilité et des économies d'échelle qui pourraient en résulter.

Il est à noter qu'une gestion intégrée des deux programmes ne requerrait pas qu'ils aient tous deux la même raison d'être. Cependant, d'après les résultats de l'évaluation du PNFSA et les constatations découlant de la présente évaluation, les résultats prévus et les indicateurs utilisés par les deux programmes doivent être réexaminés. Ce réexamen pourrait être entrepris conjointement compte tenu des similarités entre ces programmes et des problèmes semblables auxquels ils font tous deux face pour ce qui est de la mesure du rendement.

• Il est nécessaire de faire un examen plus approfondi des coûts et des avantages des solutions de rechange pour la gestion du PNFSFV. Toute décision concernant la mécanique de gestion du Programme devrait prendre en compte les coûts, la clientèle et les objectifs établis pour lui.

5.2.2 Méthodes de financement utilisées par d'autres gouvernements

Cette section passe en revue les méthodes de financement utilisées par d'autres gouvernements, au Canada et à l'étranger, en matière de formation. Le but de cet examen est de voir si certaines de ces façons de faire pourraient profitablement être adoptées pour la gestion du PNFSFV. On peut regrouper ces méthodes en deux grandes catégories. Une première méthode consiste à axer les programmes sur l'aide aux individus en offrant subventions, prêts ou occasions de formation à ceux qui sont admissibles, comme au Manitoba et en Saskatchewan (voir le paragraphe [a] ci-après). Une autre méthode, mise en oeuvre à l'échelle nationale par l'Australie, le Danemark et les Pays-Bas, consiste à financer les établissements de formation à caractère national (voir le paragraphe [b] ci-après).

a. Méthodes adoptées par des provinces canadiennes

La méthode adoptée par le Manitoba pour ce qui est de la formation dans le domaine du film et de la vidéo – décrite dans un cursus modèle proposé en 2003 – comporte plusieurs facettes et touche les divers types de compétences des professionnels tels qu'ils se présentent à diverses étapes d'une carrière. La méthode utilisée est axée sur le financement ou le soutien des individus plutôt que sur des établissements de formation, comme c'est le cas pour le PNFSFV (la méthode du gouvernement fédéral).

À l'instar du Manitoba, la méthode adoptée par la Saskatchewan quant à la formation dans ce domaine est axée sur l'individu. Le financement est octroyé directement aux personnes qui désirent une formation dans le domaine du film et de la vidéo. Parmi les questions relatives à la formation soulevées en 2005 par le ministère saskatchewanais responsable de la culture, de la jeunesse et des loisirs, on trouve les suivantes : la coordination des services de formation pour tous les domaines de compétences devrait être assurée par un seul organisme; augmentation souhaitable des moyens de réduire les dépenses engagées par les individus pour leur formation et recours plus fréquents à la formation sur mesure; et création d'une base de données centralisée grâce à laquelle on pourrait suivre les progrès des apprenants.

b. Méthodes adoptées par d'autres pays

Les gouvernements d'Australie, du Danemark et des Pays-Bas prennent à leur charge la totalité du financement du perfectionnement professionnel. Dans ces pays, un seul et unique établissement national est officiellement chargé de la formation : l'Australian Film, Television and Radio School (en Australie), le Den Danske Filmskole (au Danemark), et le Maurits Binger Film Institute (aux Pays-Bas). Le mandat de ces établissements est de mettre en œuvre la politique et les objectifs de perfectionnement professionnel. Au Royaume-Uni, le gouvernement prend également à sa charge la totalité du financement de perfectionnement professionnel, mais les argents nécessaires à cette fin sont perçus par l'intermédiaire d'un organisme d'État autonome. En France, les argents destinés à la formation sont prélevés sur les budgets des producteurs et sont gérés par un organisme national de gestion de redevances (c.-à-d. une taxe ou redevance affectée spécialement, comme cela existe au Québec). ³¹

_

Productions Louise Poulin, *idem*.

Tableau 5.3: Allocation du financement pour des programmes de perfectionnement professionnel, par pays, 2004

	Canada	France	Royaume- Uni	Australie	Pays-Bas	Danemark
Financement public	2,55 M\$	56,38 M\$	13,55 M\$	19,67 M\$	1,0 M\$	7,74 M\$
Nombre de participants	1200	9767	3000	2900	100	1100
Financement moyen par participant	2 225 \$	5 638 \$	4 516 \$	6 782 \$	10 000 \$	7 036 \$
Population	32 200 000	63 400 000	64 700 000	24 200 000	16 258 032	5 500 000
Financement par participant	0,079 \$	0,889 \$	0,209 \$	0,813 \$	0,062 \$	1,407 \$
Valeur estimée des productions longs métrages	277 M\$	1 159 M\$	1 690 M\$	54,3 M\$	111,3 M\$	75,6 M\$
Financement public en pourcentage de la valeur estimée des productions longs métrages	0,92 %	4,86 %	0,80 %	36,22 %	0,90 %	10,24 %

Le financement public en pourcentage de la valeur estimée des productions longs métrages est inférieur à 1 % au Canada, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, mais nettement supérieur à 1 % en France, en Australie et au Danemark. Il faut noter que pour ce qui concerne le Canada dans le tableau ci-dessus, les montants et le nombre de participants ne réfèrent qu'au seul PNFSFV et ne comprennent pas le financement fourni par les provinces et territoires ou par l'Office national du film.

• Au Canada, la méthode d'approche de la formation dans le domaine du film et de la vidéo n'est pas bien coordonnée. PCH, à titre d'organisme à caractère national ayant des intérêts dans le secteur pourrait jouer un rôle majeur dans la coordination des efforts en matière de la formation.

6. Conclusions, recommandations, réponse de la direction et plan d'action

6.1 Raison d'être et pertinence

Il est légitime de penser qu'une intervention continue du gouvernement fédéral dans ce domaine pourrait être tout à fait justifiable, compte tenu de l'importance du secteur du film et de la vidéo pour l'identité culturelle et la communication, le rôle économique du secteur, ainsi que le besoin d'assurer l'accès pour tous à une formation de haut niveau. Toutefois, une telle justification n'a pas été énoncée par le Programme. En fait, les constatations de l'évaluation montrent que la raison d'être du PNFSFV est, depuis ses débuts, le besoin de continuer à fournir une aide financière renouvelable à quatre établissements financés par le Ministère depuis longtemps auparavant, mais d'une manière centralisée et mieux structurée.

Le rôle que jouent ces quatre établissements au plan national n'est pas clair. Ces établissements sont accessibles à tous les étudiants au Canada, peu importe d'où ils proviennent, mais ils n'ont pas un caractère véritablement national. Il existe un peu partout au pays de nombreux autres établissements offrant de la formation dans le domaine du film et de la vidéo. Malgré cela, les raisons pour lesquelles les fonds du Programme sont utilisés pour quatre établissements seulement, à l'exclusion de tous les autres, demeurent nébuleuses.

Tout porte à croire que les programmes offerts répondent bien aux besoins en formation des étudiants. Cependant, l'analyse de la documentation existante révèle que les cursus ne sont pas liés à des besoins en formation que l'industrie elle-même aurait définis. L'analyse n'a pas non plus trouvé de liens directs entre le PNFSFV en tant que tel et les besoins en formation qui sont particuliers au secteur, conséquence du fait qu'il n'y a pas de coordination entre les quatre établissements et avec le Programme. Autrement dit, les besoins particuliers en matière de formation auxquels le Programme est censé répondre ne sont pas définis.

Enfin, l'évaluation révèle une harmonisation imparfaite entre, d'une part, la méthode suivie par le Programme (financement des activités régulières des établissements) et, d'autre part, les résultats prévus, à l'exception toutefois de deux résultats directs liés pour l'un à la capacité financière et pour l'autre à la stabilité financière des établissements financés.

6.2 Réussites et incidence

Réussites et incidence du Programme

Capacité et stabilité financières des établissements financés

Le Programme parvient à atteindre deux des résultats directs prévus, à savoir l'augmentation de la capacité financière et l'amélioration de la stabilité financière des quatre établissements financés. En ce qui concerne la stabilité financière, les dirigeants d'établissements financés ont dit manquer de ressources financières pour améliorer leurs programmes de formation, car les besoins augmentent alors que l'inflation réduit la valeur réelle de l'aide financière disponible. À

cela s'ajoute la difficulté de devoir obtenir un renouvellement de cette aide financière chaque année.

On peut raisonnablement penser que l'atteinte par le Programme de ces deux résultats directs contribue au succès général des quatre établissements financés. Par contre, aucun des autres résultats – directs comme à moyen ou long terme – ne peut être attribué directement au Programme. Cela est une conséquence de la méthode utilisée par le PNFSFV (soutien accordé aux établissements pour les activités régulières) et du fait que l'aide financière fournie par le Programme ne représente qu'une part relativement modeste des budgets de ces établissements (moins de 50 %).

Outre cette impossibilité d'attribuer au Programme la plupart des résultats observés, la définition d'un certain nombre d'indicateurs fait également problème, notamment dans le cas des indicateurs relatifs à la stabilité financière, à la formation pratique par rapport à la formation théorique, aux réalisations des étudiants, et aux activités auxquelles participent les étudiants. Le Programme n'a défini ni ces indicateurs, ni les points de référence précis dont il faudrait disposer pour mesurer les réussites et les progrès dans les domaines visés par ces indicateurs.

Réussites et incidence des établissements financés

Degré de satisfaction des diplômés

Les diplômés qui ont répondu au sondage ont paru, pour la plupart, satisfaits des différents aspects des programmes de formation offerts par les établissements financés. Quelque 70 % des répondants se sont dits « très satisfaits » de leur programme de formation alors qu'un autre 25 % se sont dits « plutôt satisfaits ». Le haut degré de satisfaction générale des diplômés quant à la formation reçue peut également être illustré par le fait que la plupart des répondants ont indiqué que si c'était à refaire, ils choisiraient à nouveau le même programme. Le sondage a permis de constater que le degré de satisfaction des diplômés était particulièrement élevé par rapport à un bon nombre d'aspects du programme suivi, les qualifications des enseignants et la qualité du cursus. De plus, les diplômés qui ont répondu au sondage ont dit avoir tiré de leur programme de formationde nombreux bénéfices importants, dont l'élargissement de leur réseau professionnel et l'amélioration de leurs qualifications professionnelles.

Équipements et installations

Les constatations de l'évaluation montrent que les équipements et les installations des établissements financés semblent adéquats en regard des besoins de l'industrie en matière de formation. Les dirigeants de certains établissements financés ont toutefois indiqué que le fait d'être dépendant du secteur privé à cet égard peut avoir un effet indésirable sur les cursus. Il est à noter que l'aide financière fournie par le Programme ne peut pas être utilisée pour couvrir des dépenses relatives aux installations. Les dirigeants des établissements financés ont assuré être en mesure de recruter des enseignants de haut calibre, mais le plus souvent sur une base temporaire seulement. La plupart des dirigeants des établissements financés ont souligné qu'à leur avis, le financement du PNFSFV n'était pas d'un grand secours pour ce qui est du recrutement d'enseignants.

Situation de l'emploi chez les diplômés

Le nombre annuel de diplômés issus des quatre établissements financés est demeuré relativement stable pendant la période visée par l'évaluation. Parmi les diplômés ayant répondu au sondage, 40 % ont dit parvenir à gagner leur vie entièrement grâce à leur travail dans le secteur du film et de la vidéo, alors que 30 % ont dit gagner leur vie en partie grâce à un travail dans les domaines du cinéma ou de la télévision. Parmi les diplômés ayant participé au sondage, ceux qui avaient suivi de plus longs programmes de formation (quatre mois ou plus) ont été comparativement plus nombreux à dire qu'ils vivaient entièrement de leur métier. Les diplômés qui n'avaient aucune expérience professionnelle au moment de leur inscription ont été beaucoup moins nombreux à dire vivre de leur métier que ceux qui avaient une expérience préalable. Pour la plupart des répondants, la formation reçue a été au moins « assez importante » dans l'obtention de leur poste le plus récent.

Les données disponibles ne permettent pas vraiment de savoir si le Programme a pour résultat l'embauche d'un plus grand nombre de diplômés de haut calibre dans le secteur. Plusieurs diplômés des établissements financés avaient déjà de l'expérience professionnelle dans ce secteur avant leur inscription, et nombre d'entre eux ont fréquenté d'autres établissements de formation, financés comme non financés. Bien qu'un certain nombre de diplômés soient mis en nomination et remportent des prix et des récompenses, on ne peut raisonnablement imputer cette réussite au Programme. Il est d'ailleurs impossible de lier l'attribution d'un prix ou d'une récompense à un établissement financé en particulier puisque plusieurs diplômés avaient une expérience professionnelle préalable avant d'entreprendre une formation et ont également pu fréquenter plusieurs établissements différents.

Prix et récompenses décernés aux diplômés

Les résultats du sondage auprès des diplômés indiquent qu'un petit nombre de répondants ont été mis en nomination ou ont reçu des prix et récompenses dans le secteur canadien du film et de la vidéo depuis l'obtention de leur diplôme. Un plus petit nombre de répondants ont été mis en nomination ou ont reçu des prix et récompenses à caractère international dans le domaine du film et de la vidéo. Les diplômés ayant suivi un cursus long ont été plus nombreux à indiquer avoir été mis en nomination pour des récompenses ou des prix canadiens depuis l'obtention de leur diplôme que ceux qui avaient suivi des cursus courts.

Œuvres cinématographiques et magnétoscopiques réalisées par les diplômés

Sur la base des données du sondage, on peut dire que la plupart des diplômés participent à la réalisation de films et de vidéos pour la télévision et le cinéma. Presque tous les diplômés qui avaient suivi des cursus longs ont participé à la réalisation d'œuvres depuis la fin de leur programme de formation, alors qu'au contraire, aucun de ceux qui avaient suivi un cursus court n'a indiqué l'avoir fait.

Diversité

Les dirigeants d'établissements financés ont indiqué qu'ils arrivaient très facilement à avoir une bonne diversité d'étudiants, certains d'entre eux citant des statistiques et l'un en particulier disant être convaincu que la population étudiante de son établissement était encore plus diversifiée que la population canadienne dans son ensemble. Le pourcentage des diplômés ayant répondu au sondage qui ont déclaré appartenir à une minorité visible a augmenté en trois ans, jusqu'à atteindre un niveau comparable à celui qu'on a pu observer pour la population dans son ensemble lors du recensement de 2001. Le pourcentage de diplômés se déclarant Autochtones a lui aussi fluctué au cours de ces trois mêmes années, mais il est lui aussi très semblable au pourcentage observé lors du recensement de 2001.

Conclusion

Les opinions des informateurs clés sont partagées en ce qui a trait à l'atteinte par le Programme des résultats prévus. Les informateurs clés issus de l'industrie et les gestionnaires de PCH et de Téléfilm Canada ont exprimé de sérieuses inquiétudes, notamment pour ce qui concerne l'absence de résultats clairement attribuables au Programme, et se sont dits d'avis que la présente évaluation démontrait la nécessité de définir clairement des points de référence et de faire les changements qui s'imposent.

6.3 Rapport coûts-efficacité et solutions de rechange

Il est difficile d'évaluer le rapport coûts-efficacité du PNFSFV, surtout que les opinions exprimées à ce sujet par les informateurs clés sont loin d'être unanimes. Il est raisonnable de penser que la part prélevée par Téléfilm Canada pour ses dépenses d'administration est élevée. Téléfilm Canada n'a cependant pas fourni de données sur la ventilation de ces dépenses.

La majorité des dirigeants des établissements financés (c.-à-d. les bénéficiaires du Programme) ont souligné que le niveau actuel de financement est insuffisant et indiqué avoir présenté au Ministère des demandes pour un financement additionnel.

À l'évidence, PNFSFV ne chevauche pas et ne fait pas double emploi avec d'autres programmes existants au Canada qui fournissent eux aussi de l'aide financière pour la formation. Ces programmes provinciaux et territoriaux soutiennent financièrement la formation, mais ils ne sont pas comparables au PNFSFV puisque dans leur cas, l'aide offerte n'est pas directement octroyée à des établissements de formation. Il semble par ailleurs exister de nombreuses possibilités de créer des partenariats qui pourraient contribuer à améliorer le soutien à la formation dans le domaine du film et de la vidéo. Par exemple, les établissements financés participent déjà à un grand nombre de partenariats pour la prestation de leurs programmes de formation, et diverses coalitions centrées sur la formation dans ce domaine ont commencé à se former au cours des dernières années. On peut penser que de tels partenariats et coalitions pourraient également être utilisés pour maximiser l'effet de levier du financement fourni par le Programme, ou encore pour assurer une meilleure coordination des programmes de formation, non seulement entre ceux qui sont offerts par les établissements financés, mais également avec ceux qu'offrent les établissements non financés. Il est à noter toutefois que ces partenariats et coalitions ne

s'inscrivent pas dans un effort ordonné et bien encadré qui aurait pour objectif de mieux coordonner la formation dans le domaine du film et de la vidéo.

Il y a au Canada de nombreux établissements qui oeuvrent dans le domaine du film et de la vidéo et qui offrent une large gamme de programmes et de cours. Il existe une grande diversité parmi ces cours et programmes pour ce qui est de leurs objectifs, de leurs modèles de gestion et de leur façon de concevoir la formation dans ce domaine. Dans plusieurs cas, le type de formation offert par ces autres établissements est similaire à celui qu'offrent les quatre établissements financés. Cela pourrait être interprété comme un signal qu'il y a d'autres établissements offrant une formation d'un calibre tel qu'ils devraient être admissibles au financement du Programme.

L'aide financière du PNFSFV est directement fournie à des établissements canadiens indépendants, sans but lucratif et spécialisés dans le domaine du film et de la vidéo. La méthode de financement la plus souvent utilisée par d'autres gouvernements au Canada consiste à fournir l'aide financière à la formation directement aux professionnels du domaine, tout au long de leur carrière. D'autres pays ont adopté diverses méthodes de financement, mais dans certains cas, c'est l'État qui prend à sa charge la totalité du financement consacré au perfectionnement professionnel.

Il existe à l'évidence des solutions de rechange viables pour la gestion du PNFSFV, dont entre autres : le transfert de la gestion du Programme à l'Office national du film; le transfert de la responsabilité exclusive du Programme à Téléfilm Canada ou à l'ONF (PCH ne serait plus responsable du Programme); une fusion du Programme avec d'autres programmes gérés par Téléfilm Canada (par ex., le Fonds des nouveaux médias du Canada), ce qui pourrait se traduire par des économies importantes pour les administrateurs et les clients (c.-à-d. par une réduction du nombre de demandes et un allègement du fardeau administratif); et la gestion en tandem du PNFSA et du PNFSFV.

6.4 Recommandations, réponse de la direction et plan d'action

1. Établir les raisons justifiant une intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de la formation dans le secteur du film et de la vidéo et clarifier le rôle que gouvernement fédéral doit jouer, notamment en énonçant clairement ce que le Ministère doit chercher à accomplir.

L'évaluation montre qu'il y a désalignement entre la justification du Programme, sa conception (la méthode utilisée pour accorder de l'aide financière), et sa prestation (le budget disponible). Par conséquent, il est recommandé que toute décision concernant l'avenir du Programme soit appuyée d'une justification détaillée du Programme, y compris le rôle que le Ministère veut jouer en ce qui concerne la formation dans le secteur du film et de la vidéo et ce qu'il veut accomplir. Voici des exemples de questions qui devront être abordées afin de clarifier le rôle du Ministère et la justification du Programme :

• Pourquoi est-ce important pour le ministère du Patrimoine canadien de contribuer à la formation dans ce secteur, alors qu'il ne le fait pas pour d'autres?

- Quel devrait être le rôle du Ministère en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie nationale coordonnée pour la formation dans ce secteur?
- Qu'est-ce qui doit être soutenu exactement dans ce secteur? Les établissements? Les apprenants? De nouvelles technologies pour les établissements? Un corps professoral plus stable? Un plus grand nombre d'enseignants possédant des compétences techniques particulières? Autres?
- Quel budget serait nécessaire et quels sont les partenaires (c.-à-d. Téléfilm, ONF, etc.) dont la collaboration serait la plus fructueuse pour réaliser ce que le gouvernement cherche à accomplir?

Si on devait juger que les établissements de formation doivent continuer de recevoir un financement permanent, alors il faudrait que ces établissements soient considérés comme étant des « établissements de formation nationaux » et, à ce titre, être tenus d'élaborer un mandat et des objectifs, d'établir des normes et des critères de formation et de coordonner leurs activités de formation. Cependant, ces établissements de formation pourraient avoir besoin d'une aide financière supplémentaire pour être en mesure de remplir un tel mandat et respecter de telles conditions. En outre, on devrait établir le nombre d'établissements de formation devant être considérés comme des « établissements de formation nationaux » de même que leur emplacement géographique en suivant une méthode transparente, axée sur la qualité de la formation offerte et fondée sur les avis d'experts. Les principes directeurs pour la présentation des demandes devraient être revus afin que davantage d'établissements dans le secteur du film et de la vidéo puissent être admissibles. Le processus de sélection devrait être transparent et impartial.

Cependant, il faudra du temps pour redéfinir la raison d'être du Programme et le rôle que doit jouer le Ministère dans le domaine de la formation pour le secteur du film et de la vidéo. Il faudra donc adopter une stratégie de transition pour la période requise par le Ministère pour mettre au point une nouvelle façon de faire dans ce domaine.

Recommandation acceptée

Le paysage du secteur du film et de la vidéo a évolué au fil des ans. Le PNFSFV a été créé en 1997 et a besoin d'être révisé à la lumière des changements qui sont survenus depuis sa création, notamment les changements en besoins de formation du secteur.

La Direction examine la raison d'être et le rôle du gouvernement au niveau de l'aide à la formation dans le secteur du film et de la vidéo. Elle reconnaît la nécessité de s'assurer que l'aide à la formation soit alignée sur les objectifs généraux du gouvernement dans le secteur du film et de la vidéo.

Calendrier de mise en œuvre

2009/03/31

2. Tout financement futur de PCH dans le domaine de la formation dans le secteur du film et de la vidéo devrait se fonder sur un examen du mécanisme de gestion devant être utilisé (à l'heure actuelle un accord de contribution avec Téléfilm Canada), en consultation avec les intervenants clés.

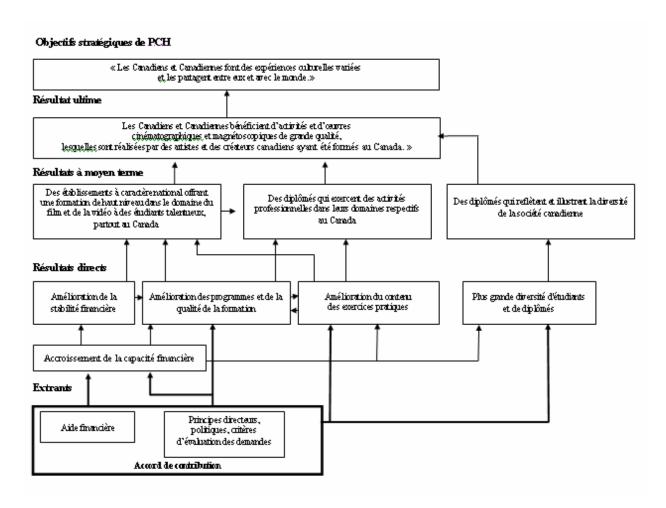
Recommandation acceptée

La Direction reconnaît les problèmes inhérents au mécanisme de prestation du Programme actuel. Elle étudie d'autres modes de prestation, inclus dans la revue du rôle du gouvernement concernant le support offert dans la formation dans le secteur du film et de la vidéo.

Calendrier de mise en œuvre

2009/03/31

ANNEXE A Modèle logique



ANNEXE B Admissibilité au PNFSFV, critères d'évaluation et procédures de présentation des demandes

REQUÉRANTS ADMISSIBLES

Pour avoir droit à de l'aide, un requérant doit respecter les critères suivants :

- (a) Être constitué en société sans but lucratif au Canada.
- (b) N'avoir aucun lien de dépendance ni aucun lien direct avec un établissement de formation postsecondaire enregistré et financé au niveau provincial.
- (c) Avoir rédigé un plan d'affaires détaillé faisant état d'un nombre approprié de sources de financement, y compris du secteur privé.
- (d) Être dirigé par des personnes qui sont reconnues comme des professionnels expérimentés dans l'industrie du film et de la vidéo.
- (e) Être doté d'une structure administrative efficace pour encadrer la réalisation de ses objectifs organisationnels.
- (f) Fonctionner de façon régulière depuis au moins deux ans et avoir exercer des activités conformes aux objectifs du PNFSFV durant cette période.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Toutes les demandes reçues seront étudiées à la lumière des mêmes critères et les unes par rapport aux autres. Téléfilm Canada utilisera une grille d'évaluation (NOTA: le document original contient la grille) pour étudier les demandes, établir des priorités et fixer les niveaux de financement. Téléfilm Canada exercera son jugement indépendant à cet égard.

Les requérants doivent présenter un rapport sur leurs réalisations par rapport à chacun des critères définis dans la grille d'évaluation. Ce rapport doit être joint au dossier de demande avec les autres renseignements requis.

Le niveau de la contribution financière annuelle au soutien d'opérations régulières pluriannuelles pourra être modifié sur la base d'un réexamen annuel d'objectifs établis d'un commun accord.

Le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité de base ne garantit pas l'octroi d'un financement.

PROCÉDURES DE PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les requérants doivent soumettre leur demande au bureau approprié de Téléfilm Canada (NOTA : le document original contient les diverses coordonnées).

Chaque année, la date limite pour présenter les demandes dûment remplies, que ce soit pour le fonctionnement ou pour des projets spéciaux, est le 15 juillet. Les requérants seront avisés par écrit de la réponse à leur demande au plus tard le 30 août. Les dates qui

tombent un jour non ouvrable doivent être comprises comme tombant le jour ouvrable suivant.

Chaque demande doit inclure ce qui suit :

- (a) Copie des lettres patentes ou de la charte de constitution en société démontrant le statut indépendant et sans but lucratif de l'établissement.
- (b) États financiers vérifiés des deux derniers exercices financiers complétés, incluant une ventilation des sources de revenu.
- (c) Plan d'affaires approuvé par le conseil d'administration pour la période visée par la demande de financement; cette période ne peut s'étendre au-delà du 31 mars 2008.
- (d) Un budget prévisionnel et un plan de financement pour la période visée par la demande de financement, y compris la contribution demandée dans le cadre du PNFSFV.
 - Les demandeurs doivent prouver que leurs budgets sont financés par au moins deux sources autres que le PNFSFV, y compris les sources du secteur privé.
- (e) Un organigramme du conseil d'administration et les biographies des membres de ce conseil.
- (f) Les curriculum vitae des directeurs artistique et administratif ainsi que du personnel enseignant.
- (g) Une liste complète des programmes de formation (artistique et technique).
- (h) Toute information publiée (brochures, annonces de journaux) concernant le plus récent concours d'admission.
- (i) Des statistiques sur l'intégration des diplômés au marché du travail au cours des deux dernières années.
- (j) Un rapport sommaire sur les réalisations et sur les résultats prévus dans l'avenir par rapport à chacun des critères de la grille d'évaluation.

Les demandeurs sont invités à déposer leur demande le plus tôt possible, afin que Téléfilm Canada reçoive toute la documentation requise et que le dossier de demande soit complet. Toute demande incomplète envoyée après la date limite sera rejetée.

ANNEXE C Programmes de formation offerts en 2006 2007 par les établissements financés par le PNFSFV

Descriptions détaillées des programmes de formation ayant reçu de l'aide financière du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo en 2006-2007

NATIONAL SCREEN INSTITUTE - CANADA (NSI)

Le NSI (trad.: *Institut national des arts de l'écran*) de Winnipeg est le plus ancien établissement de formation à caractère national reconnu au Canada. Il offre aux participants une formation professionnelle innovante et ciblée qui les mène à faire carrière comme scénaristes, réalisateurs et producteurs dans l'industrie canadienne du film et de la télévision.

Cette formation axée sur le marché est dispensée grâce à des programmes conçus pour répondre aux besoins de personnes ayant différents niveaux d'expérience. Chaque programme est fondé sur la méthode dite « par projet » grâce à laquelle les participants apprennent en faisant. Qu'il s'agisse de produire un court ou un long métrage, de créer une série télévisée, de négocier une licence de diffusion ou un contrat de distribution, de réaliser des ventes à l'étranger ou de partager les feux de la scène nationale, le National Screen Institute conçoit ses programmes pour permettre aux participants de créer et d'exploiter leurs propres oeuvres.

Programmes du NSI³²

NSI Drama Prize – Le programme NSI Drama Prize offre aux cinéastes en herbe un an de soutien professionnel et de formation dans les diverses facettes de la réalisation ainsi que la chance de concevoir et de produire un court métrage (de 6 à 13 minutes). Le programme culmine par une projection en primeur mondiale à l'occasion du NSI FilmExchange Canadian Film Festival de Winnipeg.

Chaque année, jusqu'à cinq équipes de cinéastes canadiens en herbe sont choisies pour recevoir une aide de 9 500 \$ en espèces, des services d'une valeur de 30 000 \$ ainsi qu'une licence de diffusion avec la CBC. En outre, les équipes reçoivent une formation personnalisée en écriture, en réalisation et en production, le mentorat de cinéastes établis ainsi qu'un accès à des contacts professionnels, le tout coordonné par Joy Loewen, directeur du programme NSI Drama Prize.

NSI Totally Television – Un programme de perfectionnement professionnel innovateur d'une durée de 10 mois qui répond aux besoins de l'industrie pour des scénaristes et des producteurs de talent capables de créer et de produire une série télévisée qui attire l'auditoire canadien. Chaque année, jusqu'à six équipes de scénaristes/producteurs sont

_

³² Information tirée de la section Programmes site web du NSI : http://www.nsi-canada.ca/programs/programs.shtml

choisies pour mettre en œuvre leurs idées et décrocher un accord de développement avec un diffuseur.

NSI Features First – Ce programme a été créé en 1997 en association avec Téléfilm Canada. Depuis, 11 des 33 longs métrages conçus se sont rendus jusqu'à l'étape de production. Après avoir fait leurs débuts à l'occasion de prestigieux festivals et avoir été projetés dans les cinémas, les films ont remporté des récompenses et reçu des critiques positives.

Il s'agit d'un programme de formation ambitieux en trois phases, conçu pour cibler le perfectionnement professionnel des cinéastes en herbe qui travaillent sur leur premier ou leur deuxième long métrage. NSI Features First est présenté en association avec Téléfilm Canada et The Brian Linehan Charitable Foundation, partenaire du programme.

Jusqu'à cinq équipes de scénaristes/producteurs/réalisateurs canadiens sont choisies en fonction de la force de leur concept de film, du potentiel de développement et du potentiel promotionnel de leur projet de film ainsi que de la pertinence du projet par rapport au programme.

Le programme commence avec le NSI Features First Boot Camp présenté par Téléfilm Canada – une combinaison de formation de groupe, de perfectionnement en équipe et de séances individuelles.

Le cursus comprend l'élaboration d'un scénario et d'une histoire, une étude de marché, l'examen des obligations légales, la promotion directe d'un film, le financement et la distribution ainsi qu'une formation en commercialisation et en vente, le tout dispensé par des chefs de file de l'industrie canadienne du cinéma. Après la formation initiale, les occasions d'apprentissage sont exploitées chez soi.

Au fur et à mesure que les équipes avancent dans le programme, la formation met l'accent sur les besoins spécifiques des projets individuels. Les équipes qui atteignent la dernière étape créent des documents marketing et préparent la promotion des films pour la mise en marché. Les diplômés sont invités à projeter la version définitive de leur film à l'occasion du NSI FilmExchange Canadian Film Festival.

NSI Global Marketing – Un programme intensif de formation et de mentorat de quatre mois destiné aux producteurs de télévision canadiens dont la carrière est déjà lancée. La formation les prépare à lancer leurs projets sur le marché international. Au cours de la première étape, chaque participant travaille individuellement avec le directeur du programme pour fixer des objectifs, y compris la mise en forme des projets, la recherche et le ciblage de diffuseurs, de distributeurs ou de partenaires internationaux ainsi que la prospection d'acheteurs potentiels pour leurs projets.

La deuxième étape consiste en une séance de formation de quatre jours à Toronto. Les producteurs rencontrent d'autres participants, participent à des pratiques de promotion de films, à des simulations d'études de cas en co-production et discutent de distribution internationale. Le directeur du programme assure un encadrement plus individuel des participants en ce qui concerne la préparation au marché, les réunions et les documents de dernière minute.

La dernière étape consiste à participer aux marchés internationaux du MIPCOM ou du MIPTV à Cannes, en France; sur place, les participants reçoivent un encadrement individuel quotidien; ils profitent également d'un suivi à leur retour de ces salons internationaux.

NSI Storytellers – Pour répondre aux besoins du marché, le NSI, en association avec le Réseau de télévision des peuples autochtones (RTPA), a refaçonné le programme NSI Storytellers pour développer des talents supérieurs en diffusion. Les scénaristes autochtones désireux d'apprendre l'art d'écrire des dramatiques pour la télévision sont encouragés à poser leur candidature. En travaillant individuellement comme en groupe, les candidats sélectionnés rédigeront six scénarios pour une série quotidienne de trente minutes. Les scénarios courent la chance d'être produits et diffusés sur le RTPA.

Pendant la première étape, jusqu'à cinq scénaristes seront choisis en fonction de leur expérience, des ébauches d'écriture soumises avec leur candidature, et de leur engagement à suivre ce programme de sept mois. Les scénaristes pourront travailler dans leur communauté, mais devront se rendre disponibles pour suivre au moins trois séances de formation intensives d'une semaine à Winnipeg pendant ces sept mois. Les participants apprendront les principes de base de l'écriture narrative et développeront des intrigues et des trames pour le projet.

NSI New Voices – Un programme de formation destiné aux Autochtones du Canada de 18 à 35 ans qui aspirent à une carrière dans l'industrie du film et de la télévision. L'objectif global du programme est de bien faire comprendre (en tenant compte de la culture des participants) les exigences professionnelles de l'industrie et de motiver les jeunes autochtones en leur offrant une variété de possibilités d'emplois créatifs et stimulants dans l'industrie du film et de la télévision.

Téléfilm Spark Plug Program – Cette initiative de diversité culturelle est destinée aux producteurs talentueux issus de minorités visibles et de communautés autochtones dont la carrière est déjà lancée ou bien établie et qui sont intéressés à créer des dramatiques pour la télédiffusion au Canada. Le programme prévoit des fonds pour une participation au Banff World Television Festival, le perfectionnement professionnel, le développement des projets et les études de marché.

DiverseTV – Créée par le NSI et VisionTV, DiverseTV vise à consolider les talents d'écriture des scénaristes issus de minorités visibles et de communautés autochtones dont la carrière est déjà lancée, dans une tentative de raconter des histoires qui reflètent plus précisément la mosaïque culturelle du Canada. Le programme permet aux scénaristes de transmuter leurs concepts de dramatiques en une chance (sur six) que VisionTV donne son feu vert pour la production.

Le programme vise à doter les candidats reçus des compétences nécessaires pour réussir à créer, développer et éventuellement à produire pour la télévision des dramatiques de qualité qui reflètent la diversité culturelle. DiverseTV met en relation de nouveaux talents de la télévision et des chefs scénaristes expérimentés pour offrir une expérience pratique individuelle et produire une émission de télévision à succès avec VisionTV qui sera diffusée sur cette même chaîne.

CANADIAN FILM CENTRE (CFC)

Situé à Toronto, le CFC (trad.: centre canadien du film) compte parmi les établissements de premier rang au Canada à offrir une formation de pointe dans le secteur du film, de la télévision et des nouveaux médias avec plus de 50 personnes qui dirigent huit programmes. En tant que pionnier dans une industrie du divertissement en rapide évolution, le CFC garantit aux participants une formation innovante, des partenariats créatifs avec l'industrie et une expérience de pointe en production. Au-delà du perfectionnement, le CFC s'engage à promouvoir les divers talents canadiens et à investir en eux en offrant aux meilleurs créateurs de contenu du pays des occasions de présentation, de financement et de distribution. Garant de l'excellence opérationnelle depuis 1988, le CFC a largement contribué à la culture et à l'économie du pays en lançant dans le monde plus de 900 diplômés aux idées et aux styles parmi les plus créatifs au Canada dans le secteur du film, de la télévision et des nouveaux médias.

Programmes du CFF³³

CFC Film

Le programme de cinéma du CFC consiste en une immersion complète de cinq mois et demi dans l'art de la réalisation dramatique au cinéma destinée aux producteurs, chefs monteurs, scénaristes et réalisateurs. Les cinéastes acquièrent des compétences techniques et de collaboration tout en affinant et en repoussant les limites de leur expression artistique dans un environnement professionnel extrêmement exigeant et créatif. En mettant l'accent sur l'esprit d'initiative, le programme assure l'équilibre entre les aspects artistiques et commerciaux de l'industrie de la réalisation au cinéma, tout en favorisant l'originalité et en stimulant la prise de risques sur le plan créatif.

- Directors' Lab Fournit aux participants les outils nécessaires pour créer des dramatiques fortes et pouvoir survivre sur le marché du cinéma et de la télévision. Le programme Directors' Lab va des principes de base de l'écriture dramatique et de la réalisation, du travail avec la caméra, des intervenants, du scénario, etc. et jusqu'à l'établissement de relations médias et hors média, l'élaboration de projets, l'aspect affaires de la réalisation et la réalisation d'histoires brèves et complexes. Chacun de ces chapitres expose les aspects pratiques de la réalisation et de l'adaptation de la vision personnelle en fonction des impératifs commerciaux.
- Producers' Lab Incite les participants à cultiver leurs propres stratégies de création et de production en fonction des marchés canadien et international par l'intermédiaire d'une série d'ateliers, de séances sur les affaires, d'études de cas, d'exercices de production et de promotion. Les producteurs interagissent directement avec les industries du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias par l'intermédiaire d'intervenants de l'industrie qui partagent de l'information exclusive sur l'acquisition, le développement, le financement, la production et la distribution.

Information tirée de la section Programmes de la page web du CFC : http://www.cfccreates.com/what_we_do/index.php?PHPSESSID=f0e5b9f295cb2259df11b8d12df2cf23

- Writers' Lab Sort les scénaristes de l'univers isolé de l'écriture pour les initier au processus de création en collaboration. Le cursus est fondé sur le processus formel de conception et d'élaboration des idées, la gestion des réalités pragmatiques de la production, la compréhension du marché et son incidence sur les idées ainsi que sur ce que cela signifie d'être produit. Les scénaristes écrivent sans cesse et se montent un solide portefeuille de projets tout étant exposés au monde de la réalisation de films et au monde de l'écriture de scénarios en particulier.
- Editors' Lab Met particulièrement l'accent sur le développement des aptitudes narratives, techniques et de collaboration des monteurs grâce à une série d'exercices de production et de post-production. Les monteurs participent activement au développement d'idées, aux réunions d'écriture, aux séances de conception visuelle et aux analyses de premiers montages et de montages définitifs. Les séances d'affaires et les études de cas préparent les monteurs à obtenir un emploi dans l'industrie, à défendre leur premier long métrage et à demeurer à l'avant-plan de la scène toujours changeante de la post-production.

Feature Film Project (FFP) — Un programme complet de mentorat axé sur le développement et la production, destiné aux cinéastes, auteurs d'un premier long métrage. Créé par le CFC en 1992, le FFP vise à coordonner et à octroyer 100 % du financement et du mentorat nécessaires au bon développement, à la production et à la commercialisation de longs métrages dramatiques à petit budget.

Short Dramatic Film (SDF) – Une intense expérience de cinq mois en développement, en production et en post-production de films, ce programme de formation unique a jusqu'à présent permis de produire plus de 125 courts métrages encensés par la critique. SDF rassemble les réalisateurs et leurs équipes de création afin de créer un court métrage ingénieux sur le plan dramatique et bien exécuté, le tout dans des contraintes strictes. Le programme est conçu comme un processus de réalisation évolutif, approfondi et individualisé. Les équipes doivent maintenir un équilibre entre les réalités concrètes ainsi que leurs forces et ressources créatives, et les exigences d'une production professionnelle. Le programme offre le plus haut niveau d'expression artistique et culturelle, de progrès technique et professionnel ainsi qu'un film assez bien produit pour qu'il soit considéré pour les festivals internationaux et la distribution.

GO WEST Project Lab – Une immersion intensive d'une semaine dans la création et les affaires qui s'est tenue à Whistler en Colombie-Britannique du 18 au 22 juin 2007. Conçu pour promouvoir le projet artistique d'un producteur, le programme GO WEST Project Lab vise à faciliter les relations, la collaboration et l'investissement quant il s'agit de projets de films susceptibles d'intéresser le public aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

CFC TV

Offert pour la première fois en 1994, ce programme est rapidement devenu la principale source de l'industrie de la diffusion pour les auteurs de séries professionnels et les nouveaux créateurs d'émissions de télévision. CFC TV dote les auteurs talentueux des compétences pratiques et créatives nécessaires pour réussir en écriture ainsi que pour

développer et produire une télévision innovante de grande qualité dans un marché extrêmement concurrentiel.

CBC Prime Time Television – Offre aux scénaristes une approche en équipe dans la conception de séries télévisées. Jouissant d'une réputation enviable en matière de formation et de développement de projets de qualité, Prime Time aide les participants à maîtriser les outils nécessaires pour travailler dans un service de scénarisation, à concevoir du matériel pour des séries, et à survivre en tant que scénariste à succès sur le marché de la télévision. Des diffuseurs nationaux et internationaux ainsi que des intervenants du réseau offrent une expérience directe de la réalité sur des questions pratiques comme la programmation, la publicité, les réalités de la production, la distribution et d'autres questions pratiques.

TV Pilot Program – Montre aux auteurs/créateurs et producteurs qui ont un concept original de dramatique de 30 ou 60 minutes, le processus de développement de leur série et de production d'une émission pilote. Le programme offre aux membres de l'équipe de création du perfectionnement professionnel poussé et de la formation en production à mesure qu'ils font l'expérience des réalités du secteur de la diffusion, en collaboration avec un diffuseur national.

CFC Media

Interactive Art & Entertainment Program – Le premier programme universitaire de formation et de production au Canada fondé sur la philosophie selon laquelle le contenu convaincant se crée grâce à un processus collaboratif qui exploite une grande variété de compétences et de talents de création.

Interactive Narrative Feature Program (INFP) - Lancé en 2003, CFC Media Lab a créé le INFP pour faire des expériences en création, conception, production, financement, commercialisation et distribution de longs métrages interactifs. Inspiré par les prototypes interactifs de CFC Media Lab, l'INFP cherche à stimuler le potentiel et le talent au Canada dans le domaine de la production narrative interactive.

INSTITUT NATIONAL DE L'IMAGE ET DU SON (INIS)

L'Institut national de l'image et du son est un centre de formation professionnelle spécialisé dans le cinéma, la télévision et les médias interactifs créé grâce aux efforts des gens de l'audiovisuel. Il est actif depuis janvier 1996 et est situé à Montréal.

Programmes de l'INIS³⁴

Programmes de formation réguliers

Ces programmes intensifs de cinq mois sont au cœur des activités de l'INIS. Ils couvrent actuellement trois disciplines: le cinéma, la télévision, et les médias interactifs; s'ajouteront bientôt le documentaire et l'écriture de longs métrages. Ces cours s'adressent aux personnes qui ont choisi une carrière de concepteur, de scénariste, d'auteur, de réalisateur ou de producteur. L'ensemble des programmes sont toujours parfaitement en phase avec la réalité du monde professionnel et se basent sur les pratiques et le travail d'équipe. Cette approche stimule la créativité, le sens critique et le savoir-faire des nouveaux talents.

Cinéma – Le programme Cinéma est divisé en trois profils : scénariste, réalisateur, et producteur. Les étudiants admis abordent les différents aspects de la production cinématographique de fiction dans le cadre de cours spécifiques à leur profil ou communs aux trois professions. Cette formule favorise le développement de compétences spécifiques à chaque métier, tout en stimulant le travail d'équipe et le partage d'idées et de points de vue.

Ce programme prévoit la production de nombreux exercices, dont des courts métrages, pour lesquels les fonctions de scénariste, réalisateur et producteur sont assumées par les étudiants regroupés en trio. La durée du programme, offert une fois par année, est d'environ cinq mois.

Télévision – Comme dans le programme Cinéma, le programme Télévision est divisé en trois profils : auteur, réalisateur, et producteur. La formation et l'encadrement professionnels sont essentiellement centrés sur la création d'une dramatique télévisée ainsi qu'à différents exercices pratiques.

Par goupes de trois, les apprentis auteurs, réalisateurs et producteurs sont immergés dans le monde de la télévision, leur objectif étant de porter à l'écran une série télévisée de plusieurs épisodes. La durée du programme, offert une fois par année, est d'environ cinq mois.

Médias interactifs – Le regroupement de l'industrie des médias interactifs a mis en lumière l'importance d'une meilleure organisation des ressources humaines. L'augmentation de la demande en contenu original, organisé et scénarisé a désormais rendu indispensables les personnes capables de prendre en charge la création et la gestion de projets interactifs.

³⁴ Information tirée de la section Programmes de la page web de l'INIS : http://www.inis.qc.ca

Le programme Médias interactifs est divisé en trois profils : scénariste interactif, réalisateur, et producteur. Les deux modules de formation sont centrés autour du développement d'une expertise et de la collaboration plutôt que de la connaissance des technologies. La durée du programme, offert annuellement, est d'environ cinq mois.

Documentaire – Le programme Documentaire, actuellement en développement, approfondit la formation des scénaristes, des réalisateurs et des producteurs. Ce programme permet à différents genres de documentaire de coexister et de s'enrichir mutuellement, permettant ainsi le développement d'aptitudes et d'une vision originale dans la recherche continue de sujets et de thèmes comme dans leur traitement.

Écriture de long métrage – Dans un milieu où beaucoup tentent leur chance et rares sont les élus, il est normal que les jeunes scénaristes veuillent accroître leurs chances en recherchant un soutien pour leur perfectionnement artistique et professionnel. Le programme Écriture de long métrage, actuellement en cours d'élaboration, offrira la formation nécessaire pour concevoir un projet de scénario de long métrage, du synopsis à la version finale.

Programmes de formation complémentaires

Ces programmes de durée variable prennent la forme d'exercices pratiques réalisés de façon autonome, mais dont les objectifs, l'encadrement et les ressources permettent de développer de nouvelles aptitudes, de renforcer la personnalité créative et de consolider les compétences acquises au cours de la formation régulière. Les projets réalisés dans le cadre des programmes de formation complémentaires doivent être élaborés et soutenus par des équipes formées de diplômés de l'INIS.

Formation professionnelle continue

Ces services de formation sur mesure sont destinés aux professionnels et aux entreprises. Les cours sont adaptés à leurs besoins et à leurs exigences de perfectionnement particulières. Voici quelques exemples : analyse/évaluation de l'écriture de scénarios, soutien au développement de projets, encadrement pour la création ou le regroupement de petites entreprises. Certaines des formations, élaborées à la demande de sociétés, d'associations professionnelles ou d'organismes publics, répondent à des objectifs particuliers.

RÉSEAU D'ATELIERS CINÉMATOGRAPHIQUES CANADIENS (RACC)

Le RACC est un organisme sans but lucratif établi à Toronto qui se consacre au développement de la cinématographie, de la télévision et des nouveaux médias canadiens. Le RACC offre des ateliers intensifs de courte durée conçus pour le développement des aptitudes nécessaires pour réussir dans l'industrie du cinéma.

Programmes du RACC

Le RACC offre des ateliers intensifs de courte durée conçus pour le développement des aptitudes nécessaires pour réussir dans l'industrie du cinéma. Les ateliers sont conçus à la fois pour les débutants et les professionnels expérimentés.

Summer Institute of Film & Television (SIFT)

Depuis 27 ans, l'événement SIFT (trad.: *Rencontres estivales ciné-vidéo*) oriente la formation dans le cinéma, la télévision et les nouveaux médias. Il met en relation des cinéastes aspirants et en herbe avec certains des professionnels de la télévision et des nouveaux médias les plus passionnés et les plus talentueux au pays. Chaque été, plus de 200 participants assistent à l'un des 20 ateliers d'une semaine dirigés par les plus grands professionnels du secteur.

ANNEXE D Matrice d'évaluation

	QUESTIONS	INDICATEURS	MÉTHODES
Rai	sons d'être et pertinence		
	Le PNFSFV est-il toujours justifié?	État actuel du besoin qui avait mené à la création du Programme	Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
			Entrevues avec des informateurs clés
			Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés
			Enquête auprès des diplômés
		b) Nouvelles conditions, nouvelles tendances,	Entrevues avec des informateurs clés
		nouveaux facteurs technologiques ou autres susceptibles d'influencer les besoins	Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés
		en formation du secteur du film et de la vidéo	Étude documentaire
		video	Analyse de données tirées de sondages existants
			Enquête auprès des diplômés
		c) Pertinence actuelle du Programme et	Entrevues avec des informateurs clés
		nature de la méthode utilisée pour répondre aux besoins actuels ou futurs	Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés
	L'intervention du	a) Raisons qui ont amené une intervention	Entrevues avec des informateurs clés
	gouvernement fédéral est-elle justifiée?	fédérale dans ce domaine	Étude documentaire
			Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
		b) Rôle et nature des interventions des	Entrevues avec des informateurs clés
		domaine (associations, gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux et	Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
			Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés
			Entrevues avec des dirigeants d'établissements non financés
			Étude documentaire
		c) Rôle du gouvernement fédéral dans ce	Entrevues avec des informateurs clés
		domaine et nature de ses activités	Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
			Entrevues avec des dirigeants d'établissements non financés
			Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés
.3	Dans quelle mesure le	a) Liens entre le Programme et les priorités	Entrevues avec des informateurs clés
	Programme est-il en harmonie avec les priorités du Ministère et du	du gouvernement du Canada	Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
	gouvernement, y compris les	b) Contribution du Programme aux objectifs	Entrevues avec des informateurs clés
	objectifs stratégiques du Ministère?	stratégiques de PCH	Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
		c) Alignement des objectifs, des résultats	Entrevues avec des informateurs clés
		prévus, et de la raison d'être originelle du Programme	Examen de documents officiels, dossiers et bases de données

QUESTIONS	INDICATEURS	MÉTHODES
Réussites et incidence		1
2. Dans quelle mesure le Programme atteint-il les résultats prévus?		
2. 1 Résultats directs :		
Accroissement de la capacité financière des établissements Amélioration de la stabilité	a) Frais administratifs totaux/budgets totaux (des établissements)	Examen des dossiers Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
financière des établissements Meilleurs cursus et meilleure qualité de la formation offerte Amélioration du contenu des exercices pratiques	b) Stabilité financière des établissements financés	Examen de documents officiels, dossiers et bases de données Entrevues avec des informateurs clés Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés Entrevues avec des dirigeants
Plus grande diversité d'étudiants et de diplômés	c) Part (%) du financement provenant d'autres sources	d'établissements non financés
	d) Effet de levier du Programme (cà-d. le financement d'autres sources est-il influencé par l'aide financière du PNFSFV ou en dépend-il?	Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés
	e) Part de la formation sous forme d'exercices pratiques par rapport à un enseignement technique traditionnel	Enquête auprès des diplômés Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
	f) Nombre total de réalisations par les étudiants et nombre total d'heures de formation (ébauches de scénarios, scénarios définitifs, courts métrages et vidéos, exercices de production, budgets, épisodes télévisés, film de la semaine ou longs métrages)	Enquête auprès des diplômés Examen de documents officiels, dossiers et bases de données Étude documentaire
	g) Degré de satisfaction des diplômés	Enquête auprès des diplômés
	h) Adéquation des programmes offerts par rapport aux besoins en formation du secteur	Entrevues avec des informateurs clés Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés Entrevues avec des dirigeants
		d'établissements non financés Enquête auprès des diplômés Étude documentaire Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
	Adéquation des équipements et des installations par rapport aux besoins en formation du secteur	Entrevues avec des informateurs clés Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés Entrevues avec des dirigeants d'établissements non financés Enquête auprès des diplômés Étude documentaire

QUESTIONS	INDICATEURS	MÉTHODES
	j) Qualification des enseignants	Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés Entrevues avec des dirigeants d'établissements non financés
	k) Nombre d'événements provinciaux, nationaux ou internationaux auxquels ont participé les étudiants et qui correspondent à leur formation ou à leur future carrière dans le secteur du film et de la vidéo	Enquête auprès des diplômés Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
	l) Diplômés/étudiants par langue/région/origine ethnique et culturelle (minorités visibles, autochtones, caucasiens)	Enquête auprès des diplômés Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
2.2 Résultats à moyen terme		
Établissements à caractère national offrant une formation de haut niveau dans le domaine du film et de la vidéo à des étudiants talentueux provenant de partout au	 a) Nombre d'établissements à caractère national offrant une formation de haut niveau dans le domaine du film et de la vidéo à des étudiants talentueux, de partout au Canada 	Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
Canada	b) Santé et stabilité financières des établissements	Entrevues avec des informateurs clés Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés Entrevues avec des dirigeants d'établissements non financés
	 Nombre d'étudiants/de diplômés issus des établissements financés, ayant un caractère national et offrant une formation de haut niveau dans le domaine du film et de la vidéo 	Examen de documents officiels, dossiers et bases de données Étude documentaire
	d) Adéquation des cursus offerts par rapport aux besoins en formation	Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés Enquête auprès des diplômés Entrevues avec des dirigeants d'établissements non financés Entrevues avec des informateurs clés
	e) Adéquation des équipements et des installations par rapport aux besoins du secteur en formation	Entrevues avec des informateurs clés Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés Entrevues avec des dirigeants d'établissements non financés Enquête auprès des diplômés
	f) Récompenses ou autres formes de reconnaissance (prix, nominations) au plan national ou international	Examen de documents officiels, dossiers et bases de données Entrevues avec des informateurs clés Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés Entrevues avec des dirigeants d'établissements non financés Enquête auprès des diplômés
Diplômés qui travaillent professionnellement dans leurs	g) Nombre de diplômés travaillant dans leur domaine au Canada	Enquête auprès des diplômés
domaines respectifs au Canada	h) Nombre de nominations et de prix remportés au Canada	Enquête auprès des diplômés Examen de documents officiels, dossiers et bases de données

QUESTIONS	INDICATEURS	MÉTHODES
Diplômés qui reflètent et illustrent la diversité de la société canadienne	 i) Proportion (%) de diplômés/d'étudiants par langue/région/origine ethnique et culturelle (minorités visibles, autochtones, caucasiens) 	Examen de documents officiels, dossiers et bases de données Enquête auprès des diplômés
	j) Activités de rayonnement et de recrutement visant à augmenter la diversité du corps étudiant	Entrevues avec des informateurs clés Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés Entrevues avec des dirigeants d'établissements non financés
2.3 Résultats ultimes ou à long	terme	
Les Canadiens et Canadiennes bénéficient d'œuvres de grande qualité en cinéma et en vidéo, lesquelles sont réalisées par des artistes et des créateurs canadiens	a) Nombre d'oeuvres cinématographiques ou magnétoscopiques réalisées au Canada/à l'étranger auxquelles les diplômés ont participé	Étude documentaire Enquête auprès des diplômés Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
ayant été formés au Canada	b) Nombre d'oeuvres cinématographiques ou magnétoscopiques destinées au marché canadien auxquelles les diplômés ont participé	Étude documentaire Enquête auprès des diplômés Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
2.4 Résultats non intentionnels		
Les diplômés ont du succès au niveau international et contribuent à promouvoir la culture	a) % et/ou nombre de diplômés qui ont travaillé à l'étranger	Enquête auprès des diplômés
canadienne dans le monde entier Autres répercussions positives ou négatives	b) Données sur d'autres résultats ou perception d'autres résultats, positifs ou négatifs	Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés Entrevues avec des dirigeants d'établissements non financés Entrevues avec des informateurs clés Enquête auprès des diplômés
3. Rapport coûts-efficacité	et solutions de rechange	
3.1 Le budget alloué au PNFSFV est-il utilisé de la manière la	a) Coût par diplômé par rapport au budget du Programme	Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
plus efficace et efficiente possible pour obtenir les résultats prévus? Si non, y	b) Coût total de programmes de financement comparables	Entrevues avec des informateurs clés Étude documentaire
a-t-il des solutions de rechange?	c) Adéquation du niveau actuel de financement disponible	Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés Entrevues avec des dirigeants d'établissements non financés Entrevues avec des informateurs clés Examen de documents officiels, dossiers et bases de données Étude documentaire
	d) Chevauchements ou double emploi	Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés Entrevues avec des dirigeants d'établissements non financés Entrevues avec des informateurs clés Examen de documents officiels, dossiers et bases de données Étude documentaire

QUESTIONS	INDICATEURS	MÉTHODES
	e) Occasions de partenariats (entre les établissements financés et les autres organisations) ou de transfert de responsabilités	Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés Entrevues avec des dirigeants d'établissements non financés Entrevues avec des informateurs clés Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
	f) Méthodes de financement adoptées par d'autres gouvernements	Étude documentaire Entrevues avec des informateurs clés
	g) Autre sources de financement accessibles aux établissements	Entrevues avec des informateurs clés
	h) Effet de levier	Entrevues avec des informateurs clés Entrevues avec les dirigeants d'établissements financés
	 Réussites du Programme dans l'atteinte des résultats prévus 	Entrevues avec des informateurs clés Examen de documents officiels, dossiers et bases de données
3.2 Serait-il possible, voire plus efficace de gérer le PNFSFV conjointement avec d'autres programmes fédéraux (p. ex.	 a) Similarités et différences entre le PNFSA et le PNFSFV en ce qui a trait aux objectifs, au procédures de présentation des demandes, à la clientèle, etc. 	Examen de documents officiels, dossiers et bases de données (évaluation du PNFSA)
le PNFSA)?	b) Programmes parallèles aux PNFSFV	Entrevues avec des informateurs clés Examen de documents officiels, dossiers et bases de données Étude documentaire

ANNEXE E Liste des documents examinés

#	TITRE	DATE	PUBLIÉ PAR
1	Patrimoine canadien. Rapport final sur l'évaluation du Programme national de formation dans le secteur des arts et du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo. Février 2002.	7 février 2002	Ministère du Patrimoine canadien
2	Plan d'affaires 2004-2007 du Réseau d'ateliers cinématographiques canadiens (annexe N).		Réseau d'ateliers cinématographiques canadiens
3	Rapport annuel des écoles nationales de formation - 2003-2004 (ébauche).		Téléfilm Canada
4	Téléfilm Canada. Rapport annuel 2003-2004 sur le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo.		Téléfilm Canada
5	Téléfilm Canada. Rapport annuel 2004-2005 sur le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo.	3 mars 2006	Téléfilm Canada
6	Téléfilm Canada. Rapport annuel 2005-2006 sur le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo.	10 octobre 2006	Téléfilm Canada
7	National Screen Institute. Plan d'affaires 2004-2005.	3 juin 2004	National Screen Institute
8	Priorités du plan annuel 2005-2006, Canadian Film Centre.		Canadian Film Centre
9	Rapport d'activités préliminaire 2005-2006.	8 mars 2006	Institut national de l'image et du son
10	National Screen Institute. Plan d'affaires 2005-2008.	2 juin 2005	National Screen Institute
11	Plan de développement 2005-2008.	mai 2005	Institut national de l'image et du son
12	Analyse comparative de toutes les demandes soumises et approuvées (2005-2006).		Foundation to Assist Canadian Talent on Recordings (FACTOR)
13	Patrimoine canadien. Annexe A : Objectifs stratégiques de PCH.		Ministère du Patrimoine canadien
14	Rapport annuel 2005-2006 de Téléfilm Canada.		Téléfilm Canada

#	TITRE	DATE	PUBLIÉ PAR
15	Téléfilm Canada - Formation Nationale - secteur du film et de la vidéo - contribution du ministère du patrimoine canadien gestion de l'encaisse 2002-2003, 2003-2004.		Téléfilm Canada
16	Formulaire demande/principes 2005-2006.		Téléfilm Canada
17	L'entente INIS 2005-2006.		Téléfilm Canada
18	Lettre jointe au plan d'affaires 2004-2005 de l'INIS.	11 juin 2004	Institut national de l'image et du son
19	Dossier de demande d'aide financière 2006-2007.		Institut national de l'image et du son
20	Programme national de formation - Mesure du rendement - Tableau logique des indicateurs de rendement reliés aux objectifs du Programme.		Ministère du Patrimoine canadien
21	Téléfilm Canada. Évaluation du rendement du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo.		Téléfilm Canada
22	Conseil des ressources humaines du secteur culturel. « 3, 2, 1 Action : Recommandations pour une stratégie nationale de formation dans l'industrie du cinéma et de la télévision ». Avril 2006.	Septembre 2006	Conseil des ressources humaines du secteur culturel
23	Patrimoine canadien. Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) et Cadre de vérification axé sur les risques (CVAR). Janvier 2002.	Janvier 2002	Ministère du Patrimoine canadien
24	ACPFT. Le Programme national de stages dirigés de l'ACPFT. Présentation PowerPoint. (aucune date).		ACPFT
25	Vérificateur général du Canada. Chapitre deux : Système de gestion des dépenses dans les ministères. Novembre 2006.	Novembre 2006	Vérificateur général du Canada
26	Conseil du Trésor. Approbation des modalités du PNFSA et du PNFSFV.	Aucune date	Conseil du Trésor
27	Patrimoine canadien. Accord de contribution entre le ministère du Patrimoine canadien et Téléfilm Canada.	23 décembre 2003	Ministère du Patrimoine canadien

ANNEXE F Liste des informateurs clés

ORGANISATIONS

Association des producteurs de films et de la télévision du Québec

The Banff New Media Institute

Association canadienne de production de film et télévision

Canadian Film Centre

Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants

Réseau d'ateliers cinématographiques canadiens

Études en communication – Université Concordia

Politiques et programmes sur le contenu, Stratégie sur la culture canadienne en ligne, PCH

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Industries culturelles, ministère du Patrimoine canadien

Development Initiatives & Partnerships, British Columbia Film

Programme Film & Television Production and Post-Production, Institut Trebas (Toronto)

Politiques et programmes du film et de la vidéo, ministère du Patrimoine canadien

Production cinématographique, École de cinéma de Vancouver

Film Training Manitoba

Institut national de l'image et du son

La Fémis, Paris, France

Lowenbe Holdings Ltd.

Mentorat, Association canadienne de production de films et télévision

National Screen Institute

Planification et recherche, Téléfilm Canada

SaskFilm

The Women in the Director's Chair

ANNEXE H Profil démographique des diplômés ayant répondu au sondage

Caractéristiques sociodémographiquesdes diplômés ayant répondu au sondage

	%
Sexe	
Hommes	54
Femmes	45
Langue(s) parlée(s)	
Anglais	69
Français	20
Anglais et français	8
Autre(s)	2
Caractéristiques culturelles ou personnelles	
Autochtones	3
Personnes handicapées	2
Appartenant à une minorité visible	10
Aucune	81
Provenance géographique	
Ontario	49
Québec	30
Colombie-Britannique	9
Alberta	2
Manitoba	3
Saskatchewan	1
Nouvelle-Écosse	2
Île-du-Prince-Edouard	1
Extérieur du Canada	2

N = 323

ANNEXE I Comparaison du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo et du Programme national de formation dans le secteur des arts

Composantes des programmes	Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo	Programme national de formation dans le secteur des arts	Principales similitudes et différences entre le PNFSA et le PNFSFV
OBJECTIFS	> L'objectif principal du PNFSFV est d'assurer la santé et la prospérité d'une industrie du film et de la télévision dont les auditoires canadiens peuvent bénéficier, aujourd'hui comme demain.	> Le PNFSA fournit une aide financière à des organismes canadiens indépendants, sans but lucratif et incorporés qui forment des professionnels canadiens en vue d'une carrière artistique au Canada ou sur la scène internationale.	 Similitudes: Les objectifs du PNFSFV et du PNFSA sont très semblables. Tous deux fournissent de l'aide financière pour de la formation de très haut niveau par le moyen de cursus qui reflètent les besoins fondamentaux actuels de chaque profession et qui préparent les diplômés à des carrières professionnelles d'envergure. Différences: Le PNFSFV est davantage axé sur le secteur d'industrie alors que le PNFSA concentre ses efforts sur les établissements de formation en arts.

Composantes des programmes	Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo	Programme national de formation dans le secteur des arts	Principales similitudes et différences entre le PNFSA et le PNFSFV
ADMISSIBILITÉ	 Formation pratique offrant aux étudiants une expérience de première main dans des secteurs créatifs clés de l'industrie du film et de la télévision (production, réalisation, écriture de scénario et montage). Entreprise canadienne sans but lucratif. Sans lien avec des établissements de formation postsecondaires agréés et financés par une province. Dirigé par des professionnels d'expérience reconnus. Posséder les compétences administratives et organisationnelles nécessaires et les installations requises. Cursus répondant efficacement aux besoins de l'industrie canadienne du film et de la télévision en matière de perfectionnement professionnel. Participation financière : Le PNFSFV finance les dépenses d'exploitation courantes. La contribution de Téléfilm Canada ne peut excéder 50 % des dépenses d'exploitation courantes. 	aide représentant au moins 30 % des coûts liés au travail de formation (p. ex., droits d'inscription, gouvernement provincial, souscriptions). > Être dirigé par des professionnels reconnus. > Disposer des structures administratives nécessaires pour réaliser ses objectifs organisationnels.	 Similitudes: Globalement, les critères d'admissibilité du PNFSFV et du PNFSA sont très semblables. Dans les deux cas, l'aide totale fournie aux requérants ne peut dépasser 90 % de l'aide totale obtenue de tous les ordres de gouvernement (fédéral, provincial, municipal). Différences: La contribution maximale du PNFSFV (par l'entremise de Téléfilm Canada) est de 50 % alors qu'elle est de 70 % pour le PNFSA.

Composantes des programmes	Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo	Programme national de formation dans le secteur des arts	Principales similitudes et différences entre le PNFSA et le PNFSFV
CRITÈRES D'ÉVALUATION	 Les requérants sont évalués selon les mêmes critères et les uns par rapport aux autres, en fonction de trois critères d'évaluation et selon un grille d'évaluation. Critères d'évaluation : diversité culturelle, programme professionnel et plan d'affaires La grille d'évaluation fait référence aux résultats directs suivants : Des Canadiens talentueux sont formés au plus haut niveau au Canada. Les diplômés travaillent professionnellement dans leurs domaines respectifs au Canada. Les diplômés reflètent la diversité de la société canadienne. Autres critères (diversité du financement et utilisation efficace des ressources). 	 Les requérants sont évalués par rapport aux critères suivants: Mérite artistique, y compris la qualité et l'adéquation du cursus, les qualifications et l'expérience des enseignants, le caractère essentiel de la formation offerte pour la santé et le développement de la discipline. Effets bénéfiques, y compris la contribution au développement des personnes en tant qu'artistes, la reconnaissance des diplômés, le reflet de la diversité de la société canadienne et le fait d'encourager cette diversité. Stabilité de l'établissement, y compris sa stabilité financière, sa structure administrative, la qualité de la planification, la diversification des sources de revenus et la qualité de la gouvernance. 	 Similitudes: Les critères d'évaluation sont très semblables et dans les deux cas, sont axés sur la diversité culturelle, le caractère professionnel du cursus, le plan d'affaires et de la diversité des sources de financement. Différences: Les requérants pour le PNFSFV doivent démontrer qu'ils sont capables d'obtenir un soutien financier d'autres sources que Téléfilm, notamment du secteur privé.

Composantes des programmes	Programme national	Programme national	Principales
	de formation dans le secteur	de formation dans le secteur	similitudes et différences
	du film et de la vidéo	des arts	entre le PNFSA et le PNFSFV
PROCÉDURES DE DEMANDE	 Les demandes – qui doivent être soumises chaque année au plus tard le 15 août – doivent comprendre ce qui suit : Preuve du statut sans but lucratif. États financiers vérifiés. Plan d'affaires. Budget prévisionnel et plan de financement. Organigramme du conseil d'administration et CV de ses membres. CV des directeurs artistique et administratif. Liste complète des programmes. Information sur le plus récent concours d'admission. Statistiques sur l'intégration des diplômés au marché du travail au cours des deux dernières années. Rapport sommaire sur les réalisations de l'établissement. 	 Les demandes – qui doivent être soumises chaque année au plus tard le 30 juin – doivent comprendre ce qui suit : Preuve de constitution en établissement sans but lucratif. États financiers vérifiés. Budget prévisionnel pour la période visée par la demande de financement. Preuve que le fonctionnement de l'établissement est assuré grâce à au moins deux sources de financement (droits d'inscription, autres gouvernements, souscriptions). Information sur d'autres aides fédérales. Organigramme du conseil d'administration et liste de ses membres. CV du personnel artistique et administratif. Description détaillée du cursus. Information sur la composition de la population étudiante. Statistiques sur l'emploi des diplômés. 	 Similitudes: Les deux procédures de demande annuelle ont un caractère national et ont des exigences très semblables (information financière, sur la planification, l'organisation, les enseignants, le cursus et la population étudiante). Différences: Les requérants pour le PNFSFV doivent inclure une description de la façon dont ils collaborent avec l'industrie et avec d'autres établissements de formation pour élaborer des programmes répondant aux besoins particuliers du secteur.

Composantes des programmes	Programme national	Programme national	Principales
	de formation dans le secteur	de formation dans le secteur	similitudes et différences
	du film et de la vidéo	des arts	entre le PNFSA et le PNFSFV
FINANCEMENT ET CLIENTÈLE	 > Financement : Téléfilm Canada offre un soutien financier (totalisant 2,55 M\$ par an) par l'entremise du PNFSFV. L'aide financière doit servir à couvrir des dépenses d'exploitation courantes. > Clientèle : Téléfilm Canada et des établissements de formation de haut niveau en cinéma et en télévision. 	 > Financement : Le PNFSA offre une aide financière aux établissements de formation en arts pour les dépenses d'exploitation courantes. > Clientèle : Établissements de formation en arts de haut niveau. 	 Similitudes: Les deux programmes offrent un financement pour les dépenses d'exploitation courantes, mais n'offrent pas d'aide pour les immobilisations. Différences: La clientèle des deux programmes est différente. Le PNFSFV aide des établissements canadiens reconnus mondialement qui offrent une formation pratique très spécialisée à des Canadiens talentueux pour les préparer à une carrière professionnelle dans la production de films et de vidéo canadiens en tant que créateurs clés (producteurs, auteurs, réalisateurs ou monteurs). Le PNFSA aide des établissements canadiens qui offrent aux Canadiens une formation de haut niveau en arts.

Sources:

- Site web de PCH: http://www.pch.gc.ca/progs/pnfsfv-ntpfvs/index_f.cfm
- PNFSFV 2006-2007. Principes directeurs: http://www.telefilm.gc.ca/03/311.asp?doc_id=39&fond_id=5
- Patrimoine canadien. Accord de contribution entre le ministère du Patrimoine canadien et Téléfilm Canada.
 23 décembre 2003